Nations Unies S/PV.8033



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8033e séance

Mardi 29 août 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Dovganyuk
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Contribution potentielle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'objectif fondamental de pérennisation de la paix

Lettre datée du 7 août 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/692)

17-27087 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Contribution potentielle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l’objectif fondamental de pérennisation de la paix

Lettre datée du 7 août 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l’Égypte auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2017/692)

Le Président (*parle en arabe*) **:** Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Botswana, Brésil, Chili, Colombie, Chypre, Estonie, Allemagne, Fidji, Guatemala, Haïti, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Koweït, Liechtenstein, Malaisie, Maldives, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République de Corée, Slovaquie, Afrique du Sud, Suisse, Thaïlande, Turquie, République bolivarienne du Venezuela et Viet Nam.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnalités suivantes à faire un exposé à la présente séance : M. Youssef Mahmoud, du Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de paix, et S. E. M. Gert Rosenthal, Président du Groupe consultatif d’experts chargé de l’examen du dispositif de consolidation de la paix.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite également S. E. Mme Joanne Adamson, Chef adjointe de la délégation de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2017/692, qui contient une lettre datée du 7 août 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l’Égypte, transmettant une note de cadrage relative à la question à l’examen.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à la Vice-Secrétaire générale, S. E. Mme Amina Mohammed; à M. Youssef Mahmoud, du Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de paix; et à S. E. M. Gert Rosenthal, Président du Groupe consultatif d’experts chargé de l’examen du dispositif de consolidation de la paix.

L’Égypte a convoqué cette séance parce qu’elle croit à l’importance de poursuivre les efforts visant à accroître l’efficacité du système de paix et sécurité à l’ONU. L’Égypte est aussi préoccupée par la nécessité de discerner une image claire des plus grands bénéfices possibles à tirer des outils disponibles s’agissant de remédier aux crises. Il n’y a aucun doute que les opérations de maintien de la paix constituent l’outil le plus important et le plus généralement utilisé du Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité internationales, protéger les civils et créer un climat propice au règlement pacifique des différends.

Les opérations de maintien de la paix sont aussi un moyen de faciliter le redressement des sociétés, éprouvées par la destruction visible et invisible que les conflits laissent derrière eux. À cet égard, l’Égypte pense que la crédibilité et l’efficacité des mandats de maintien de la paix sont liées à une restructuration fondamentale de la philosophie du maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la nécessité de délaisser les moyens classiques et reconnus de gérer un conflit afin de rechercher une transformation authentique orientée vers l’instauration d’une paix durable.

Le débat d’aujourd’hui vise donc en premier lieu à élaborer une approche stratégique du renforcement de l’efficacité/efficience des opérations de maintien de la paix, ainsi qu’à examiner les moyens disponibles pour améliorer les mandats de maintien de la paix afin de rendre la paix durable. Cette approche apparaît encore plus importante à la lumière des défis immenses liés au conflit armé, qui sont inséparables de la menace posée par la diffusion du terrorisme, de la criminalité organisée et des mouvements massifs de population, pour ne pas mentionner la faiblesse des structures étatiques, les déchirures du tissu social, l’absence d’emplois et le bas niveau de vie dans certaines sociétés.

Nous espérons avoir à l’issue de cette séance une vision claire et des idées pratiques qui contribueront à modifier les outils servant à concevoir et réviser les opérations de maintien de la paix d’une manière qui garantisse la réalisation du double objectif de mettre

fin à la violence et protéger les civils, d'une part, et de préparer les voies d'une paix durable, de l'autre.

Je donne maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité et la présidence égyptienne de cette opportune réflexion sur la contribution des opérations de maintien de la paix des Nations Unies aux efforts déployés partout dans le monde pour pérenniser la paix.

La nature des défis actuels nous oblige à mener de front tous nos efforts pour la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable. Les États Membres ont explicitement reconnu leur solidarité, tout récemment dans les résolutions jumelles 2282 (2016) du Conseil de sécurité et 70/262 de l'Assemblée générale relatives à l'examen du dispositif de consolidation de la paix.

L'universalité du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de son engagement de ne pas faire de laissés-pour-compte a placé le développement durable au centre du programme de pérennisation de la paix. Le développement durable ne peut être assuré en l'absence des conditions de la paix, et la réalisation de tous les objectifs de développement durable contribuera immensément au programme de pérennisation de la paix. Les liens entre les deux programmes ne sont pas visibles seulement dans l'objectif 16, qui porte sur les institutions fortes et les sociétés inclusives, mais dans la totalité des 17 objectifs. La pérennisation de la paix, entendue comme un processus et un objectif d'édifier une vision commune de la société, souligne l'approche globale, de grande portée et centrée sur l'humain du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Appliquer le programme de pérennisation de la paix suppose une stratégie inclusive qui sous-tende le vaste éventail de nos missions et prenne en considération la continuité des efforts de paix, depuis la prévention, le règlement des conflits et le maintien de la paix jusqu'à la consolidation de la paix et au développement à long terme. Les résolutions relatives à l'examen du dispositif de consolidation de la paix mettent en lumière l'importance de solides coordination, cohésion et coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix en matière de formation, examen et retrait progressif des opérations de maintien de la paix. Le Conseil a ici un rôle vital à jouer.

Les opérations de maintien de la paix ont besoin de mandats clairs, réalistes et actualisés, avec des priorités bien identifiées, une séquence adéquate d'opérations et une souplesse qui leur permette d'évoluer au fil du temps. La cohésion, la complémentarité et la collaboration entre les activités de paix et sécurité des Nations Unies, ainsi que leur développement et l'action humanitaire, sont non moins essentielles pour prévenir les conflits et atténuer les risques, favoriser des issues plus durables et garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte.

Regardant vers l'avenir, nous devons œuvrer ensemble pour faire en sorte que le maintien de la paix accomplisse pleinement son potentiel en tant qu'outil crucial pour pérenniser la paix – non pas isolément, mais comme un aspect de notre nouvelle approche intégrée. Les missions de maintien de la paix opèrent en liaison étroite avec le système de développement des Nations Unies et avec la communauté humanitaire afin de faciliter une approche plus intégrée des initiatives de maintien de la paix, des stratégies de sortie et des plans de transition, comme nous l'avons vu dans les cas du Libéria et de Haïti.

La pérennisation de la paix est un processus politique inclusif par nature, qui englobe les activités de développement, les mesures de prévention, la médiation, la gestion des conflits et le règlement des conflits. Atteindre l'objectif de pérennisation de la paix signifie donner la première place aux États Membres et à leurs populations, choisir en priorité les solutions politiques, faire de la prévention une priorité et multiplier la force des trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies – droits de l'homme, paix et sécurité et développement – en les consolidant mutuellement.

L'image de la prévention que propose le Secrétaire général va au-delà du détournement des crises et des conflits violents et tient compte de la nature changeante des crises dans le monde imprévisible d'aujourd'hui. Elle suppose une vaste approche qui fasse intervenir tout le système des Nations Unies, ainsi que des synergies plus amples au service d'une efficacité accrue de la prestation et de l'impact. Il nous faut accroître notre soutien en faisant appel à la capacité d'alerte rapide, la médiation, la diplomatie préventive des Nations Unies, enfin leurs programmes et activités sur le terrain.

Dans le prolongement de cette vision, le Secrétaire général s'est engagé à faire plus de place à la diplomatie pour la paix, en partenariat avec un large éventail d'acteurs. Les mesures de prévention et les processus de paix doivent recevoir une impulsion des dirigeants

nationaux, étant reconnus les besoins et contributions de tous les secteurs de la société, surtout ceux des femmes et des jeunes qui sont nos agents de développement et de paix.

Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale a reconnu le rôle des jeunes et des femmes en tant qu'agents critiques du changement. Ils trouveront dans les objectifs de développement durable une plateforme où canaliser leurs capacités vers la création d'un monde meilleur. L'avenir de l'humanité est entre leurs mains et ils passeront la torche aux générations futures. Pour les autonomiser et édifier un avenir durable, il faut des institutions plus fortes et une meilleurs gouvernance. C'est pourquoi nous devons investir davantage dans le développement et mobiliser nos efforts au service de sociétés pacifiques, justes et inclusives qui soient à l'abri de la peur et de la violence. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable, et il ne peut y avoir ni l'un ni l'autre sans droits de l'homme.

Pour assurer la pérennisation de la paix et le développement durable, nous devons mener une action collective solide et renforcer la collaboration et les partenariats, y compris avec le monde des affaires, les institutions financières, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales. Nous devons resserrer les liens avec les partenaires régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'avec la Banque mondiale, qui augmente considérablement sa participation dans les pays touchés par un conflit, et le Fonds monétaire international, qui s'emploie à réduire l'influence déstabilisatrice de la corruption afin d'assurer un meilleur investissement dans la paix.

Lors du Sommet de l'Union africaine en juillet, je me suis engagée à renforcer notre partenariat sur les questions politiques et les opérations de paix, grâce à un appui mutuel renforcé et au renforcement continu des capacités au sein du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. La Commission de consolidation de la paix joue un rôle tout à fait particulier en rassemblant tous ces partenaires. J'invite le Conseil de sécurité à coopérer plus activement avec la Commission. Ces partenariats doivent reposer également sur un financement solide et prévisible, y compris en faveur de la prévention, conformément au programme de pérennisation de la paix. J'espère qu'un Conseil uni envisagera de soutenir les missions appuyées par une résolution du Conseil et mises en œuvre par nos partenaires, soit avec des contributions mises en recouvrement, soit par la promotion d''autres mécanismes de financement prévisibles.

J'en viens maintenant à la question de la réforme. Nous devons améliorer la façon dont nous examinons les opérations de maintien de la paix, en consultation avec nos partenaires du développement et de l'action humanitaire, et accorder une attention particulière aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes. Les femmes sont les premières victimes des conflits et de la transition après un conflit, et c'est sur elles aussi que l'on compte pour jeter les bases de la paix. Dans tous les domaines du maintien de la paix, les femmes qui participent au maintien de la paix ont prouvé qu'elles peuvent jouer les mêmes rôles, être assujetties aux mêmes règles et opérer dans les mêmes conditions difficiles que leurs homologues masculins. Il est un impératif sur le plan opérationnel que nous recrutions et maintenions en fonction le personnel féminin du maintien de la paix et de la police. Non seulement parce que la parité entre les sexes est essentielle en tant que telle, mais parce que la participation des femmes augmente les chances de pérennisation de la paix et réduit le nombre des abus sexuels et l'exploitation.

Nous devons travailler ensemble et non pas en vase en clos pour considérer le lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que les causes profondes de la violence et des conflits. Seule une vision plus large de la prévention peut garantir la pérennisation de la paix. Les acteurs humanitaires et du développement doivent travailler ensemble pour combler le fossé entre les efforts de secours et l'aide au développement et permettre aux gouvernements et aux communautés de renforcer et d'accroître leurs capacités en matière de résilience, de réduction et d'atténuation des risques de catastrophe, et de prévention des conflits, en particulier dans les pays en développement.

Il est de notre devoir d'appuyer les populations dans le monde entier en leur fournissant à la fois une aide humanitaire et des programmes de développement efficaces et en temps opportun, dans le cadre d'une approche globale cohérente. Guidés par l'ambition du Secrétaire général de surmonter la fragmentation et de faire de la prévention la priorité des Nations Unies, nous avons pris des mesures importantes pour définir un programme exhaustif et audacieux visant à améliorer la manière dont les Nations Unies sont au service des personnes qu'elles servent. Il est essentiel de reconnaître

que le développement est une fin en soi et un élément central de notre travail.

Le repositionnement par le Secrétaire général du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que la réforme du dispositif de consolidation de la paix, reflètent le rôle essentiel du Programme 2030 en tant que feuille de route pour le développement durable et la pérennisation de la paix. Les objectifs de développement durable constituent des outils essentiels pour prévenir les crises et parvenir à une paix durable. La réforme du système des Nations Unies a été conçue pour renforcer les liens entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme de pérennisation de la paix, comme il est indiqué dans la présentation au Conseil économique et social, en juillet 2017, du rapport du Secrétaire général sur le système des Nations Unies pour le développement (E/2018/3). Entre autres mesures, les recommandations du Secrétaire général appellent à renforcer le rôle moteur des coordonnateurs résidents et à établir un lien direct entre eux et le Secrétaire général, permettant ainsi plus de réactivité, de responsabilité, de coordination et d'efficacité sur les questions liées à la prévention, au développement durable et à la pérennisation de la paix.

Afin de mettre en œuvre efficacement ces réformes et de pérenniser la paix, nous devons renforcer les capacités de résilience des personnes pauvres et de celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux événements climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes économiques, sociaux et environnementaux. Chaque mission, chaque opération de maintien de la paix doit être considérée dans son contexte politique et de développement particulier. À bien des égards, les préparatifs pour le retrait sans heurt et efficace des missions de maintien de la paix et le transfert des activités à l'Équipe de pays des Nations Unies constituent l'une des contributions les plus importantes à la paix du dispositif de maintien de la paix.

Nous avons vu récemment des exemples réussis de ce processus en Côte d'Ivoire et nous en verrons bientôt au Libéria. En Haïti et au Darfour, les programmes communautaires de réduction de la violence permettent d'éviter le recrutement de jeunes à risque par des groupes criminels armés, contribuant ainsi à la stabilité et à la cohésion sociale. Au Mali, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali met l'accent sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles liées aux conflits dans les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et les processus de réforme du secteur de la sécurité. Pour accroître ces succès, nous devons œuvrer en faveur de l'égalité des sexes, en particulier dans les missions englobant les opérations militaires, policières et civiles. Par exemple, nous devons utiliser les possibilités offertes par la réduction de la composante militaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour engager plus de femmes dans les opérations policières et civiles.

Les processus de paix sont rarement brefs ou simples. La complexité des conflits actuels nécessite une approche multidimensionnelle privilégiant toute une gamme d'initiatives. Parmi elles figurent la protection cruciale des civils menacés et le renforcement des institutions et de l'état de droit afin de renforcer le respect des droits de l'homme à tous les niveaux. Cela exige le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, et que la priorité soit donnée à la justice et la réconciliation, à la tenue d'élections crédibles et à l'extension de l'autorité légitime et responsable de l'État.

Pour de nombreuses personnes qui souffrent dans les pays touchés par les conflits, les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont une source d'espoir que la paix puisse revenir. Leur succès est une source de grande fierté pour nous tous. Je tiens à rendre hommage aux hommes et femmes courageux qui participent aux opérations de maintien de la paix de l'ONU – civils, militaires ou policiers- et à saisir cette occasion pour encourager davantage de femmes à se joindre à nos missions. Je tiens tout particulièrement à rendre hommage à ceux qui ont perdu la vie en fournissant un service indispensable.

Afin de nous assurer que nous sommes sur la bonne voie, celle de la consolidation de la paix, nous devons mettre en place des politiques appropriées. Les opérations de maintien de la paix sont des instruments politiques qui, dans l'idéal, accompagnent un processus de paix au niveau local. À cette fin, les missions fournissent de bons offices et travaillent en étroite collaboration avec différentes parties et communautés pour réaliser et mettre en œuvre des accords de paix. Au vu de tous ces domaines, un niveau d'engagement plus large et plus soutenu de la part des membres d'un Conseil de sécurité uni et solide -individuellement ou collectivement – est essentiel pour que les États Membres, le système des Nations Unies et tous nos partenaires aient un objectif commun, une vision

commune d'une action englobant tous les piliers de l'ONU et regroupant toutes ses activités d'une manière véritablement intégrée.

En adoptant le Programme 2030 et les résolutions sur la pérennisation de la paix, nous avons tracé la voie menant à un monde plus sûr, plus résilient et plus durable. Le défi consiste maintenant à faire en sorte que ce processus soit couronné de succès et que les gains obtenus soient irréversibles. J'attends avec intérêt l'appui du Conseil de sécurité pour orienter les efforts et les ressources vers notre objectif ultime : la réalisation du développement durable et la pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Mahmoud.

M. Mahmoud (*parle en anglais*) *:* Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'inviter à prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur un sujet d'une telle importance.

Le but de mon exposé est double. Tout d'abord, présenter au Conseil les réflexions du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix sur les changements conceptuels et comportementaux qui doivent être internalisés par les opérations de maintien de la paix si l'on veut exploiter leur potentiel pour contribuer à la pérennisation de la paix. Deuxièmement, partager avec le Conseil de sécurité certaines des incidences concrètes de ces changements sur le plan de la conception, de la mise en œuvre et de l'examen des opérations de maintien de la paix.

Le rapport du Groupe indépendant (voir S/2015/446) consacre quelque 10 pages à la question de la pérennisation de la paix. Son objectif principal est de développer l'esprit et la lettre de son titre, « Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations ». Pour le Groupe, la paix constitue l'objectif ultime de l'engagement des Nations Unies dans les situations d'après-conflit, dans lesquelles les politiques inclusives et les personnes dans cette pluralité inclusive, notamment les femmes et les jeunes, jouent un rôle central.

Quels sont les changements préconisés par le Groupe indépendant en vue de pérenniser la paix? J'en mentionnerai trois. Le premier est de prendre acte du fait que les pays qui sortent d'un conflit ne sont pas des pages vierges et leurs populations ne sont pas des projets. Les acteurs internes à tous les niveaux de la société sont les principaux agents de la paix. Cela signifie que dans nos efforts pour pérenniser la paix, nous devons faire preuve d'humilité en étudiant ce qui fonctionne encore bien dans les pays qui sortent d'un conflit et en tenant compte du fait que toute société, même si elle peut sembler brisée, a des capacités et des atouts, pas seulement des besoins et des vulnérabilités. Une telle approche va à l'encontre des pratiques de certains intervenants extérieurs qui considèrent que les pays en conflit n'ont pas les compétences ni les ressources nécessaires pour sortir de la situation difficile dans laquelle ils se trouvent.

Cette myopie m'amène au deuxième changement préconisé par le Groupe indépendant, à savoir la nécessité de remettre en question les hypothèses et les valeurs qui sous-tendent certains des modèles, approches techniques et solutions figurant de manière régulière dans les mandats d'un certain nombre d'opérations de maintien de la paix. Le renforcement des institutions centrales de l'État, par exemple, est censé créer les conditions de la paix. Cependant, cette approche ne tient pas compte du fait que les élites nationales dirigeantes ont tendance à s'emparer des institutions de l'État, qui sont en train d'être renforcées, préoccupées davantage par le pouvoir que par la gouvernance et s'exposent à la « corruption de puissants groupes ».

Le troisième changement préconisé par le Groupe indépendant concerne la politique – la politique légitime, je m'empresse d'ajouter. Une paix durable ne peut être obtenue ou garantie par des engagements militaires et techniques, mais par des solutions politiques. Les processus de paix ne s'achèvent pas par un cessez-le-feu ou un accord de paix, qui signifient simplement que les belligérants ont décidé, parfois sous la contrainte d'une diplomatie coercitive, de passer de la violence à la politique, une transition habituellement confrontée à des incertitudes et des revers. Le Groupe indépendant considère la politique comme étant le meilleur multiplicateur de force lorsque des missions sont déployées dans des environnements hostiles.

Quelles sont, par conséquent, les incidences concrètes de ces trois changements conceptuels et comportementaux? J'en mentionnerai deux.

Premièrement, il est nécessaire de repenser la façon dont nous analysons la paix et les conflits lorsque nous planifions et examinons des opérations de paix. Cette analyse doit non seulement prendre en compte les facteurs qui conduisent à la violence et à l'instabilité et les alimentent, mais elle doit également évaluer ce qui

fonctionne encore et pas seulement ce qu’il faut réparer. Cette analyse doit s’appuyer sur des enquêtes portant sur les capacités de résilience que les sociétés d’accueil et la population utilisent pour gérer de manière pacifique les conflits, et qui perdurent dans les circonstances les plus difficiles. Elle doit également tenir compte d’autres éléments déterminants de la paix, tels que les engagements en faveur de la paix des acteurs nationaux, bilatéraux et régionaux, et établir un inventaire de leurs intérêts respectifs et avantages comparatifs. Étant donné que les facteurs d’instabilité ont tendance à être transnationaux tant pas leur origine que par leurs effets, l’analyse doit évaluer les facteurs de paix et de conflit d’un point de vue régional. Et parce que les femmes et les jeunes vivent les conflits de manière différente, des mesures spécifiques doivent être prises afin de s’assurer que leurs situations particulières soient prises en compte à chacune des étapes de cet exercice analytique. Je m’empresse d’ajouter que plusieurs missions de maintien de la paix intègrent les aspects de ce type d’analyse, y compris par le biais d’enquêtes. Mais je pense que la pérennisation de la paix ne peut constituer le cadre général pour la collecte et le traitement de l’information.

La deuxième incidence concrète est la mise en place d’un pacte stratégique pour la pérennisation de la paix. Cela pourrait se faire en réponse à une demande spécifique et ferme de la part du Conseil de sécurité. Ce pacte s’appuierait sur une compréhension partagée et contextuelle de ce que signifie la pérennisation de la paix, conformément à l’esprit et à la lettre de la résolution 2282 (2016). Il établirait, sur la base de l’analyse que je viens de mentionner, les responsabilités principales du pays hôte et des autres parties prenantes nationales, ainsi que le rôle d’appui du système des Nations Unies sur le terrain, sous la direction d’un coordonnateur résident habilité. Le pacte comprendrait également des échéances afin de garantir la responsabilité mutuelle et faciliter l’établissement de rapports. Il s’agirait d’un cadre stratégique garantissant l’appropriation nationale inclusive et la primauté de la politique légitime. En outre, cela permettrait à la mission d’exécuter son mandat dans une perspective de paix à long terme et durable, qu’il s’agisse de l’extension de l’autorité de l’État ou de la protection des civils.

Ce pacte répondrait également à l’appel lancé par le Secrétaire général et d’autres en vue de créer des synergies entre les trois piliers fondamentaux de l’ONU et de placer « nous les peuples » au centre de l’engagement de l’ONU. Ces piliers, y compris le Programme de développement durable à l’horizon 2030, seraient intégrés à ce pacte. Cela permettrait également d’englober les approches centrées sur les personnes, en particulier si le pacte est contrôlé par un organisme consultatif permanent de la société civile.

Je reconnais qu’il s’agit d’une tâche immense, et des tentatives ont été faites, en particulier dans les missions de maintien de la paix œuvrant dans des contextes politiques difficiles où les gouvernements hôtes ne peuvent ou ne veulent pas coopérer. Mais sans un changement de mentalité et un investissement initial dans une analyse stratégique et un processus d’élaboration d’un pacte inclusif, l’ONU, à mon avis, continuera de déployer des soldats de la paix dans des environnements hostiles avec peu ou pas de paix à maintenir, dans des contextes où, parfois, la ligne de partage entre maintien de la paix et imposition de la paix devient floue et où l’accent principal, pendant les périodes d’examen, est mis en grande partie sur les exigences opérationnelles et logistiques pressantes pour des missions surchargées.

En conclusion, lorsque nous examinerons à nouveau les opérations de maintien de la paix, en particulier les opérations de « stabilisation », j’invite humblement le Conseil à examiner les quatre questions suivantes.

Premièrement, la mission dispose-t-elle d’une capacité spécifique au plus haut niveau pour mobiliser et favoriser la recherche de solutions politiques légitimes?

Deuxièmement, la mission a-t-elle les connaissances, les compétences et l’état d’esprit nécessaires pour procéder régulièrement à des analyses stratégiques, intégrées et participatives afin d’envisager la manière dont elle peut contribuer à la pérennisation de la paix?

Troisièmement, la mission dispose-t-elle d’un accord contraignant, stratégique et d’une stratégie de sortie qui, outre ses objectifs mandatés intrinsèques, sont explicitement conçus pour contribuer à l’objectif primordial de la pérennisation de la paix?

Enfin, quatrièmement, dispose-t-elle de mécanismes consultatifs à l’échelle de la mission plaçant en son centre la population, afin d’assurer une appropriation nationale inclusive et de renforcer efficacement la confiance?

Les réponses à ces questions et les débats qu’elles peuvent générer pourraient offrir au Conseil, avec l’appui éclairé de la Commission de consolidation de la paix,

la possibilité d'incorporer dans les mandats de mission des dispositions susceptibles d'accroître leur capacité à contribuer à la pérennisation de la paix, en étant guidé par l'esprit et la lettre des recommandations du Groupe indépendant et des résolutions sur la pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Mahmoud de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Rosenthal.

M. Rosenthal (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité en ma qualité de Président de l'un des trois grands examens menés en 2015 sur la façon dont les Nations Unies s'acquittent de leur mission en matière de paix et de sécurité. Je vous remercie également pour la note de cadrage que vous avez préparée (S/2017/692, annexe), qui fournit une orientation aux présentes délibérations.

Les trois examens, et peut-être surtout l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, se sont heurtés à une contradiction fondamentale, enracinée dans la Charte des Nations Unies. Cette contradiction se manifeste au moins de trois façons différentes.

Premièrement, alors que notre argument était que la pérennisation de la paix nécessite une approche cohérente et globale de la part de l'ONU, la segmentation des responsabilités confiées à chacun des organes intergouvernementaux principaux aux termes de la Charte a conduit à l'inverse à une approche fragmentée et peu claire. Comme nous le savons tous, tandis que le Conseil de sécurité a pour objectif de maintenir la paix et la sécurité internationales, c'est au Conseil économique et social et, bien sûr, à l'Assemblée générale qu'il revient de s'occuper des questions relatives aux droits de l'homme, au développement et à la gouvernance. Même s'il y a de nombreux recoupements dans l'accomplissement de ces tâches, l'action concernant les piliers traditionnels que sont la paix, les droits de l'homme et le développement se fait globalement, elle, de façon compartimentée, comme hélas, nous nous y sommes tous habitués.

Deuxièmement, bien que nous ayons fait valoir que la pérennisation de la paix suppose d'intervenir à tous les différents stades des conflits potentiels – avant, pendant et après –, le Conseil a continué d'agir en partant du principe général qu'il existerait un séquençage inaltérable dans la dynamique qui mène aux conflits violents, appréhendant le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix comme s'ils faisaient partie d'un continuum naturel. Ainsi, le Conseil continue de faire suivre l'expression « consolidation de la paix » des qualificatifs « après un conflit », reléguant de manière subliminale l'ensemble de cette notion – ainsi que la question de la lutte contre nombre des causes profondes des conflits – à un rôle relativement périphérique, car mettre fin à une guerre a toujours la préséance sur d'autres questions.

Troisièmement, et dans la droite ligne du point que je viens de soulever, ce qui devrait vraiment être prioritaire, c'est de prévenir l'éclatement des conflits violents, en remédiant aux récriminations qui mènent à un tel résultat. Or c'est un fait, bien que nous reconnaissions tous que la pérennisation de la paix suppose de mettre l'accent sur la prévention des conflits au lieu de prendre le train en marche, l'étude des activités du Conseil de sécurité au fil des ans révèle que, dans la pratique, c'est tout le contraire qui est la règle. Telles étaient donc les contradictions ou dilemmes auxquels nous étions confrontés.

Cela fait deux ans maintenant que les résultats des examens de 2015 ont été présentés, et il y a eu beaucoup de changements. Les cinq évolutions majeures que je voudrais souligner sont : premièrement, le haut degré de priorité que le Secrétaire général, António Guterres, a assigné à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix avant même son entrée en fonctions et de manière très énergique depuis; deuxièmement, l'adoption, le 25 septembre 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un document historique qui offre un cadre stratégique pour le travail de l'ONU mais intègre également dans les objectifs de développement durable un engagement spécifique à « promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives »; troisièmement, l'adoption par le Conseil de sécurité, le 27 avril 2016, de la résolution 2282 (2016), simultanément à l'adoption de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, qui a marqué le point d'orgue de l'examen des activités de l'ONU en matière de consolidation de la paix; quatrièmement, l'adoption, le 21 décembre 2016, de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale qui énonce le mandat de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi que le rapport ultérieur du Secrétaire général, publié en juin 2017, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement (A/72/124); et cinquièmement, la proposition imminente du Secrétaire général concernant la restructuration du pilier « paix et sécurité », sur la base des documents préliminaires déjà

distribués dans le cadre d'un examen interne plus large sur la restructuration du Secrétariat.

Faire fond sur ces cinq grandes évolutions ouvre des perspectives prometteuses pour améliorer la performance de l'ONU s'agissant de son grand objectif de pérenniser la paix. Pourtant, la contradiction fondamentale que j'ai évoquée plus haut, à savoir la fragmentation des responsabilités attribuées à chacun des organes principaux, persiste. En outre, même les propositions de réforme dont les contours ont déjà été annoncés mettent l'accent sur la cohérence au sein de chacun des grands piliers – paix et sécurité, développement durable et droits de l'homme – au lieu d'aborder pleinement la question de la cohérence entre ces piliers.

Cela étant, une solution pratique quoique partielle à ce dilemme peut être trouvée dans la résolution 2282 (2016) susmentionnée. Comme la Vice-Secrétaire générale l'a déjà dit dans ses remarques, elle consiste à tirer pleinement parti du potentiel offert par la Commission de consolidation de la paix et ses organes subsidiaires pour faire le lien entre les actions requises de ces trois organes principaux afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits violents et de promouvoir une paix durable. À cet égard, il convient de rappeler que la Commission de consolidation de la paix est un organe consultatif pour les trois organes principaux et que les deux tiers de ses 31 membres proviennent de ces organes, 7 membres chacun pour être précis. Sur la base des propositions du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et avec la pleine participation des membres élus par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, ce mécanisme pourrait contribuer grandement à favoriser la coopération et la cohérence dans la manière dont chacun de ces organes principaux contribue à la pérennisation de la paix dans un pays donné. Dans le même temps, le mécanisme respecterait les prérogatives de chacun, telles qu'énoncées par la Charte.

En conclusion, grâce aux changements intervenus ces deux dernières années, l'ONU semble être bien mieux équipée qu'il y a deux ans pour honorer les buts et principes inscrits dans la Charte, adaptés, bien sûr, aux besoins du XXIe siècle. Il est à espérer qu'avec une feuille de route claire pour les guider, le Secrétariat et les États Membres seront à la hauteur du défi.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Rosenthal de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par remercier la délégation égyptienne d'avoir organisé ce débat public, qui constitue sans nul doute une contribution précieuse au processus de réforme des opérations de maintien de la paix. Cette initiative vient s'ajouter aux débats précédents tenus sur la question ces derniers mois et contribuera également au débat de haut niveau qui aura lieu le mois prochain. Je tiens aussi à remercier de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed; M. Youssef Mahmoud, coauteur du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446); et l'Ambassadeur Gert Rosenthal, ancien Président du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Tous ensemble, les exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui forment un ensemble de réflexions qui, pour être franc, du moins en ce qui me concerne, rend bien pâles les modestes observations qui vont suivre.

La nature, l'origine et les caractéristiques des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité aujourd'hui sont très différentes de celles qui y figuraient les années précédentes. Les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales requièrent des réponses à la hauteur de ces défis. À cet égard, les opérations de maintien de la paix sont l'un des différents outils, et peut-être le plus visible, dont dispose le Conseil de sécurité pour faire face à ces menaces. Depuis quelques années déjà, les États Membres s'emploient à adapter les opérations de maintien de la paix à la complexité des conflits d'aujourd'hui. Nous notons ainsi que nous sommes passés des missions traditionnelles à une utilisation croissante de missions multidimensionnelles chargées de tâches nouvelles et souvent axées sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

La contribution des opérations de maintien de la paix à la stratégie mondiale de consolidation et de pérennisation de la paix est indéniable. Il suffit de voir ce qui a été accompli par diverses missions ces dernières années, telles que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Ces missions se sont acquittées d'un large éventail de tâches, notamment en aidant les pays hôtes à définir les priorités et les stratégies

essentielles de consolidation de la paix, en contribuant à créer un environnement qui permette aux instances nationales et internationales compétentes d'accomplir les tâches de la consolidation de la paix et en s'occupant elles-mêmes des activités initiales de consolidation de la paix afin d'aider les pays à jeter les bases de la paix et de réduire les risques de reprise du conflit.

Nous devons également reconnaître que les opérations de maintien de la paix peuvent et doivent contribuer encore plus à l'objectif de pérennisation de la paix. Nous avons déjà un vaste cadre de référence sur cette question. Nous disposons des principaux documents issus des examens de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies, de diverses résolutions tant de l'Assemblée générale que du Conseil de sécurité, ainsi que des résultats des délibérations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Qu'il me soit permis de formuler quelques considérations qui revêtent une importance particulière pour l'Uruguay en ce qui concerne la contribution des opérations de maintien de la paix à la pérennisation de la paix.

À l'heure de concevoir et de planifier le déploiement d'une opération de maintien de la paix, il est important de procéder à une analyse exhaustive de l'environnement opérationnel dans lequel l'opération de maintien de la paix va se dérouler, ainsi que des véritables possibilités d'atteindre les objectifs fixés, car c'est un facteur clef pour décider d'un éventuel déploiement. Une fois le déploiement décidé, il est important d'établir des objectifs clairs et atteignables dont la réalisation ouvrira la voie à la planification de la stratégie de retrait de la mission, ce qui permettra d'éviter de créer une dépendance et favorisera la mise en place de capacités nationales.

Il est également fondamental que le personnel de paix déployé soit dûment formé, entraîné et préparé à s'acquitter de toutes les tâches définies dans le mandat. En ce sens, les restrictions nationales – communément appelées « caveats » – déclarées ou pire, non déclarées, l'absence d'un commandement et d'un contrôle effectifs, le refus d'obéir aux ordres, l'absence de réaction aux attaques contre les civils et un matériel inadéquat ne sauraient être tolérés, car ils ont une incidence négative sur la responsabilité partagée pour la mise en œuvre effective des mandats.

De même, les solutions politiques doivent toujours orienter la conception et le déploiement des opérations de maintien de la paix. Il convient de renforcer la coordination entre les opérations de maintien de la paix, la Commission de consolidation de la paix, les équipes de pays des Nations Unies et les diverses entités de développement travaillant sur le terrain afin d'assurer une plus grande efficacité et une plus efficience dans l'exécution des tâches essentielles à la consolidation de la paix et de répondre aux besoins de développement les plus urgents. Il est également indispensable de fournir les ressources nécessaires pour atteindre comme il se doit les objectifs fixés. Par ailleurs, il convient de veiller à ce que les acquis obtenus pendant le processus de paix ne soient pas mis en péril par le processus de transition.

Pour terminer, je voudrais évoquer le cas du Libéria en tant qu'exemple clair de transition s'agissant de la présence de l'ONU sur le terrain. Le système des Nations Unies et ses partenaires internationaux ont consenti de nombreux efforts pour assurer le succès de la transition de la Mission des Nations Unies au Libéria. Les responsabilités dans le domaine de la sécurité ont été transférées au Gouvernement il y a plus d'un an et le pays connaît actuellement une période de calme, alors que se préparent les élections présidentielles et législatives, qui auront lieu dans les mois à venir. De plus, la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix accomplit un travail remarquable en termes de création de capacités et d'instauration de la stabilité à long terme.

Pour sa part, la MINUL a adapté son mandat en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et a progressivement réduit le nombre de ses effectifs, garantissant ainsi la paix à ce jour. En contrepartie, le Gouvernement libérien a progressivement assumé les responsabilités qui lui reviennent en tant que pays souverain. Nous espérons que cette transition sera menée à bien et que l'ONU pourra se servir de ce cas comme d'un exemple à suivre.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux déclarations qui seront prononcées tout à l'heure au nom de l'Union européenne et des pays nordiques.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est au cœur de la mission de l'Organisation. Les opérations de paix sont le moyen le plus visible – et à de nombreux égards, le plus efficace – par lequel nous avons cherché à atteindre cet objectif. L'important travail qui a été réalisé ces deux dernières années pour examiner le rôle de l'ONU en matière de paix et de sécurité a souligné la nécessité d'améliorer nos efforts pour prévenir les conflits, les gérer et y mettre fin lorsqu'ils éclatent, et empêcher une

reprise lorsque la paix est réalisée. Il est clair que les opérations de maintien de la paix font partie intégrante de ce travail de pérennisation de la paix.

Je tiens à remercier la présidence égyptienne du Conseil d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Il nous offre la possibilité d'avoir une discussion franche et ambitieuse sur les moyens d'appuyer les efforts du Secrétaire général visant à mettre en place un système des Nations Unies prêt à relever les défis de la pérennisation de la paix au XXIe siècle. Je voudrais également remercier la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed et les excellents et éminents intervenants de leurs contributions importantes, qui ont permis de cerner le débat d'aujourd'hui.

Je voudrais faire trois observations sur la façon dont nous pensons que le Conseil et le système des Nations Unies peuvent s'organiser au mieux pour non seulement répondre aux conflits, mais surtout, les prévenir.

Premièrement, ni les conflits ni la paix ne se produisent dans le vide. Les moteurs des conflits et les facteurs de la paix sont essentiellement de nature politique. Voilà pourquoi nous devons reconnaître la primauté de la politique dans nos stratégies de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Les stratégies politiques à long terme qui visent à prévenir les conflits et à pérenniser la paix en s'attaquant aux causes profondes sont essentielles. Pour être efficaces, elles doivent rassembler tous les efforts de la communauté internationale d'une façon intégrée et synergique.

Notre action, y compris dans le cadre des opérations de maintien de la paix, doit être axée sur l'être humain et sur les résultats. Il est indispensable d'améliorer la vie quotidienne des populations, notamment par le biais de tâches fondamentales telles que la protection de la sécurité physique des civils et leurs droits fondamentaux. La consolidation de la paix doit être véritablement inclusive en associant les gouvernements et la société aux efforts menés, et tenir compte des perspectives locales et nationales, qui sont d'une importance cruciale pour permettre une prise de décisions éclairée. Une paix durable exige une mobilisation de la population tout entière, c'est-à-dire qu'une participation pleine et effective des femmes, à égalité avec les hommes, doit faire partie intégrante de toutes nos initiatives de pérennisation de la paix. Élaborer des stratégies politiques exige, sur l'ensemble du cycle de conflit, une analyse de grande qualité, sans exclusive et qui tienne compte du contexte dans lequel elles s'inscrivent. ces dernières doivent être établies conjointement par l'ensemble du système des Nations Unies.

Je voudrais également mentionner ici le rôle de la Commission de consolidation de la paix, qui doit contribuer constructivement aux efforts du Conseil visant à intégrer une approche axée sur la pérennisation de la paix dans les opérations de maintien de la paix. Libérer le potentiel de la Commission de consolidation de la paix, notamment pendant les discussions sur les mandats et les phases de transition des opérations de paix, nécessite des échanges plus informels et plus fréquents entre le Conseil et la Commission sur une plus large gamme de questions. La Commission est particulièrement bien placée pour rassembler les acteurs internationaux dans le cadre d'une intervention coordonnée et stratégique aux fins de pérenniser la paix, intervention dont nous savons fort bien qu'elle est nécessaire.

Deuxièmement, dans le cadre d'une action intégrée visant à consolider une paix à long terme, les instruments de paix et de sécurité de l'ONU doivent œuvrer en tandem avec les efforts consacrés au développement, aux droits de l'homme et à l'action humanitaire, et ce dès le début de chaque mission. Les violations des droits de l'homme peuvent être des facteurs de conflit, et restaurer le respect des droits de l'homme contribue souvent à régler les causes profondes du conflit et à pérenniser la paix. Dès le départ, le système des Nations Unies doit simultanément promouvoir le développement, notamment avec la fourniture de services sociaux, et viser à renforcer les capacités nationales nécessaires pour relever ces défis.

En tant que membres du Conseil, nous avons la responsabilité de veiller à ce que les mandats soient réalistes, souples et adaptés à leur contexte. Les tâches définies dans le cadre de ces mandats doivent être hiérarchisées, assorties d'un calendrier et ajustées au fil du temps. Une exécution effective des mandats nécessite également des soldats de la paix bien entraînés et bien équipés. La vision claire d'un statut final durable doit dès le début guider la planification intégrée des missions et leur leadership. La manière dont le système des Nations Unies travaille de concert dans ce but doit être réévaluée au quotidien dans le contexte du conflit – il n'est pas uniquement question d'une stratégie de sortie.

Troisièmement, pour ce qui concerne la pérennisation de la paix, nous ne devons jamais nous contenter d'un travail à moitié fait. Mettre en place

les composantes essentielles que j'ai mentionnées aujourd'hui permettra à l'ONU de mieux pérenniser la paix avant et pendant les transitions, ainsi que pendant le retrait des opérations de paix. Des travaux intégrés et menés à l'avance dans tout le système des Nations Unies peuvent garantir que les progrès accomplis seront durables et que les transitions seront des processus porteurs de transformation et tournés vers l'avenir. Au Mali, le Conseil s'est efforcé d'y parvenir en demandant une stratégie à l'échelle de la Mission, en vue, entre autres choses, de déléguer certaines tâches à l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre d'une stratégie de retrait à long terme. En période de transition, les gouvernements nationaux et les partenaires doivent être pleinement mobilisés pour s'assurer la pleine maîtrise du processus. Au Libéria, par exemple, nous pouvons tirer des enseignements utiles du plan de consolidation de la paix récent – processus auquel ont participé aussi bien le système des Nations Unies dans son ensemble que le Gouvernement libérien, avec le plein appui de la Commission de consolidation de la paix.

Lorsque le Conseil demande aux équipes de pays des Nations Unies d'apporter leur contribution, ce que nous faisons souvent, nous avons une responsabilité commune de faire en sorte qu'elles disposent des capacités et, surtout, des ressources suffisantes pour faire le travail requis. Nous devons trouver des moyens d'éviter les difficultés budgétaires observées lors de nombreuses transitions, comme, tout dernièrement, en Côte d'Ivoire, au Darfour, au Libéria et en Haïti. Par exemple, renforcer les institutions chargées de l'état de droit est souvent une priorité des missions en transition. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti en est un exemple. D'amples ressources sont nécessaires pour continuer d'étayer cette priorité, pour laquelle il est important d'examiner dans son intégralité la chaîne des institutions chargées de l'état de droit.

La résolution 2282 (2016), texte historique consacré à la pérennisation de la paix, fournit une base pour nos travaux. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les mesures prises à ce jour pour appliquer l'approche de pérennisation de la paix dans tout le système des Nations Unies, ainsi que les prochaines étapes. Cela comprend des options concrètes pour un financement plus prévisible aux fins de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, qui proviendrait notamment des quotes-parts. Nous poursuivrons cette discussion avec nos partenaires de l'Union africaine au cours de notre visite la semaine prochaine, ainsi que lors de la séance de haut niveau prévue pendant l'Assemblée générale, qui sera organisée par l'Éthiopie. Ces délibérations nous seront d'une grande aide tandis que nous nous apprêtons à faire ensemble le bilan de la situation lors de la réunion de haut niveau programmée pour le printemps prochain.

L'étendue et la nature des menaces à la paix et à la sécurité internationales évoluent et se multiplient. Elles incluent désormais le terrorisme et l'extrémisme violent, les effets des changements climatiques et les agissements de la criminalité transnationale organisée, pour n'en citer que quelques-unes. De telles difficultés posent la question de savoir si les idées de réforme en cours vont assez loin pour faire entrer le mécanisme de gestion des conflits des Nations Unies dans le XXIe siècle. Notre souci n'est pas uniquement de l'adapter aux défis d'aujourd'hui, mais également de prévoir la manière dont les conflits vont évoluer. La prévention doit être le nouveau mot d'ordre. Cela signifie qu'il faut comprendre et anticiper les événements, et garder une longueur d'avance, plutôt que de se contenter de réagir.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale et les intervenants que nous avons entendus aujourd'hui sur cette question très importante. Mon mandat en tant qu'Ambassadrice des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies a commencé, à quelques semaines près, en même temps que celui du Secrétaire général à la tête de cette institution. C'est une heureuse coïncidence. Je partage la vision de réforme du Secrétaire général s'agissant des travaux de l'ONU, en particulier s'agissant du maintien de la paix.

Au cœur de cette vision de réforme figurent les civils que nous avons vocation de servir. À court terme, notre objectif doit être leur sécurité et leur sûreté mais, à long terme, notre but doit être leur indépendance. S'agissant du maintien de la paix, l'ONU doit s'efforcer de garantir que les populations seront en mesure de vivre en paix et en sécurité, même lorsque les Nations Unies ne sont pas présentes. L'idée de pérenniser la paix doit être envisagée en parallèle de l'objectif d'améliorer la condition des civils. Elle prend acte du fait que les missions de maintien de la paix ne peuvent à elles seules produire une paix durable. Elles peuvent contribuer à créer un espace où la paix peut s'enraciner, mais elles doivent s'inscrire dans une stratégie plus large qui consiste à coordonner les ressources de l'ONU pour prévenir les conflits avant tout et s'attaquer à leurs causes. Fondamentalement, la notion de paix durable tient compte du fait que les gouvernements doivent

également remplir leur part du contrat. Il ne peut y avoir de paix durable à long terme sans solutions politiques sur le terrain.

Je me félicite de cette occasion d'examiner nos opérations de maintien de la paix dans le contexte plus large de la pérennisation de la paix. Parce que je suis comptable de formation, entendre parler de générer des synergies ou d'approche globale me fait lever les sourcils. Il faut que nous observions des résultats mesurables; il faut que les responsables soient comptables des résultats observés. Nous devons tous nous fixer pour priorité d'identifier l'intérêt des actions de l'ONU – non pas simplement leur intérêt financier mais leur intérêt pour les populations que l'ONU sert, et leur intérêt pour ceux qui paient les factures. Cela signifie qu'une véritable réforme ne doit pas être une simple réorganisation des entités et départements. Elle ne doit pas se limiter à la rédaction de rapports truffés de jargon. Il doit s'agir de régler les problèmes qui empêchent l'ONU de parvenir à des règlements politiques durables.

L'ONU dispose de nombreux outils pour maintenir la paix et la sécurité. Exploitons-nous ces outils de manière coopérative et cohérente? Sont-ils tous nécessaires pour parvenir à un règlement politique? Engendrons-nous l'indépendance ou la dépendance? Lorsque nous n'utilisons pas tous les outils à la disposition de l'ONU, ou lorsque nous ne les utilisons pas correctement, nous risquons de créer des missions des Nations Unies comme celle en place en République démocratique du Congo. La Mission en République démocratique du Congo existe depuis des années, sans qu'aucune fin ne se profile à l'horizon – et c'est l'une des raisons qui expliquent que la Mission ne sache plus que faire. Depuis des années, le Conseil de sécurité lui attribue sans cesse de nouvelles responsabilités, ce qui détourne ses ressources et son attention de son mandat fondamental de protection des civils et de stabilisation. Pire encore, le Gouvernement de la République démocratique du Congo, avec lequel la Mission doit travailler, est peu coopératif, voire parfois hostile. Et, pour compliquer encore les choses, il est clair qu'il ne sera pas possible de tenir des élections crédibles en République démocratique du Congo sans l'appui logistique et technique de la Mission.

Pour aider à préciser le rôle de la Mission, le Conseil de sécurité a apporté quelques modifications à son mandat cette année. Premièrement, nous avons établi des indicateurs clairs en ce qui concerne l'efficacité de la mission et, deuxièmement, nous avons indiqué spécifiquement que l'appui au processus politique figurait parmi les priorités stratégiques. Il s'agit là de changements positifs – des changements qui nous rapprocheront de l'objectif d'une paix durable en République démocratique du Congo.

Dans le même ordre d'idée, je me félicite de l'accent que l'Égypte, dans le cadre de la présente séance, a mis sur la nécessité de veiller à ce qu'il existe une stratégie de sortie claire pour nos missions de maintien de la paix. Cela fait partie des principes des États-Unis en matière de réforme. Les mandats du Conseil de sécurité doivent prévoir des plans pour une transition viable du maintien de la paix à la consolidation de la paix. C'est ce que le Conseil de sécurité a fait lorsqu'il a exigé que les Nations Unies élaborent un plan de consolidation de la paix au Libéria en vue du retrait de la Mission des Nations Unies au début de l'année prochaine.

Les Nations Unies ont élaboré ce plan en étroite coordination avec le Gouvernement et avec la participation de la société civile, ce qui a abouti à un plan auquel toutes les parties pouvaient adhérer. Le Gouvernement libérien s'est engagé à travailler en collaboration avec la mission de maintien de la paix, l'équipe de pays des Nations Unies, les acteurs locaux et les partenaires internationaux pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans ce tout premier plan de pérennisation de la paix au cours des années à venir. C'est ce modèle qu'il faudra suivre au moment d'élaborer des plans à l'avenir dans des situations de transition similaires.

Chaque situation est différente, mais tout comme le Libéria représente un succès potentiel en matière de consolidation de la paix, le Soudan du Sud représente un lourd défi pour la consolidation de la paix. Lorsque le Soudan du Sud a vu le jour en tant que pays, nous y avons déployé une mission pour contribuer à la consolidation de la paix. Cependant, lorsque le conflit a éclaté quelques années plus tard, la mission de maintien de la paix a tout naturellement dû changer d'orientation. L'ONU dispose de nombreux éléments sur place pour remettre le pays sur pied : un envoyé spécial des Nations Unies qui contribue aux efforts de médiation en vue de trouver une solution au conflit, une mission de maintien de la paix chargée de protéger les civils, une équipe de pays des Nations Unies et diverses organisations non gouvernementales qui s'occupent de différentes pièces du puzzle.

L'un des défis consiste à rassembler les pièces du puzzle de manière à ce qu'elles forment un tout.

L’objectif est d’intégrer les ressources des Nations Unies dans un plan dont l’objectif principal est d’appuyer une solution politique. Le deuxième défi, et le plus grand, est que les efforts des Nations Unies n’aboutiront que si les parties sud-soudanaises ont la volonté politique de participer aux processus régionaux et de mettre fin à la violence.

Le programme de réforme du Secrétaire général nous donne une occasion historique d’instaurer des changements attendus depuis longtemps à l’ONU. Les États-Unis partagent son engagement à utiliser les ressources considérables dont dispose l’ONU pour instaurer et pérenniser la paix.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie l’Égypte d’avoir convoqué ce débat consacré au maintien de la paix des Nations Unies, qui vient à point nommé. Je voudrais également remercier la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, l’Ambassadeur Gert Rosenthal et M. Youssef Mahmoud de leurs exposés.

D’emblée, le Japon tient à féliciter les pays fournisseurs de contingents, tous les pays fournisseurs de personnel de police et évidemment, le personnel des missions, pour leur engagement en faveur du maintien de la paix et de la sécurité. Les situations qui exigent le déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont de plus en plus complexes. En outre, l’examen du dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies est en cours. Il est clair qu’il convient d’apporter des améliorations en ce qui concerne les opérations du maintien de la paix des Nations Unies. La question que nous devons nous poser est la suivante : comment pouvons-nous renforcer fondamentalement l’impact du maintien de la paix sur le terrain?

Il incombe au Conseil de sécurité de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix contribuent à une paix durable. Le Conseil doit examiner ce qu’il faut faire pour que les missions soient plus efficientes et plus performantes, et pour que les mandats soient mieux définis et les examens de mandat plus appropriés. Les soldats de paix d’aujourd’hui doivent être suffisamment préparés pour faire face aux défis d’aujourd’hui. Comment pouvons-nous y parvenir? Je voudrais aborder plusieurs points prioritaires.

Le premier point est le renforcement des capacités. Les pays qui fournissent des contingents ont l’obligation de déployer du personnel qui ont une formation et des capacités qui sont conformes aux normes des Nations Unies et qui leur permettent de faire leur travail efficacement. Toutefois, la réalité est que nous continuons de constater des lacunes et faiblesses en matière de capacités. Ces lacunes ont des répercussions sur la crédibilité du Conseil de sécurité en ce qui concerne la mise en œuvre de ses mandats et sur la capacité des missions à accomplir leurs tâches. Elles ont également une incidence directe sur les populations qui comptent sur les Nations Unies pour rétablir la paix et la stabilité. Par conséquent, la constitution des forces et le renforcement des capacités sont de la plus haute importance et sont reliés entre eux.

Pendant la séance d’information sur les opérations de maintien de la paix organisée en avril par les États-Unis (voir S/PV.7918), le Secrétaire général a encouragé les accords trilatéraux, grâce auxquels les pays qui le peuvent fournissent une formation et du matériel au personnel de maintien de la paix, sous les auspices des Nations Unies. Le Japon est très favorable à ce que des discussions approfondies soient menées au sein du Conseil sur les efforts trilatéraux de renforcement des capacités entre les Nations Unies, les pays fournisseurs de contingents et les pays tiers.

Toutefois, même des troupes capables et bien préparées ne peuvent pas mener à bien leur mission en l’absence de mandats réalistes qui répondent aux besoins du moment. Dans ce contexte, le Conseil jour un rôle essentiel. Au cours de cette séance d’information tenue en avril, le Japon a indiqué que nous devions tenir des délibérations plus approfondies sur des mandats concis et dont les priorités sont stratégiquement ordonnées, qui donnent aux missions les outils nécessaires pour réussir. Des textes recyclés et des résolutions de plus en plus longues ne peuvent pas se substituer à des évaluations honnêtes sur les besoins du moment sur le terrain. Des indicateurs plus clairs contribueront considérablement à l’accomplissement et à l’ajustement des tâches confiées aux missions à court et à long terme.

Il faut également accorder plus d’attention à la consolidation de la paix et aux efforts de réconciliation au niveau local, dans le cadre d’une action globale à l’appui de la paix. Au sein des missions, cela exige une collaboration plus étroite entre les équipes chargées des affaires civiles et des affaires politiques pour éviter que les conflits localisés ne se propagent ou ne portent atteinte aux efforts de réforme à l’échelle nationale et pour veiller à ce qu’il existe des liens constructifs entre les efforts de réconciliation au niveau local et le processus politique dans son ensemble.

Il est possible de renforcer l'appui que les missions apportent aux activités menées au niveau local dans le domaine de la réconciliation, en étroite coopération avec les organismes et programmes des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Japon est favorable au renforcement de la pratique consistant à tirer régulièrement parti des conseils de la Commission de consolidation de la paix tout au long du cycle de vie des missions, notamment lors de leur création, de leur examen et de leur retrait. Durant la phase de retrait, les conseils de la Commission de consolidation de la paix peuvent faciliter un transfert sans heurts des responsabilités des missions aux équipes de pays des Nations Unies.

Près de 70 ans après le déploiement de sa première opération, l'action de l'ONU en matière de maintien de la paix demeure plus importante que jamais. Les conflits sont devenus plus complexes et la pérennisation de la paix demeure problématique. Il faut que les soldats de la paix aient à la fois les capacités et les mandats qui leur permettent de s'acquitter de leur travail difficile et qui ne cesse de s'alourdir. Le Conseil a la responsabilité de mener des délibérations régulières et plus approfondie sur ces questions afin de veiller à ce que chaque autorisation et chaque renouvellement de mandat aient véritablement un impact.

Mme Gueguen (France) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat tout à fait opportun. Je tiens à remercier aussi la Vice-Secrétaire générale adjointe, ainsi que l'Ambassadeur Gert Rosenthal et M. Youssef Mahmoud, pour leurs analyses, qui permettent de mieux appréhender cet enjeu particulièrement complexe.

Je développerai trois points principaux relatifs à l'action du Conseil. Tout d'abord, nous devons continuer de mettre la paix durable au cœur des objectifs des opérations de maintien de la paix. L'objectif de la paix durable est l'un des ressorts majeurs de l'évolution du maintien de la paix. Il nécessite de s'attaquer aux priorités immédiates et vitales, comme la protection des civils et des droits de l'homme, et à des tâches de plus long terme, telles que le soutien aux processus politiques, à la réforme de la sécurité et bien d'autres.

L'émergence des opérations multidimensionnelles intégrées a répondu à cette nécessité et a marqué l'adaptation des Nations Unies à ce défi complexe. Aujourd'hui, dans bien des cas, les opérations de maintien de la paix, telles que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ou la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, soutiennent le renforcement des capacités locales, en particulier dans le domaine du désarmement et de la réforme du secteur de la sécurité. Dans les secteurs de la justice, du rétablissement de l'autorité de l'État, de la gestion des armements, de la lutte contre l'impunité, les opérations de maintien de la paix fournissent un soutien précieux pour le long terme.

Le Conseil doit jouer tout son rôle dans cette adaptation permanente. Il s'agit de doter les opérations de mandats clairs qui soient à la fois ambitieux et réalistes, complets et ciblés, qui permettent de faire face à l'urgence et préparent les conditions d'un avenir pacifique. Nous saluons à cet égard les efforts du Secrétaire général pour fournir au Conseil des analyses complètes et opérationnelles pour informer ses décisions. Nous devons poursuivre collectivement nos efforts de priorisation des mandats et de séquençage de leur mise en œuvre pour être au plus près des enjeux du terrain. Nous devons aussi, comme l'a souligné la Vice-Secrétaire générale, travailler avec les pays contributeurs de troupes pour renforcer la présence des femmes au sein des opérations de maintien de la paix, ce qui est essentiel pour un plus grand impact sur le terrain.

Les opérations de maintien de la paix peuvent donc jouer un rôle décisif pour la paix, mais, et c'est là mon deuxième point, elles ne peuvent le faire seules. Les opérations de maintien de la paix n'opèrent pas dans une bulle. Pour réussir, elles doivent voir leur action soutenue, complétée et démultipliée par les partenaires de la paix. Et c'est en premier lieu le cas pour l'État hôte, dont la pleine coopération avec l'opération de maintien de la paix est une condition de sa réussite. Au-delà de l'urgence, l'État hôte doit également s'investir dans sa relation avec l'opération, pour poser les bases d'un partenariat pour la stabilisation de long terme, qui se traduira *in fine* par le départ de l'opération. Ce partenariat doit reposer sur la volonté d'engager les réformes nécessaires, dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et d'autres. C'est à travers elles que le gouvernement s'approprie la paix durable.

Ce soutien à l'opération de maintien de la paix doit également s'incarner dans le domaine politique. Au-delà des spécificités de chaque conflit, une chose est sûre : le règlement durable de tout conflit ne peut être seulement militaire; il est avant tout nécessairement politique. La synergie des initiatives politiques du Conseil, des

voisins du pays en crise, des organisations régionales et des médiateurs *ad hoc* est indispensable pour aboutir à un accord de paix qui mette un terme à la crise.

Il est également un domaine crucial pour la stabilité de long terme, qui reste trop souvent négligé : il s'agit du domaine économique et du développement. En affectant le bien-être des populations, les fragilités économiques, combinées à d'autres facteurs, sont à la fois exacerbées par le conflit et le nourrissent. Nous le voyons aujourd'hui au Soudan du Sud, en particulier, où l'effondrement de l'économie nourrit la spirale de la violence. Réunis dans l'équipe de pays, les agences, fonds et programmes des Nations Unies contribuent à répondre à ce défi. Mais d'autres acteurs sont aussi essentiels : les institutions financières internationales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les organisations et banques régionales, les bailleurs bilatéraux, le secteur privé. Dans ce domaine éloigné du mandat des opérations de maintien de la paix, la communauté internationale doit trouver les outils pour mieux se coordonner, et à cet égard, comme la Vice-Secrétaire générale l'a souligné, il faut investir rapidement et sérieusement dans le Programme 2030 et la transformation profonde du système, notamment le renforcement du réseau des résidents coordonnateurs, si nous voulons que les objectifs de développement durable deviennent une réalité pour tous.

Dans ce contexte, et c'est là mon troisième point, les transitions du maintien vers la consolidation de la paix constituent un pivot pour assurer l'enracinement de la paix durable. Ces transitions ne peuvent réussir qu'en favorisant l'appropriation par le gouvernement hôte des enjeux politiques et sécuritaires, mais aussi économiques et sociaux liés au départ d'une opération de maintien de la paix. Cela a été le cas en Côte d'Ivoire, où, dès 2014, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a changé de paradigme, passant d'un mandat largement sécuritaire à un mandat de soutien au renforcement des capacités ivoiriennes. La réduction des effectifs de l'ONUCI s'est effectuée de manière consensuelle et graduelle, permettant une transition ordonnée et responsable. Le plan de transition élaboré conjointement par les Nations Unies, le Gouvernement et les grands partenaires a permis le passage de relais.

Aujourd'hui, au Libéria et en Haïti, un mouvement comparable est en marche. La communauté internationale, à travers non seulement l'équipe de pays des Nations Unies mais aussi les organisations régionales et les bailleurs bilatéraux, doit accompagner ce processus. Mais il nécessite avant tout la pleine mobilisation des États hôtes. Le rétablissement de l'autorité de l'État ne peut réussir que s'il s'appuie sur une volonté politique réelle, ainsi qu'une gouvernance efficace et le respect des droits de l'homme, avec une politique économique claire. Sur tous ces points, la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, doit rester mobilisée après le départ de l'opération de maintien de la paix, notamment via la Commission de consolidation de la paix, dont nous soutenons pleinement l'action.

La paix durable est un chemin ardu, de longue haleine, et souvent semé d'embûches. Cette entreprise complexe ne peut réussir que si elle s'appuie sur une convergence des acteurs, parmi lesquels les opérations de maintien de la paix jouent un rôle certes unique, mais pas isolé. Pour être durable, la paix doit pouvoir émerger de la mobilisation de tous.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) **:** Je remercie la présidence égyptienne d'avoir organisé ce débat public sur le thème « La contribution potentielle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'objectif fondamental de pérennisation de la paix ». C'est un thème très important, qui n'a pas été sérieusement exploré, et nous remercions l'Égypte d'avoir pris cette initiative.

Nous remercions la Vice-Secrétaire générale, M[me] Amina Mohammed, de son exposé complet. Nous sommes également reconnaissant à M. Youssef Mahmoud et à l'Ambassadeur Gert Rosenthal de leurs déclarations. Les exposés de ces trois orateurs ont été très riches d'informations et, honnêtement, très complets. Ce que je m'apprête à dire pourrait par conséquent sembler plutôt superficiel en comparaison. Une fois de plus, je les remercie tous les trois de leur performance remarquable.

Le maintien de la paix est en effet l'un des instruments les plus importants dont disposent les Nations Unies pour la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, les missions de maintien de la paix ne peuvent avoir de réels effets que si elles sont guidées par une stratégie politique claire, en harmonie avec les situations de conflit spécifiques auxquelles elles sont censées remédier. Elles doivent également avoir, comme nous en convenons désormais tous, une stratégie de sortie. Nous devons être guidés par le contexte spécifique dans lequel ces missions opèrent et avoir une fin stratégique spécifique à l'esprit, pour permettre une transition adéquate d'un conflit à une paix durable.

Cela a été mis très clairement en évidence par les trois grands examens concernant la paix et la sécurité menés en 2015. Ce n'est que sur l'ensemble du continuum des activités axées sur la paix, allant de la prévention et du règlement des conflits au maintien et à la consolidation de la paix, que les conflits peuvent être réglés efficacement et que l'objectif ultime de pérennisation de la paix peut être atteint. La mise en œuvre concrète de ces principes peut ne pas être simple, mais cela ne rend pas cette approche moins valide. Elle a de nombreuses conséquences sur le travail que nous faisons ici au Conseil, en termes de conception des mandats, de mise en œuvre et d'examen des opérations de maintien de la paix ainsi que de mise au point d'une stratégie de sortie dans l'objectif de renforcer l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix et de réaliser l'objectif fondamental de pérennisation de la paix. Cela signifie que les opérations de maintien de la paix doivent être dotées par le Conseil de mandats clairs, réalistes et actualisés, avec des priorités bien identifiées, un séquençage adéquat et une souplesse, de manière à pouvoir évoluer dans le temps, comme le Secrétaire général nous l'a expliqué en avril dernier. Bien sûr, les examens des opérations de la paix ont souligné ce point précis.

Cette nouvelle approche du maintien et de la pérennisation de la paix a certainement introduit un changement de paradigme dans la façon dont les Nations Unies affrontent les défis contemporains difficiles et complexes liés à la paix et à la sécurité. Ce fait est largement reconnu par les États Membres et inscrit dans les résolutions parallèles adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale (résolution du Conseil de sécurité 2282 (2016) et résolution de l'Assemblée générale 70/262). Ce qui compte à ce stade, c'est la nécessité de changer l'état d'esprit de l'ensemble du système des Nations Unies, afin de réformer les activités de maintien de la paix des Nations Unies et de les réorienter vers l'objectif de la pérennisation de la paix. Cela exige une planification plus efficace et plus coordonnée, un leadership, de meilleures stratégies, ainsi qu'une coordination plus importante entre les divers départements et organismes. Nous sommes bien conscients de ce que le Secrétaire général tente de faire lorsqu'il cherche à faire avancer la réforme de l'architecture de paix et de sécurité. Nous attendons avec intérêt de discuter avec lui de cette question le mois prochain alors qu'il engagera des consultations avec le Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU.

Enfin, nous tenons à souligner, s'agissant de maintenir et pérenniser la paix, l'importance des partenariats mondiaux et régionaux pour accroître l'efficacité de l'intervention internationale dans le cadre de l'ensemble complet des efforts de paix, notamment le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Des organisations régionales comme l'Union africaine ont prouvé leur capacité de réagir immédiatement aux conflits et aux crises, à mesure qu'ils ou elles se déclarent, en déployant des forces sur le terrain pour stabiliser la situation tandis que les Nations Unies et leurs institutions sont mieux placées pour aider à consolider ultérieurement la paix. C'est pourquoi, si ce type de division du travail est correctement réparti en tranches successives, nous aurons une meilleure chance d'atteindre le résultat souhaité.

Dans ce contexte, nous voulons voir s'élargir la coopération et le partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine. Nous avons le vif espoir que la onzième consultation annuelle entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine nous offrira l'occasion d'examiner des possibilités de renforcer encore la coopération s'agissant de maintenir et pérenniser la paix.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie l'Égypte de l'initiative qu'elle a prise de convoquer ce débat public. Nous tenons aussi à remercier de leurs exposés respectifs la Vice-Secrétaire générale Mohammed, M. Youssef Mahmoud et l'Ambassadeur Gert Rosenthal.

Actuellement, la situation sécuritaire est grave au plan international. Les facteurs qui donnent naissance à des conflits en diverses parties du monde deviennent de plus en plus complexes, avec un entrecroisement de menaces à la sécurité tant traditionnelles qu'inédites. L'interdépendance des pays est étroite, notamment en ce qui concerne leurs intérêts indivisibles en matière de sécurité. Le moyen fondamental de maintenir une paix durable et une sécurité commune est de respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, de travailler ensemble à édifier une communauté pour doter l'humanité d'un avenir commun, de promouvoir un système de gouvernance comportant de larges consultations, reposant sur des efforts communs et des bénéfices partagés, et de mettre en œuvre un nouveau concept de sécurité qui soit commune, globale, durable et fondée sur la coopération.

L'ONU est le mécanisme central du maintien d'une sécurité commune. À différentes étapes – notamment

la prévention des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et une paix durable –, l’Organisation a différentes priorités et préoccupations majeures concernant ces quatre aspects. Mais les efforts visant à atteindre le but suprême sont liés et doivent être gérés globalement.

Premièrement, la prévention des conflits doit viser à maintenir la paix et la sécurité, tandis que doivent être prises des mesures ciblées en fonction du type de conflit et de ses causes fondamentales. Le plus important point à considérer s’agissant de résoudre les différends entre États est la nécessité de respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux normes fondamentales qui régissent les relations internationales, tout en préservant la souveraineté, l’indépendance et l’intégrité territoriale des nations. Les travaux du Conseil doivent refléter les principes susmentionnés et le Conseil doit exhorter les parties intéressées à ne pas s’exprimer ou agir d’une manière susceptible d’exacerber les tensions.

De nombreuses questions inscrites à l’ordre du jour du Conseil de sécurité concernent des conflits internes. En abordant de telles questions, le Conseil doit observer le principe selon lequel tous les pays sont souverains et égaux et aucune ingérence n’est permise dans les affaires intérieures d’un pays. Le Conseil doit aussi respecter la volonté des pays intéressés, leur fournir une assistance constructive pour faire avancer le processus politique et faciliter la réconciliation en fonction des spécificités nationales.

Dans les zones affligées par un conflit armé de longue durée, on assiste à une prolifération des activités terroristes, souvent avec des retombées. La prévention des conflits et la désescalade sont étroitement liées à la lutte antiterroriste. La communauté internationale doit se tenir en garde contre les attaques terroristes potentielles qui viseraient les maillons les plus faibles du mécanisme de sécurité national ou régional. Dans la lutte antiterroriste, il faut appliquer des normes uniformes. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité doivent être strictement appliquées, la coopération internationale dans le refoulement du terrorisme doit être renforcée. En particulier, il faut bloquer les réseaux terroristes mobiles et les circuits de financement. On doit s’efforcer d’empêcher les organisations terroristes de se procurer des armes et les idéologies extrémistes violentes de se propager. Les Nations Unies doivent soutenir les synergies forgées entre les pays d’une même région dans leur lutte contre le terrorisme, aider les pays en développement à renforcer leurs capacités par des circuits bilatéraux et multilatéraux, enfin éradiquer les causes profondes du conflit et du terrorisme.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent se conformer strictement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux trois principes régissant les opérations de maintien de la paix, et formuler des mandats explicites, viables et centrés en conformité avec les conditions spécifiques régnant dans les pays concernés, tout en tenant pleinement compte des innombrables facteurs qui retentissent sur les besoins et l’environnement sécuritaire de ces pays.

Afin d’améliorer l’efficacité des opérations de maintien de la paix, un mécanisme d’examen périodique doit être créé afin de garantir la continuité du rôle attendu des opérations de maintien de la paix, cela dans le but d’assurer le progrès et l’accomplissement final de leurs mandats. Les opérations de maintien de la paix doivent s’ajuster au rythme de l’évolution des besoins, donner priorité au soutien à apporter à chaque étape et s’axer sur la tâche centrale du maintien de la paix dans le but de prêter une assistance ciblée aux activités visant à résoudre les problèmes les plus urgents qu’affronte le pays concerné.

Une fois décidée la mise en place des opérations de maintien de la paix, le rôle que joueront les forces de maintien de la paix et les soldats de la paix est essentiel pour l’exécution des mandats. Les Nations Unies doivent examiner avec sérieux le rôle des pays fournisseurs de contingents et affermir leurs communications avec ceux-ci, assister le renforcement de leurs capacités, améliorer la qualité et l’équipement du personnel de maintien de la paix et rendre les soldats de la paix plus capables d’effectuer leur mission et de faire face aux menaces contre la sécurité.

Troisièmement, la consolidation de la paix doit avoir l’objectif d’ensemble de renforcer la sécurité politique et la capacité de développement afin de promouvoir la transition d’une situation de conflit au développement et à la reconstruction. Si les pays diffèrent quant à leur situation spécifique et à leur étape du développement, de nombreux pays enlisés dans un conflit ont en commun une louable tradition de régler leurs différends et de parvenir à un consensus par des consultations. Les activités de consolidation de la paix doivent respecter l’appropriation nationale des pays concernés, plaider en faveur de la recherche d’un terrain d’entente tout en aplanissant les divergences et

le concept de consultation démocratique, s’adapter à la situation qui règne dans le pays, optimiser la coopération traditionnelle entre les pays de la même région, promouvoir l’intégration sociale et faire fructifier les bénéfices de la paix.

Les organismes des Nations Unies concernés doivent observer strictement leurs mandats respectifs dans l’exercice des activités de maintien de la paix, se consacrant surtout à renforcer la capacité du pays où elles opèrent à générer des revenus et se préoccupant aussi de les aider à résoudre leurs problèmes les plus urgents.

Quatrièmement, une paix durable et un développement durable se renforcent mutuellement et sont subordonnés l’un à l’autre. La paix n’est pas une notion fantastique, elle s’enracine dans le développement. Une paix solide ne peut être garantie que si l’on porte une égale attention au développement et à la paix et si le conflit est réglé sur le plan tant des symptômes que des causes profondes. Les Nations Unies doivent intensifier leur apport dans le domaine du développement, promouvoir le Programme de développement durable à l’horizon 2030 dans toutes ses dimensions, aider vigoureusement les pays en développement à améliorer leurs moyens de subsistance et réduire l’écart entre riches et pauvres, tout en prêtant attention aux avantages des initiatives régionales et des organisations régionales quand elles s’efforcent de forger les synergies nécessaires pour jeter les fondements de la recherche d’une paix durable et en promouvant une paix durable par le biais d’un développement durable.

Dans son appui au développement économique des pays, l’ONU doit respecter les systèmes sociaux et les modes de développement choisis par les pays eux-mêmes, se mettre à la place des pays hôtes, comprendre leurs besoins fondamentaux, résoudre leurs principaux problèmes, leur apporter une aide substantielle dans les efforts concertés qu’ils déploient pour atteindre les objectifs inscrits dans leurs programmes nationaux et permettre à leur population de bénéficier pleinement des dividendes de la paix.

Ces dernières années, l’Union africaine (UA) a encouragé avec force la solidarité et l’unité entre les pays africains dans la recherche de la paix et du développement, ce qui s’est traduit par d’importants progrès dans ce domaine. La Chine espère que l’ONU et l’UA mettront pleinement en œuvre le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité de façon à améliorer la coopération dans des domaines tels que la prévention des conflits, la gestion des crises et la reconstruction après un conflit. La Chine approuve l’écho favorable dont a bénéficié la proposition africaine de financement des opérations de paix dirigées par l’UA, ce qui aiderait efficacement les Africains à assurer un financement durable, stable et prévisible.

La Chine se réjouit de l’alignement du Programme de développement durable à l’horizon 2030 sur l’Agenda 2063 de l’Union africaine, afin de favoriser un développement économique accéléré et de s’attaquer aux causes profondes des conflits en Afrique. La politique de la Chine en Afrique s’est toujours caractérisée par la sincérité, le réalisme, les affinités, la bonne foi, la justice et l’intérêt commun. La Chine appuie les pays africains dans leur recherche de solutions aux problèmes que connaît l’Afrique, et elle encourage l’UA et les autres organisations régionales et sous-régionales à jouer un rôle actif dans la recherche de solutions aux problèmes régionaux.

La Chine est fermement attachée aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Deuxième plus grand contributeur au budget du maintien de la paix des Nations Unies, la Chine compte 2 514 soldats de la paix participant de manière active à neuf missions. Nous mettons tout en œuvre pour honorer l’engagement des dirigeants chinois d’appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de faire progresser les 10 principaux plans de coopération Chine-Afrique, l’objectif étant d’améliorer le renforcement des capacités pour les opérations de paix dirigées par l’Afrique. La Chine va s’employer à renforcer davantage l’efficacité du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, donnant un élan à la paix et au développement des pays en développement, en particulier aux pays d’Afrique.

La Chine est disposée à travailler en étroite coopération avec les pays d’Afrique dans le cadre de l’Initiative « Une Ceinture et une Route »,, afin d’appuyer leur développement socioéconomique et les aider à parvenir dans les meilleurs délais à la paix, à la stabilité et au développement. La Chine se réjouit d’œuvrer avec la communauté internationale à l’avènement d’un nouveau type de relations internationales reposant sur une coopération mutuellement bénéfique et de promouvoir une nouvelle vision de la sécurité universelle et de la prospérité commune, contribuant ainsi de manière positive à la pérennisation de la paix et au développement de la communauté mondiale.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie les personnes qui ont fait un exposé de leurs

précieuses contributions. Qu'il me soit permis également aujourd'hui, par le truchement de la Vice-Secrétaire générale, de remercier les femmes et les hommes des Nations Unies à travers le monde pour les services rendus et leur courage.

Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration que fera plus tard l'Union européenne.

Les conflits suivent rarement un chemin prévisible. Nous devons dépasser les réponses séquentielles, c'est pourquoi le Royaume-Uni partage la vision du Secrétaire général en faveur d'une approche plus globale et inclusive en ce qui concerne la prévention, la gestion et le règlement des conflits. La pérennisation de la paix exige que tout le système des Nations Unies travaille de façon harmonieuse dans toutes les situations et soit à même de s'acquitter de façon simultanée des multiples tâches qui lui sont assignées.

J'aimerais insister aujourd'hui sur deux questions ayant trait à la pérennisation de la paix.

La première porte sur la façon dont les missions de maintien de la paix doivent s'inscrire dans le cadre plus large des efforts déployés par les Nations Unies. Au niveau le plus fondamental, toute mission de maintien de la paix devrait avoir pour point de départ l'ensemble des informations collectées au fil des ans par le système des Nations Unies, notamment sur ce qui a déjà été accompli par les Nations Unies dans ce domaine. Il conviendrait de connaître clairement la manière dont les missions de maintien de la paix vont travailler avec les partenaires des Nations Unies pendant leur déploiement, et comment s'effectuera le transfert à d'autres acteurs des Nations Unies après la fin des missions. À titre d'exemple, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud est la deuxième plus importante mission dans le monde, mais elle n'est cependant qu'une entité parmi les 20 institutions et organismes des Nations Unies représentés dans le pays.

Au sein du Conseil, nous devons nous pencher sur ces questions lorsque nous établissons les mandats des missions et les planifions. Nous devons avoir une vision claire de la situation sur le terrain. Le Conseil doit faire preuve de plus de rigueur lorsqu'il fixe des objectifs stratégiques qui peuvent devenir, dans le cadre de mandats, des objectifs prioritaires, des critères de réussite et des plans pour le retrait des missions une fois qu'elles sont arrivées à terme.

Sur le terrain, l'ensemble du système des Nations Unies doit avoir une analyse conjointe de la situation, des objectifs communs et une vision précise des rôles et des responsabilités pour les atteindre. Dans le contexte de la phase de transition au Libéria, un plan commun de consolidation de la paix a déjà permis de réaliser des avancées dans ce sens. Par ailleurs, un meilleur équilibre des responsabilités entre les missions et les équipes de pays doit être trouvé. Tous les vecteurs de conflit ne peuvent être identifiés pendant la durée d'une mission de maintien de la paix. Ce sont les équipes de pays des Nations Unies qui peuvent le mieux appuyer les changements à long terme. Elles devraient assumer leurs responsabilités beaucoup plus tôt, sans attendre le retrait d'une mission. Des enseignements importants seront bientôt tirés de nos missions en République démocratique du Congo et au Darfour, où il pourrait être demandé davantage aux équipes de pays.

Un soutien venant d'en haut s'impose pour une approche intégrée. Le rôle de coordination joué par l'Unité stratégique de planification et de surveillance au sein du Bureau exécutif du Secrétaire général constitue un bon départ. Elle permettra de procéder à une analyse plus intégrée et à un examen plus cohérent de l'ensemble des activités de l'ONU dans un pays. Nous souhaiterions également que l'Unité procède à un examen régulier des opérations de maintien de la paix et nous nous réjouissons de l'examen à venir par l'Organisation des Nations Unies de la Mission de stabilisation en République démocratique du Congo.

Les missions de maintien de la paix ne peuvent pas créer les conditions propices à leur retrait sans qu'une solution politique durable du conflit soit trouvée. Aussi, le second point que j'aimerais aborder a trait à la primauté de la politique.

Les représentants spéciaux du Secrétaire général doivent être actifs sur le plan politique, en utilisant leurs bons offices et en bénéficiant de l'appui apporté par leurs missions et l'ensemble du système des Nations Unies. Nous devons accepter que des missions soient des outils politiques en elles-mêmes, incarnant à la fois la volonté du Conseil et les actions sur le terrain. Les tâches des opérations de maintien de la paix ne sont pas simplement techniques. Ainsi, le rétablissement de l'autorité de l'État figure souvent au centre des plans de retrait d'une mission, mais les missions ne peuvent pas améliorer le fonctionnement des institutions d'État si elles ignorent comment ces institutions seront utilisées et par qui. Des efforts de renforcement des capacités politiquement aveugles risquent d'aggraver la situation.

Les équipes de pays des Nations Unies participant aux différents efforts déployés ont également un rôle à jouer dans la recherche de solutions politiques pérennes. Il est essentiel d'avoir une vision plus claire de qui bénéficie ou ne bénéficie pas des programmes de développement et de la manière dont cela est lié à l'évolution politique. Regardons les choses en face : lorsque des régimes politiques ne rendent pas de comptes, font preuve d'irresponsabilité à l'égard de leur peuple et ne sont pas représentatifs de leur population, notamment des femmes, les appels à une prise en main nationale sonnent creux.

Enfin, au sein du Conseil, nous devons nous engager politiquement et être prêts à nous exprimer. Un Conseil uni autour d'une stratégie politique commune de désescalade des tensions pourrait obtenir des résultats notables, mais même face à des violations flagrantes de ses résolutions, le Conseil se retrouve trop souvent dans une situation d'impasse et dans l'incapacité d'agir. Gert Rosenthal note que le Conseil de sécurité agit rarement pour prévenir des conflits. Ma brève expérience ici m'a montré que nous ne sommes pas disposés à agir même lorsque, comme c'est le cas au Soudan du Sud, en six années d'existence le pays a connu cinq années de conflit, un tiers de la population est déplacé, la moitié souffre d'insécurité alimentaire, et les résolutions et les promesses des Nations Unies ont été maintes fois bafouées.

Le maintien de la paix est un outil dans la panoplie dont nous disposons pour pérenniser la paix. Il ne peut pas être utilisé isolément, et on constate d'ailleurs des progrès dans la mise en place d'approches plus intégrées. Mais même l'action la plus cohérente des Nations Unies restera vaine si on n'accorde pas l'attention voulue à la primauté du politique. Et nous avons encore du chemin à parcourir à cet égard.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence égyptienne du Conseil d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, qui s'inscrit dans la droite ligne de la réflexion stratégique qui a lieu en ce moment au Conseil de sécurité autour de la manière dont l'ONU et les missions de maintien de la paix peuvent contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier la Vice-Secrétaire générale, l'Ambassadeur Gert Rosenthal et M. Youssef Mahmoud pour leurs analyses, qui viennent nourrir notre discussion aujourd'hui.

L'Italie s'associe à la déclaration qui sera prononcée plus tard par la délégation de l'Union européenne. Nous voudrions toutefois faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

Grâce aux résolutions sur la pérennisation de la paix adoptées en parallèle par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, la notion de continuité de la paix fait désormais partie de notre discours quotidien. Elle doit maintenant être mise en œuvre concrètement. À cet égard, nous encourageons le Secrétaire général à aller de l'avant dans sa vision et son examen de la structure du Secrétariat, notamment grâce à une nouvelle répartition des rôles et des responsabilités. Nous nous félicitons des réformes déjà entreprises et attendons avec intérêt les nouvelles recommandations, qui doivent porter sur la paix et la sécurité.

La recherche de règlements politiques doit être l'objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle intervient pour rétablir la paix et la sécurité. À notre avis, la diplomatie préventive et les efforts en vue d'une solution politique négociée et inclusive avant l'éclatement d'une crise constituent les maîtres mots de notre travail. Lorsqu'une crise éclate malgré ces efforts et après que l'ONU a échoué à prévenir l'escalade, il devient alors essentiel d'éviter une reprise du conflit. Je voudrais faire quelques observations sur ce point.

Premièrement, en ce qui concerne les mandats, un objectif fondamental des mandats des missions de maintien de la paix devrait être de contribuer à créer les conditions d'un processus politique ouvert à tous visant le dialogue et la réconciliation nationale grâce à l'apaisement des tensions et de la violence. Il est donc indispensable de définir une stratégie d'intervention, assortie d'objectifs clairs et réalistes et de critères mesurables, ainsi qu'une stratégie responsable et coordonnée pour empêcher une dérive de la mission et une possible reprise du conflit. Ces repères doivent tenir pleinement compte de l'objectif à plus long terme qu'est la continuité de la paix. En conséquence, les mandats ne doivent pas être considérés comme écrits dans la pierre. Ils doivent être souples et pouvoir évoluer, non seulement à mesure que la situation dans le pays ou la région concernée évolue, mais aussi lorsque de nouveaux défis et menaces à la paix et à la sécurité apparaissent. Dans ce contexte, il est également déterminant de procéder à un examen régulier de la mission.

Deuxièmement, en ce qui concerne la capacité de mettre en œuvre les mandats, nous ne devons pas

nous priver, lorsque les circonstances le permettent et le justifient, de passer progressivement d'une mission militaire à une opération plus légère et plus souple, reposant sur des unités civiles et de police spécialisées. Une telle évolution nous aiderait à mieux nous concentrer sur les tâches dites de transition entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix, comme la stabilisation, l'état de droit, la justice et la protection des civils. Ces tâches sont essentielles pour enraciner les progrès initiaux réalisés et contribuer à une paix véritablement durable. À cet égard, nous devrions également prendre en compte les tâches qui peuvent améliorer l'efficacité des missions de maintien de la paix pour préparer ainsi le terrain à une paix durable à l'issue de la période de transition, comme par exemple la protection du patrimoine culturel qui fait partie du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ou une vigilance accrue en ce qui concerne l'empreinte environnementale d'une mission de maintien, à l'instar de ce qui se fait au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. De même, la consolidation institutionnelle est essentielle pour garantir une bonne transition entre les efforts de maintien de la paix et ceux de pérennisation de la paix. Sur ce point, le passage de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti va servir de test et de modèle pour ce qui de la capacité de l'ONU d'épauler les autorités nationales dans la transition délicate consistant à passer de la gestion de crise à la paix durable, tout en envisageant une stratégie de sortie responsable permettant de passer du maintien de la paix au renforcement de l'aide au développement.

Il est également primordial de veiller à ce que les Casques bleus soient des modèles fiables. Il est indispensable d'adopter une politique de tolérance zéro à l'égard des Casques bleus qui se sont livrés à l'exploitation ou à des atteintes sexuelles. C'est bien entendu une question de plein respect des droits fondamentaux, mais c'est aussi une question de légitimité pour l'ONU. À cet égard, la formation, en particulier la formation obligatoire avant le déploiement, est déterminante. Qu'il me soit permis de rappeler le rôle que joue l'Italie grâce à son centre de formation et d'appui logistique de Vicenza, le Centre d'excellence pour les unités de police de stabilisation, au Centre de services mondial de Brindisi et à l'École des cadres du système des Nations Unies de Turin.

Troisièmement, en ce qui concerne les partenariats, l'ONU doit travailler en étroite collaboration, en tant que facilitateur de la paix, avec les entités et les individus qui peuvent contribuer à notre objectif commun. La participation des organisations régionales, en application du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est cruciale pour faire face aux crises internationales et trouver des solutions durables. À cet égard, la visite du Conseil à Addis-Abeba pour rencontrer son homologue de l'Union africaine est un pas important dans le renforcement de la coopération entre les deux organisations. Je voudrais également rappeler l'initiative des pays du Groupe de cinq pays du Sahel et le rôle de l'Union européenne, qui chacun joue un rôle majeur en complétant les efforts des Nations Unies sur le terrain.

Les faits démontrent amplement que la participation active de la société civile dans les processus de paix est essentielle, en particulier celle des femmes. La mise en œuvre intégrale et soutenue de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures, en particulier la résolution 2242 (2015), est donc indispensable. L'ONU et ses États Membres doivent redoubler d'efforts à cette fin. Mettre davantage à profit les capacités des femmes en tant qu'agents de changement dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et de la diplomatie préventive se traduira par plus de dividendes de paix dans le contexte du règlement des différends. Ce constat est au cœur de l'initiative que défend mon pays en faveur de la création d'un réseau de femmes médiatrices dans la région méditerranéenne, afin de combler le déficit de capacités existant dans ce domaine.

Quatrièmement, en ce qui concerne la meilleure manière d'utiliser les outils à notre disposition, je limiterai mes remarques au rôle de la Commission de consolidation de la paix et à la nécessité pour le Conseil d'améliorer en permanence le recours à cet organe consultatif pour briser les cloisonnements qui existent entre les piliers de notre action, ainsi qu'entre le Siège et le terrain. L'objectif global doit être de renforcer la capacité du système d'être uni dans l'action.

Enfin, pour ce qui est des ressources, nous savons tous que celles-ci sont limitées et doivent être utilisées de manière rentable. Néanmoins, faire des économies ne peut pas être un objectif en soi, seulement un moyen, le cas échéant, d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et des activités des Nations Unies. Cela passe notamment par la nécessité

de combler progressivement l'écart qui existe entre les ressources que l'Organisation consacre au maintien de la paix et le budget de la médiation et des missions politiques spéciales.

Quant aux missions de maintien de la paix elles-mêmes, les différentes options d'appui financier envisagées dans le rapport du 2 janvier peuvent être choisies au cas par cas. En 2008 déjà, c'est-à-dire il y a presque 10 ans, le rapport préparé par le Groupe d'experts présidé par l'ancien Premier Ministre italien Romano Prodi (voir S/2008/813) appelait à un appui financier prévisible et durable pour les missions de maintien de la paix de l'Union africaine approuvées par l'ONU. Nous sommes donc favorables à ce qu'on envisage d'utiliser les contributions mises en recouvrement, à condition bien sûr que l'ensemble des exigences voulues en matière de qualité des personnels, de formation, d'équipement et de normes de responsabilisation élevées soit satisfait, en particulier s'agissant de lutter efficacement contre les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Cette nouvelle approche exige de solides efforts collectifs et un engagement politique. L'Italie va travailler à forger un consensus à cet égard avec le Secrétaire général, le Secrétariat, nos partenaires au Conseil et l'ensemble des États Membres.

M. Seck (Sénégal) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence égyptienne d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public sur le thème des opérations de maintien de la paix et la consolidation et la pérennisation de la paix.

Qu'il me soit également permis de remercier les intervenants de ce jour, M. Youssef Mahmoud, Conseiller principal auprès de l'Institut international pour la paix mais néanmoins membre éminent du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix; et l'Ambassadeur Gert Rosenthal, Président du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Leurs interventions ont assurément permis d'enrichir nos débats.

En 2013 déjà, dans sa résolution 2086 (2013), le Conseil de sécurité rappelait le rôle décisif que jouent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, de prévenir et de maîtriser les conflits, de faire respecter les normes internationales et appliquer ses décisions, et de consolider la paix après un conflit. Il affirmait également son engagement à améliorer l'efficacité de l'action que mène l'ONU à toutes les étapes des conflits, de la prévention au règlement à la consolidation de la paix.

Le Conseil souhaitait aussi que les efforts puissent être poursuivis et renforcés même vers l'adoption d'une approche globale, cohérente et intégrée du maintien de la paix et de la sécurité internationales, approche fondée sur la prévention des conflits ou la prévention de leur résurgence, fondée aussi sur l'instauration d'une paix durable grâce à des stratégies efficaces de diplomatie préventive et d'appui pointu au règlement des causes profondes des conflits pour le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. C'est précisément ce qui a été réalisé quand, après avoir bien intégré les préconisations des trois examens entrepris en 2015-2016 concernant l'action globale de l'ONU en matière de paix et de sécurité, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale adoptèrent une résolution identique – la résolution 2282 (2016) pour le Conseil de sécurité et la résolution 70/262 pour l'Assemblée générale –, qui met en bonne perspective la problématique de la pérennisation de la paix dans le continuum prévention, maintien, consolidation et pérennisation de la paix.

Entre-temps, la communauté internationale, dans sa riche diversité, avait pu négocier et adopter sous les auspices de l'ONU le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui commande à tous – États comme organisations internationales, collectivités territoriales comme secteur privé, société civile comme organisations non gouvernementales – de tout mettre en œuvre pour que personne ne soit laissé pour compte. Dès lors, le défi qui reste posé à l'ONU réside dans sa volonté ou plus, dans sa capacité de se réorganiser pour s'assurer qu'effectivement personne ne soit laissé pour compte, ni les États, ni les communautés, ni les individus, ni les entreprises, etc., car nous savons tous que ce sont l'exclusion, la pauvreté, le manque d'éducation et le déni de justice qui font le lit des conflits, tant aux plans national qu'international.

C'est en cela que la réforme du système onusien dans son ensemble à travers ses trois piliers – paix et sécurité, développement et droits de l'homme – revêt toute son importance. Le Secrétaire général y a son rôle, important, qu'il est en train de jouer à fond avec intelligence et avec le soutien de la Secrétaire générale adjointe et toute l'équipe qu'il a mise en place pour porter ses réformes. Il incombe aux États Membres d'accompagner donc ce mouvement en jouant leur propre

partition, car nous savons tous qu'une bonne partie des réformes du système onusien relève des États Membres.

Comme l'ont bien démontré nos intervenants, il s'agira de rompre avec la pratique de fragmentation dans l'action des principaux organes de l'ONU pour en arriver à coopérer et à coordonner mieux avec la Commission de consolidation de la paix comme plate-forme principale pour ce qui est d'agir ensemble sur des théâtres bien donnés avec des objectifs bien ciblés, parce que bien identifiés et bien définis.

Nous sommes là dans un nouveau paradigme qui présente un bon potentiel pour renforcer les efforts de prévention et accroître l'efficacité des interventions actuelles dans le maintien de la paix. En effet, par son approche plus englobante qui tient compte de tout le continuum de la paix, de la prévention en passant par le règlement, le maintien et la consolidation de la paix, le concept de pérennisation de la paix nous invite à remédier à la fragmentation de l'action de l'ONU et des autres parties prenantes dans le domaine de la paix et de la sécurité. C'est sous ce rapport qu'il convient d'appréhender le rôle des opérations de maintien de la paix qui, lorsqu'elles disposent de mandats clairs, réalistes et donc réalisables, tout en bénéficiant de l'appui politique nécessaire, restent l'un des outils les plus importants dont dispose l'Organisation pour faire face aux défis du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et ce, dans un contexte de défis asymétriques de plus en plus nombreux et aussi malheureusement dans un contexte de moyens de plus en plus réduits.

Or, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont aujourd'hui confrontées à bien des obstacles, y compris à des restrictions de la part d'États, d'organisations étatiques et d'organisations non étatiques, qui les empêchent de remplir pleinement leur mandat. Il sied, par conséquent, de donner aux missions onusiennes les capacités et les moyens requis pour exécuter correctement, avec toute l'efficacité voulue, leur mandat, mais un mandat qui doit épouser au maximum possible les réalités du terrain pour être réalisable. Ces mandats doivent être définis sur la base d'analyses et d'informations les plus objectives possibles et complètes avant tout déploiement. On ne le répètera jamais assez, l'action de toute mission onusienne doit reposer sur une stratégie politique bien précise, viable, mais aussi bénéficier d'un appui politique conséquent si l'on veut parvenir à des résultats significatifs et durables dans la résolution des conflits.

Il ne fait aucun doute que les opérations de paix en tant qu'outils politiques peuvent aider à mieux faire avancer les objectifs fondamentaux de la prévention des conflits, de la médiation, de la protection des civils et du maintien de la paix. Les expériences de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, de la Mission des Nations Unies au Libéria ou aussi de la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Gambie, entre autres exemples, sont assez illustratives de ce fait et édifiantes. Dans cette dynamique, le Conseil devra renforcer sa coopération avec les États voisins et les organisations régionales et sous-régionales, comme, parlant du point de vue sénégalais, la CEDEAO et l'Union africaine, car pérenniser la paix, c'est surtout réussir les transitions et les stratégies de sortie des crises. À cet égard, les leçons apprises révèlent qu'il s'agit d'une entreprise très exigeante, qui requiert une planification à un stade précoce tenant dûment compte des conditions locales et d'objectifs clairement définis à atteindre pour mettre un terme à une opérations de maintien de la paix, et assurer, au besoin, la transition vers un bureau de consolidation de la paix intégré ou tout autre arrangement adapté à la situation considérée.

Il faudrait aussi développer des activités de consolidation de la paix dès les premières étapes de la vie des missions, en orientant les efforts vers le renforcement des capacités nationales, en s'attaquant aux profonds problèmes structurels et socioéconomiques auxquels ces pays sont souvent confrontés, tout en favorisant le maintien d'un dialogue politique et une coordination efficace entre les différentes parties prenantes.

Pour tout cela et pour conclure, les observations et les suggestions pertinentes faites par les intervenants de ce jour sont, selon nous, à méditer par le Conseil de sécurité et surtout à exploiter judicieusement.

M. Dovganyuk (Kazakhstan) (*parle en russe*) : Nous remercions la délégation égyptienne d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, qui contribue à souligner l'influence des opérations de maintien de la paix à l'objectif général de maintien de la paix, en particulier dans les situations où la sécurité est précaire ou dans les pays en phase de construction au lendemain d'un conflit.

Les conflits sont devenus de plus en plus complexes, et de plus en plus violents et difficiles à prédire. Les anciens et les nouveaux facteurs de conflit ont de profondes incidences sur les efforts visant à faire

progresser les processus internationaux, régionaux et nationaux au-delà de la prévention et du règlement des conflits. Notre succès dépend, par conséquent, de la mise en commun de nos efforts dans les principaux domaines d'action de l'ONU que sont la paix et la sécurité et les droits de l'homme. L'élaboration des mandats doit être accompagné de la vision stratégique du Conseil quant au résultat souhaité, avec des délais suffisants et des possibilités de consultations avec des experts sur un large éventail de questions. La pérennisation de la paix nécessite cohérence, collaboration et coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, en étroite coopération avec les équipes de pays des Nations Unies et la Commission de consolidation de la paix.

La Commission doit être une passerelle de consultation et de coordination entre tous les acteurs et aider à la mobilisation des ressources. Il est donc important de renforcer le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix par un financement prévisible à long terme de la part des donateurs, de la Banque mondiale et des institutions financières régionales.

Pour réussir, il faut également se doter de calendriers réalistes au titre de l'exécution d'opérations de paix des Nations Unies et de l'aide au développement. La pérennisation de la paix après un conflit est une entreprise particulièrement onéreuse et de longue haleine. Ainsi, les initiatives de prévention et de règlement des conflits, de relèvement et de développement, ainsi que les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration sont des composantes importantes de la pérennisation de la paix.

La consolidation de la paix exige une participation accrue des femmes dans les processus de prévention et de règlement des conflits. Il est également important de mobiliser, sans exclusive, les jeunes, les membres de parlement, les chefs religieux, la société civile et les organisations locales. La réconciliation nationale et les processus de paix doivent être ouverts à tous, en gardant à l'esprit que les conflits et la paix ont des incidences sur chacun des membres d'une société.

Nous devons également améliorer la capacité de consolidation de la paix du système des Nations Unies et accorder plus d'attention au choix du moment et à l'administration des transitions, ainsi qu'à un transfert sans heurt des responsabilités au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies. Si nous nous focalisons uniquement sur la prévention d'un conflit sans nous attaquer à ses causes profondes, nous courons le risque d'assister à une résurgence de ce conflit. Par conséquent, nous devons régler les facteurs de conflit, tels que les problèmes économiques et environnementaux, et veiller à lutter contre toute mauvaise gestion.

Les accords de paix doivent garantir les droits fonciers légitimes et introduire un service de cadastre et une administration foncière efficaces. Il faut investir pour empêcher la détérioration des ressources en eau, tant sur le plan quantitatif que d'un point de vue qualitatif, en raison des changements climatiques, de la pollution, de la privatisation de l'approvisionnement et des inégalités qui en ont résulté. Les différends autour de bassins hydrographiques transfrontaliers sont largement répandus et doivent être réglementés sur le plan politique, de même que les déplacements massifs de populations provoqués par les changements climatiques. Cela signifie que le Conseil de sécurité doit également tenir compte des questions climatiques. Puisque la majorité des opérations de maintien de la paix sont déployées en Afrique, le Kazakhstan est favorable à l'accent mis sur la paix, la sécurité, la gouvernance et le développement de l'Afrique.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'Afrique a besoin de paix et de stabilité, qui sont le fondement du développement. Le Kazakhstan a donc proposé une nouvelle approche pour éliminer la menace de la guerre, avec l'élaboration, avant le centenaire de l'Organisation des Nations Unies, du Plan d'initiative stratégique mondiale à l'horizon 2045, tel qu'il a été présenté l'année dernière à l'Assemblée générale par notre président, M. Nursultan Nazarbayev (voir A/70/PV.13, p.53). L'objectif est de générer un développement mondial fondé sur des conditions équitables, et de faire prévaloir une situation dans laquelle tous les pays auraient le même accès aux infrastructures, ressources et marchés du monde, lesquels sont tous indispensables au développement humain.

Enfin, le Kazakhstan est attaché à une paix durable, qui est le fondement nécessaire à tous les efforts visant à instaurer la stabilité régionale et mondiale.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Égypte d'avoir porté une question très importante au premier plan des débats du Conseil. L'intérêt manifesté par les États Membres de l'ONU pour le débat d'aujourd'hui témoigne de l'importance et de la pertinence de cette question. Je tiens également

à remercier les trois intervenants de leurs exposés très utiles et importants.

L'Ukraine s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observatrice de l'Union européenne. À titre national, je voudrais faire les remarques additionnelles suivantes.

Il est évident que, dans son état actuel, le maintien de la paix est confronté à des difficultés qui n'existaient pas il y a 10 ans, et encore moins à l'époque où la notion de maintien de la paix n'en était qu'à ses prémices. Néanmoins, les opérations de paix se sont révélées être un outil extrêmement adaptable qui contribue énormément au règlement de nombreux conflits. Ces dernières années, le Conseil et l'Assemblée générale ont examiné en profondeur et adopté plusieurs décisions importantes consacrées aux activités de l'ONU visant à préserver et pérenniser la paix. Les résolutions parallèles sur la pérennisation de la paix (résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale) constituent une avancée majeure dans la mise en œuvre d'une approche de prévention des conflits. Les conclusions et recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) nous ont permis d'étudier d'un œil nouveau la nature et les défis des opérations de maintien de la paix.

Dans le monde extrêmement instable d'aujourd'hui, il y a une forte demande en faveur d'une mobilisation accrue des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité. Dans la plupart des cas, une désescalade ou des progrès durables en matière de règlement pacifique des conflits ou de consolidation de la paix nécessitent une solide présence internationale de sécurité. Nous avons pleinement conscience de l'importance critique que revêt l'architecture de consolidation de la paix pour trouver des moyens efficaces d'accompagner les pays qui sortent d'un conflit.

Pour réussir dans cette entreprise, l'approche de l'ONU doit reposer sur une mise en œuvre cohérente des piliers relatifs à la politique, à la sécurité et au développement. Permettre aux pays de mettre en place, au plan national, des mécanismes et institutions efficaces et sans exclusive, à même de s'attaquer aux causes socioéconomiques et politiques profondes des conflits, voilà qui doit devenir une priorité de tout le système des Nations Unies. Il s'agit notamment de questions liées à la promotion et à la protection des droits de l'homme et au fait de veiller à ce que les femmes puissent jouer un rôle actif à tous les stades de la consolidation de la paix. L'intégration de tâches relatives aux droits de l'homme dans les mandats des opérations de maintien de la paix et de composantes droits de l'homme dans les opérations de paix est également essentielle pour prévenir les conflits, car cela contribuerait à désamorcer les tensions et à réduire le risque de résurgence d'un conflit.

Lorsque nous examinons la transition des activités de maintien de la paix à celles de consolidation de la paix, les éléments ci-après sont tout aussi importants. Premièrement, l'appropriation nationale est une condition indispensable à la création de capacités publiques fondamentales aussi bien efficaces et qu'efficientes, ce qui se traduit par un État plus stable et plus viable. Le renforcement des institutions a vocation à réduire la dépendance du Gouvernement d'un pays sortant d'un conflit vis-à-vis de la communauté internationale et de promouvoir l'autosuffisance. Pourtant, le fait que de nombreux pays sortant d'un conflit retombent dans la violence ne laisse aucun doute quant à la nécessité de faire preuve d'une extrême prudence lors de la planification du transfert des responsabilités de la communauté internationale aux autorités nationales, en particulier dans le secteur de la sécurité.

Deuxièmement, il est important, pour la réussite de l'ensemble des efforts visant à renforcer les institutions et à consolider la paix, de réunir le consensus entre les parties prenantes nationales et internationales autour d'un large programme de consolidation de la paix. En cas de manque de compréhension de part ou d'autre, seuls de rares progrès tangibles seront accomplis sur la voie d'une paix durable.

Troisièmement, compte tenu de l'importance cruciale que revêt la mise en place d'institutions après un conflit pour assurer le succès de l'ensemble des efforts de consolidation de la paix, ma délégation est favorable à l'approche qui consiste à intégrer une perspective de renforcement des institutions, en fonction de chaque pays et de chaque situation, dans les mandats des missions des Nations Unies concernées, et ce, dès le début.

Quatrièmement, nous sommes convaincus que les organisations régionales et sous-régionales sont porteuses de transformations dans le contexte de la consolidation de la paix. Ces 10 dernières années, le rôle de l'Union africaine en matière de promotion de la paix et du développement durable parmi les États africains a augmenté de manière exponentielle. L'Union africaine a démontré sa capacité de prendre l'initiative s'agissant du règlement efficace des conflits, et ses vues et politiques sur la question sont particulièrement utiles pour l'ONU.

Enfin, la Commission de consolidation de la paix est en position idéale pour rassembler les acteurs étatiques extérieurs et les acteurs non étatiques dans le but d'assurer la création d'institutions crédibles, légitimes, responsables et solides dans les pays qui sortent d'un conflit. Par conséquent, la Commission devrait jouer un rôle de premier plan s'agissant de donner au système des Nations Unies les moyens d'établir une approche intégrée de la mise en place des institutions. En tant qu'organe consultatif, la Commission a un rôle fédérateur crucial pour faire le lien entre les actions relatives à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme. Le Conseil devrait l'envisager comme un outil viable dont il dispose lorsque les situations ne sont plus en phase de crise mais sont toujours considérées comme fragiles et continuent de mériter une attention plus spécifique, plus ciblée et plus soutenue.

Cela vaut aussi pour l'examen des mandats de consolidation de la paix des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, ainsi que pour les débats autour des éventuels retraits progressifs et sorties de missions. Par exemple, l'idée d'inviter des représentants des formations pays de la Commission de consolidation de la paix à participer à une mission de terrain du Conseil dans un pays concerné mérite un examen approfondi. Une telle pratique pourrait contribuer à une meilleure coordination des travaux menés à New York et des activités sur le terrain.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier l'Égypte d'avoir organisé ce débat. Nous espérons que ce débat nous permettra de mieux appréhender les nuances des mandats du Conseil de sécurité dans les domaines du maintien de la paix et de la consolidation de la paix et de déterminer où il convient de tracer la ligne qui sépare ces deux domaines importants de l'appui international. Nous remercions Mme Mohammed, Vice-Secrétaire générale, M. Gert Rosenthal, Président du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, et M. Youssef Mahmoud, membre du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix de leurs exposés détaillés, qui constituent une excellente base pour notre débat.

Depuis la publication des rapports établis par ces deux groupes (voir S/2015/490 et S/2015/446), les États Membres ont parcouru un long chemin et ont adopté des décisions consensuelles concrètes, qui figurent dans les rapports annuels du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et dans la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité. Cette résolution, qui porte sur la réforme du dispositif de consolidation de la paix, n'a pas modifié les éléments fondamentaux de notre action, mais décrit en détail les différentes tâches que cela implique. Cette résolution a réaffirmé la responsabilité première des gouvernements nationaux pour ce qui est de déterminer et de mettre en œuvre des stratégies de consolidation de la paix et a clairement établi que la pérennisation de la paix constitue une tâche et une responsabilité partagées que doivent assumer le gouvernement et toutes les autres parties prenantes nationales.

Aujourd'hui, on donne souvent une interprétation large à la notion de pérennisation de la paix. D'abord et avant tout, elle est inextricablement liée à la reconstruction après un conflit et à la prévention de la reprise de conflits. Toutefois, avant cela, il faut régler le conflit existant et consolider durablement la paix. Pour ce faire, il faut bien comprendre les causes profondes des conflits, chaque conflit ayant une origine et des particularités qui lui sont propres. Nous sommes favorables à ce que des tâches claires visant à éliminer les causes particulières d'un conflit soient confiées aux missions. Surcharger les mandats au moyen de fonctions génériques non seulement réduit l'efficacité des opérations de maintien de la paix mais entraîne également une augmentation des coûts. Nous sommes d'avis qu'il existe des organismes spécialisés des Nations Unies et des mécanismes internationaux chargés de ces problèmes.

Nous ne sommes pas favorables à la tendance en faveur d'un octroi généralisé de droits élargis aux Casques bleus en matière de recours à la force. Certes, les mesures préventives sont importantes, mais une dépendance excessive à celles-ci est dangereuse, tout comme la participation des soldats de la paix à des opérations offensives et de lutte contre le terrorisme. Nous ne souhaitons pas que les soldats de la paix soient impliqués dans les conflits.

Il est impossible de pérenniser la paix en l'absence d'un processus politique et d'une réconciliation nationale. Bien entendu, il s'agit d'un objectif fondamental pour les opérations de maintien de la paix. Aujourd'hui, nous avons été heureux d'entendre de nombreuses délégations, dont celles de la République populaire de Chine, des États-Unis, de la France, de la Suède et bien d'autres, dire que l'objectif principal des opérations de maintien de la paix est de promouvoir un règlement politique. Dans certains cas, il peut être justifié d'associer les

soldats de la paix à des efforts tels que le désarmement, la démobilisation et l'intégration, la réforme du secteur de la sécurité, etc. Nous ne pouvons pas nous prononcer en faveur de l'établissement d'un lien direct entre les activités de pérennisation de la paix, de consolidation de la paix et de maintien de la paix et le développement durable et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il existe évidemment un lien entre eux, mais ce lien n'est pas toujours direct. La paix en elle-même ne garantit pas le développement, et vice versa. En général, on procède de la compréhension de la notion de pérennisation de la paix consacrée dans les résolutions identiques du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur le dispositif de consolidation de la paix, qui permet de faire face aux causes profondes des conflits, de veiller à la réconciliation nationale et de reconstruire le pays.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie tient à remercier la Vice-Secrétaire générale Mohammed de son exposé sur la contribution des missions de maintien de la paix à l'objectif de pérennisation de la paix. De même, nous voudrions remercier M. Youssef Mahmoud et l'Ambassadeur Gert Rosenthal de leurs exposés édifiants et la présidence égyptienne d'avoir convoqué ce débat qui nous donne l'occasion de nous pencher sur l'efficacité, le bien-fondé et la pertinence des mandats actuels des opérations de paix des Nations Unies.

Le défi auquel les opérations de maintien de la paix sont confrontées concerne l'utilisation des outils nécessaires au moment de leur déploiement. L'utilisation de ces outils doit être facilitée par des mandats mesurables, clairs, cohérents et réalisables, tel qu'énoncé dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (S/2015/446). Il ne faut pas oublier ces outils de premier choix que sont la diplomatie préventive, les partenariats stratégiques avec les organisations régionales et la consolidation de la paix après un conflit. La diplomatie préventive est essentielle et doit être renforcée grâce aux processus de médiation, de dialogue, de bons offices et aux mesures de renforcement de la confiance, ainsi qu'au respect des dispositions de la Charte des Nations Unies concernant la souveraineté des États. La diplomatie préventive ne doit pas être utilisée en tant qu'instrument d'intervention. Ces mesures, ainsi que le strict respect des droits de l'homme et de la dignité de la population civile, doivent régir les activités des missions de maintien de la paix, en créant des voies de connexion et de cohésion permettant de garantir la coordination avec les communautés locales et la société civile en général et leur participation.

Il ne doit pas y avoir d'option militaire en matière de règlement des conflits. À cet égard, nous sommes convaincus que le succès des missions dépend en partie de la diplomatie préventive grâce à un processus politique actif, ainsi que des objectifs adaptés à leurs capacités et à leurs ressources, conformes aux buts pour lesquels elles ont été créées, dans le cadre des principes qui les régissent, principalement le consentement des parties, et avec une stratégie globale qui permet de faire face à la situation, en progressant systématiquement vers la réalisation de l'objectif principal grâce à un processus politique fondé sur le consensus qui facilite les efforts de consolidation de la paix et surtout, qui encourage l'appropriation nationale.

Le succès dépend également de l'établissement de délais réalistes pour les opérations de paix et les autres activités de consolidation de la paix, ainsi que de la capacité des missions à s'adapter à la réalité d'une situation donnée, qui doit être clairement définie dans leurs mandats, et à coopérer avec les communautés touchées, pour contribuer à renforcer la confiance dans les processus politiques, auxquels doivent participer les femmes et les jeunes, tout en adoptant une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence sexuelle.

Grâce à son expérience de plus de 60 ans en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, l'ONU a des connaissances et une expérience précieuses dans ce domaine, qu'aucun autre organisme ne possède. Ainsi, nous savons qu'il est impossible d'exécuter un mandat sans la confiance et la participation active des gouvernements. L'indépendance, la neutralité et les droits des États et de leurs peuples doivent respectés à tout moment. C'est ainsi que l'ONU peut être un acteur valable s'agissant de promouvoir des processus politiques, de coordonner des alliances entre les États et de faciliter le travail du personnel déployé sur le terrain.

Les examens stratégiques et les autres outils dont nous disposons doivent être utilisés plus souvent et de manière plus analytique pour surveiller, évaluer et vérifier non seulement que les missions atteignent leur objectif, mais également si le niveau des effectifs est approprié et le cas échéant, si les droits fondamentaux des populations civiles touchées et les buts et principes énoncés dans la Charte sont respectés. En effet, bien souvent, les missions tombent été dans un cercle vicieux de bureaucraties, qui dénaturent les mandats. À cet égard, il est essentiel de procéder à une évaluation approfondie

du mandat d'une opération de paix lorsqu'il est sur le point d'expirer, en vue de le reformuler, ce qui permet de réaliser efficacement les tâches de consolidation de la paix.

De même, il est essentiel d'établir des partenariats stratégiques plus solides avec les organisations régionales et sous-régionales. L'ONU doit donner la priorité à l'établissement et au renforcement de relations qui intègrent des méthodes de travail innovantes, sur la base de financements prévisibles, étant donné qu'il s'agit de conditions préalables à la pérennisation de la paix. Un exemple clair à cet égard est le partenariat stratégique qui existe entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui sont tous les deux attachés à développer une relation structurée et équitable, en renforçant leur partenariat grâce à un appui mutuel et à une assistance technique constante en ce qui concerne les questions politiques et de sécurité, les questions transfrontalières et la diplomatie préventive, notamment la gestion des eaux transfrontières par la médiation et les bons offices. Nous attendons avec intérêt d'effectuer la visite au siège de l'Union africaine dans les prochains jours, afin de renforcer les liens d'association et de travail conjoint entre les deux organisations.

Rétablir une société au lendemain d'un conflit exige des efforts considérables et de la planification et de tirer parti de l'expérience acquise sur le terrain, pour contribuer avec les gouvernements à l'application des accords entre les parties, à la démobilisation, à la réintégration, au désarmement, à l'élimination des mines antipersonnel, au développement économique, ainsi que de traiter les causes du conflit sont des éléments qui doivent être pris en compte pour une paix pérenne et sa consolidation.

L'inclusion de la société dans les processus de paix est essentielle à l'instauration de la confiance, étant donné que sa concrétisation peut prendre des années. Son inclusion peut jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix et dans la construction de sociétés pacifiques et résilientes. Cela est clairement illustré par le processus de paix en Colombie, dont l'Accord final définit les mesures pour la réintégration des anciens combattants dans la vie civile, et qui bénéficie de l'appui des organisations régionales et de la communauté internationale en général, aux fins d'une paix pérenne.

Enfin, la Bolivie réaffirme son appui au travail et à la détermination des opérations de maintien de la paix et remercie le personnel de l'ONU, ainsi que le personnel des pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police, de leur travail et de leurs sacrifices. Ces hommes et ces femmes risquent au quotidien leur vie afin de consolider une paix pérenne dans le respect des principes et objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en arabe*) **:** Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Égypte.

Je tiens à remercier la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed; M. Youssef Mahmoud, Conseiller principal à l'Institut international pour la paix et membre du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix; et l'Ambassadeur Rosenthal, Président du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, de leur participation et de leurs exposés très utiles.

Au cours de la décennie écoulée, le Conseil de sécurité a fait face aux fardeaux irréalistes des opérations de maintien de la paix, sans tenir compte des difficultés qui vont au-delà de ses capacités ou de la situation politique sur le terrain. Par conséquent, le déploiement de certaines opérations de maintien de la paix n'a fait que symboliser l'incapacité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité de parvenir à un règlement définitif des conflits qui durent depuis des décennies.

En dépit du fait que nous sommes tous conscients que réformer les mandats des opérations de maintien de la paix est inévitable, les efforts de réforme ont tenté de remédier aux lacunes techniques et opérationnelles en garantissant des unités et du matériel, une discipline et un comportement correct de la part des contingents et la protection physique des civils comme seuls critères de l'efficacité opérationnelle. Bien que ces aspects soient très importants pour promouvoir la crédibilité et l'efficacité des opérations de maintien de la paix, ils ne nous permettent pas à eux seuls d'atteindre nos objectifs.

Sans une vision globale de la façon d'améliorer la situation ou un examen du mandat de maintien de la paix permettant de répondre aux besoins et aux priorités du pays hôte et de s'adapter aux particularités locales, et en l'absence d'un concept large de protection qui serait axé sur le renforcement des capacités de l'État, nous mettons en danger d'importantes ressources humanitaires et

matérielles dans les opérations de maintien de la paix et dans les efforts de consolidation de la paix. Ces efforts s'amenuiseront et pourraient même s'effondrer sous les pressions sociale, politique et économique nationales, voire régionales. Par conséquent, garantir les moyens, les ressources et les contingents nécessaires pour les opérations des Nations Unies crée un environnement politique sûr qui permet de promouvoir la prise en main nationale et les efforts visant à consolider la paix et à parvenir à un règlement politique des différends. Ces efforts doivent être déployés par l'intermédiaire de programmes visant à renforcer les institutions de l'État, en particulier celles qui fournissent des services tels que la sécurité, la justice, l'éducation et les soins de santé. Ce sont des services qui permettent de préserver le tissu social de la société et de relancer l'économie tout en améliorant l'accès aux possibilités d'emploi, aux ressources et aux marchés.

À cet égard, je voudrais souligner un certain nombre d'éléments que nous jugeons importants.

Premièrement, il est essentiel de garantir un cadre et une solution politiques à un conflit avec un appui international et régional. Malgré les pressions et les critiques à l'encontre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), il va sans dire que sa présence a directement contribué à mettre en lumière l'ampleur de la souffrance humanitaire au Darfour et a jeté les bases pour le déploiement d'efforts politiques à l'échelle nationale et régionale afin de mettre fin au conflit dans la région.

Pour réduire la présence de la MINUAD, il importe de coordonner les efforts avec le Gouvernement soudanais en ce qui concerne la durée et la taille du mandat de l'ONU au cours de la période de transition, en se concentrant sur les spécificités de la situation au Darfour. Pour ce faire, nous devrons nous attaquer aux causes profondes du conflit et promouvoir la réconciliation nationale en encourageant le développement et en redonnant espoir aux citoyens en ce qui concerne leur sécurité et leur stabilité à l'avenir. Nous devons prendre note des enseignements tirés et des meilleures pratiques des missions passées, que ce soit en Sierra Leone, au Timor-Leste ou, plus récemment, en Côte d'Ivoire.

Deuxièmement, il est essentiel d'établir un partenariat stratégique avec le pays hôte qui mette l'accent sur la prise en main nationale, le dialogue national, la réconciliation nationale et le renforcement mutuel de la confiance. Nous devons souligner l'importance du renforcement national des capacités sur la base des priorités nationales et locales tout en garantissant une coopération avec les autorités nationales et en renforçant leur confiance dans les missions des Nations Unies. Cela est fondamental pour le succès de la mission.

L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, qui a préparé avec succès le terrain pour que les forces ivoiriennes conviennent d'un cadre national pour le règlement des différends, est un bon exemple du rôle que jouent les missions des Nations Unies dans la préservation de ces cadres en se coordonnant avec divers partenaires régionaux et parties prenantes internationales. Par contre, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a éprouvé de réelles difficultés à mettre en place un partenariat stratégique, car elle n'a pas de vision commune qui rassemblerait les membres du Conseil et les forces régionales afin de définir pour la Mission un mandat fondé sur les spécificités de la situation politique et en matière de sécurité au Soudan du Sud.

Troisièmement, les stratégies de sortie d'une mission doivent être exposées lorsque le mandat est en train d'être établi et les objectifs et calendriers doivent être clairement définis et réexaminés périodiquement. Cela permettrait au Conseil de contrôler et d'améliorer les mandats sur la base de la situation sur le terrain et en fonction des nouveaux besoins et de la situation politique. À cet égard, je relève l'expérience de la Mission des Nations Unies au Libéria et de celle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Les mandats de ces deux missions ont été prolongés sans doute plus longtemps que nécessaire en raison de l'absence d'une vision claire, dès le départ, lorsque leurs mandats ont été définis et que les contingents ont été déployés, en ce qui concerne le rôle des missions dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Si nous voulons atteindre nos objectifs, nous devons travailler en coordination avec nos partenaires dans le cadre des programmes des Nations Unies et d'autres agences, travailler aussi avec les institutions internationales et les partenaires bilatéraux. Telle est la condition première de l'élaboration de programmes de maintien de la paix afin d'améliorer les mécanismes nationaux qui permettront alors de s'attaquer aux causes profondes du conflit et d'en prévenir le retour. Dans ce contexte, nous apprécions le rôle de plus en plus important du Fonds pour la consolidation de la paix.

Quatrièmement, nous devons étudier le rôle des opérations de maintien de la paix s'agissant de répondre

de manière continue aux situations de conflit. Ce rôle est important dans le contexte d'une coordination totale et permanente avec les organismes, les entités et les programmes du système des Nations Unies. Nous demandons un examen des missions en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo afin de mieux prendre en considération l'approche politique et opérationnelle qui serait la plus globale. Cet examen doit être mené dans le contexte national et fondé sur le cadre défini pour chaque mission. Nous devons promouvoir l'harmonie s'agissant d'élaborer et d'appliquer les mandats des opérations de maintien de la paix en parallèle avec les politiques régionales, aussi bien que dans le respect des régimes de sanctions pertinents. Dans leur ensemble, ces mesures constituent un mécanisme complet de promotion du maintien de la paix et de la pérennisation de la paix.

Ceci renvoie au rôle consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix, qui a été de plus en plus renforcé afin de promouvoir la capacité du Conseil de sécurité d'adapter les opérations de maintien de la paix à une vision globale de l'instauration d'une paix durable. Ceci nous permet également de remédier aux causes profondes du conflit. En tant que coordonnateur de ce rôle, l'Égypte s'efforcera de faire en sorte que le rôle évolue afin de mieux répondre aux besoins du Conseil dans la période qui s'ouvre – surtout concernant l'examen des opérations de maintien de la paix.

Enfin, du fait de nos responsabilités en tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents, l'Égypte a proposé d'accueillir en 2018 une réunion au niveau ministériel de tous les pays fournisseurs de contingents. Nous aimerions agir en liaison avec le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents pour que la réunion connaisse le succès s'agissant de promouvoir nos efforts dans le domaine des opérations de maintien de la paix et qu'elle marque un important tournant. Dans le contexte de l'Union africaine, l'Égypte a proposé de créer et d'accueillir un centre spécialisé dans la reconstruction et le développement dans les situations d'après-conflit – sur la base de notre conviction que la pérennisation de la paix est tributaire du développement.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je rappelle à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à une durée maximale de quatre minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invités à distribuer une copie du texte et à en prononcer une version abrégée. J'informe aussi tous les participants que ce débat public se poursuivra durant l'heure du déjeuner, car nous avons un grand nombre d'orateurs inscrits.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Duclos (Pérou) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, ma délégation tient à remercier la Vice-Secrétaire générale, M[me] Amina Mohammed, M. Youssef Mahmoud et l'Ambassadeur Gert Rosenthal de leurs exposés, qui donnent à réfléchir. Nous remercions aussi la délégation égyptienne d'avoir organisé ce débat public, qui nous permet de poursuivre le dialogue sur les diverses dimensions de la pérennisation de la paix.

Aujourd'hui, nous analysons la contribution des opérations de maintien de la paix. Le Pérou pense que ces opérations peuvent et doivent contribuer à atteindre l'objectif d'une paix durable. Les Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, sont invitées à faciliter la transition dans les situations de conflit et d'après-conflit et à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, qui assurent à tous accès à la justice et soient assorties d'institutions efficaces et responsables – en accord avec la Charte des Nations Unies et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier avec l'objectif 16 de développement durable, dont le champ d'application est universel.

Dans la perspective traditionnelle de la paix et de la sécurité internationales, nous essayons de faire en sorte que les opérations de maintien de la paix s'attaquent aux causes profondes du conflit et les éliminent. Par exemple, les efforts visant à créer une infrastructure de base sur le terrain, dirigés par une société d'ingénierie péruvienne, laissent un legs qui dépasse l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Il faut systématiser l'institutionnalisation de ces objectifs concrets, ce qui exige une coopération et une coordination renouvelée parmi les nombreux acteurs appelés à atteindre ces objectifs tant au sein qu'à l'extérieur des Nations Unies.

À cet égard, la contribution des opérations de maintien de la paix à la pérennisation de la paix doit aller de pair avec les processus multidimensionnels sur le terrain – notamment les aspects militaire et

sécuritaire qui, soit dit en passant, ont besoin d'être suffisamment financés et appuyés – mais doit les dépasser afin d'aborder des défis nouveaux et complexes. La Commission de consolidation de la paix est appelée à jouer un rôle consultatif et, dans sa sphère de compétence, à contribuer à des approches plus globales, efficaces et efficientes.

Ma délégation insiste sur l'importance de mettre au point une vision politique commune pour rendre possible une action intégrée de toutes les agences liées aux opérations de maintien de la paix, notamment des pays fournisseurs de contingents et des organisations régionales et sous-régionales. Avant tout, les gouvernements concernés doivent participer au processus de transition, comme le font d'autres acteurs nationaux pertinents, notamment les femmes et les jeunes, car ce sont eux qui seront en fin de compte appelés à maintenir la paix dans leur pays.

On ne saurait ignorer les principes de responsabilité, d'appropriation nationale et d'inclusion. Quand le Conseil de sécurité établit le mandat d'une opération de maintien de la paix, il doit expressément tenir compte de cette perspective politique et définir les objectifs réalistes, concrets et mesurables que doit atteindre la mission. Les termes de son mandat doivent être fixés en conformité avec l'objectif général d'une paix durable. Le suivi doit permettre au Conseil de réévaluer l'information à la lumière de sa mise à jour et des indicateurs pertinents dans la mesure où elle se réfère à l'accomplissement dudit objectif, ce qui aura sans nul doute pour effet de promouvoir pragmatisme, intégration et flexibilité au sein des missions et d'autonomiser les agents déployés sur le terrain.

Pour terminer, le Pérou, pays qui contribue aux opérations de maintien de la paix et se tient prêt à servir la communauté internationale en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, renouvelle – dans le contexte actuel d'une redéfinition d'un nouveau paradigme de sécurité collective – son attachement aux efforts en cours afin de mettre au point des interventions des Nations Unies qui soient plus solides et efficaces, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Hattrem (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon pays, la Norvège. Je tiens à ajouter que je prends la parole dans cette salle avec une certaine humilité, car c'est l'une de mes premières prestations officielles en tant qu'Ambassadeur de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies. J'attends avec plaisir de connaître tout le monde au cours des semaines et mois à venir.

Les pays nordiques tiennent à féliciter l'Égypte d' engager ce débat, qui prélude au débat public de haut niveau sur les opérations de paix qui se tiendra durant la présidence éthiopienne le mois prochain.

La notion de pérennisation de la paix marque un changement de modèle dans notre approche de la prévention et du règlement des conflits, ainsi que du maintien et de la consolidation de la paix. Elle requiert des stratégies plus intégrées, tout en s'appuyant sur tous les outils dont dispose l'ONU tout au long du cycle allant du conflit à la paix. Elle s'inscrit dans la droite ligne des examens réalisés ces dernières années et est au cœur de la vision du Secrétaire général au sujet de la réforme de l'ONU – vision à laquelle les pays nordiques adhèrent pleinement. Je voudrais m'arrêter sur trois domaines en particulier, domaines dans lesquels les pays nordiques estiment que le Conseil de sécurité peut contribuer à la paix durable.

Premièrement, nous pensons que le Conseil de sécurité doit inclure une perspective à long terme dans les mandats des missions. Les mandats devraient être basés sur une analyse conjointe de l'ONU qui prenne en compte les causes profondes du conflit afin de jeter les bases d'une paix durable. À notre avis, les récents mandats relatifs à la transition des missions des Nations Unies au Libéria et en Haïti offrent des enseignements intéressants qui pourraient servir d'exemples à d'autres processus liés aux mandats.

Au Libéria, le mandat a confié au Secrétariat la charge d'élaborer un plan de consolidation de la paix en étroite coordination avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies. Il a spécifiquement souligné l'important rôle de mobilisation de la Commission de consolidation de la paix dans l'élaboration de ce plan, un rôle que la formation Libéria de la Commission joue déjà et continuera à jouer. En Haïti, le Conseil a décidé de créer une nouvelle mission de maintien de la paix – la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti – afin de faciliter la transition à mesure que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti se retire, permettant ainsi à Haïti de consolider les avancées réalisées sur la voie de la paix durable. Ces deux

exemples fournissent des enseignements différents qui pourraient être inclus dans un catalogue des meilleures pratiques en matière de transition. Nous suggérons aux États Membres et au Secrétariat de constituer un tel recueil, qui pourrait guider le Secrétariat dans l'élaboration des futurs rapports qui seront présentés au Conseil et servir de base à la négociation des mandats en toute connaissance de cause à l'avenir.

Deuxièmement, les opérations de paix des Nations Unies doivent être davantage axées sur les populations et plus ouvertes, et elles doivent s'engager plus activement auprès des communautés locales. C'était une des grandes recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. À notre avis, il faut accorder plus d'attention à cet aspect lorsqu'on conçoit une opération de paix et en définit le mandat. Les missions devraient pouvoir travailler plus activement avec les gouvernements et les communautés locales, y compris les femmes et les jeunes. La participation des femmes doit être garantie à tous les niveaux. Une approche plus centrée sur les populations requiert une coordination étroite avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'éviter les doubles emplois et d'optimiser les résultats sur le terrain.

Troisièmement, il est crucial d'assurer un financement prévisible et soutenu de la consolidation de la paix. La consolidation de la paix ne doit pas dépendre des seules contributions volontaires. Lorsque de grandes missions se retirent peu à peu et ferment, une grande partie du financement et une source considérable de revenus et d'activités économiques sont perdues. Cela peut entraîner de graves difficultés économiques pour le pays concerné, ce qui risque de compromettre en retour le processus de transition. Le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix doivent travailler en coopération étroite afin de réduire les conséquences économiques néfastes des transitions.

Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la pérennisation de la paix, qui, nous l'espérons, contiendra des orientations sur la manière dont les manques à gagner de ce type peuvent être évités et compensés à l'avenir.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Laassel (Maroc) : Je voudrais remercier l'Égypte pour l'organisation de ce débat sur une thématique d'actualité et pour sa présidence dynamique et réussie du Conseil de Sécurité pour le mois d'août. Je remercie Mme Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale; M. Youssef Mahmoud et l'Ambassadeur Gert Rosenthal de leur exposés instructifs.

Depuis maintenant plus de deux ans, les Nations Unies vivent une étape charnière de leur existence; des débats passionnants fusent de toutes parts, des concepts nouveaux font leur apparition et cristallisent toute l'attention des États Membres, et des initiatives innovantes prennent de plus en plus forme pour rationnaliser, optimiser et perfectionner le rendement de notre Organisation. Cette effervescence de débats montre bien que les États Membres sont conscients de la nécessité et de l'urgence de réformer le travail de l'Organisation pour la mettre au niveau des défis complexes et inextricables qui ne cessent de proliférer jour après jour. En effet, on peut dire aisément qu'après des décennies d'efforts et de sacrifices de la part de la communauté internationale pour instaurer la paix aux quatre coins du globe, il est apparu évident que le grand défi pour la paix est justement sa résilience de courte durée aux tensions et aux velléités déstabilisatrices récurrentes dans les pays encore fragiles. Cette conclusion a été partagée par les trois derniers examens du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le constat ainsi fait est limpide et sans équivoque : les efforts de l'ONU pour instaurer, maintenir et consolider la paix resteront vains si la paix recherchée n'est pas pérenne. Et la part de responsabilité qu'assument les acteurs du système des Nations Unies dans les cas de déficit de résilience de la paix existe bel et bien, comme l'a pointé du doigt le rapport sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490). Le cloisonnement qui existe entre les différents organes concernés par la recherche de la paix et le prisme étroit à travers lequel la consolidation de la paix a été perçue jusqu'à présent en sont les exemples, pour ne citer que ces deux dysfonctionnements.

Nous saluons à cet égard, les efforts du Secrétaire général pour pallier le déficit d'interaction entre les organes de l'ONU. Il n'est nul besoin de rappeler ici que la pérennisation de la paix, qui inclut la prévention des conflits, offre une nouvelle impulsion et donne un nouveau souffle au travail et à la performance du dispositif de paix des Nations Unies. En effet, les menaces qui guettent la paix sont de plus en plus multidimensionnelles et en mutations constantes. De ce fait, les organes de l'ONU sont continuellement appelés

à s'adapter pour donner une meilleure réponse, en temps opportun, aux nouveaux défis à la paix.

Fer de lance de l'action des Nations Unies pour rétablir la paix dans les pays fragiles ou en conflit, les opérations de maintien de la paix incarnent, au fil des années et grâce aux efforts et sacrifices de leurs membres, l'engagement irréversible de la communauté internationale au service de la protection des populations en souffrance. Lorsqu'elles disposent de mandats clairs, réalistes et réalisables tout en bénéficiant de l'appui politique nécessaire, les opérations de maintien de la paix restent un des outils les plus souples et les plus adaptés dont l'ONU dispose pour faire face aux défis du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'inverse est cependant vrai. Les mandats non adaptés aux situations sur le terrain engendrent des résultats mitigés et peuvent mettre en danger aussi bien les populations à protéger que les contingents sur le terrain. Maillon faible important dans ce vaste ensemble du continuum de la paix allant de la prévention, du règlement des conflits, du maintien de la paix, à sa consolidation ou au développement à long terme, les missions de maintien de la paix sont en premier lieu concernées par la nouvelle stratégie globale promue par le Secrétaire général pour atteindre l'objectif recherché de la pérennisation de la paix. À cet égard, les remarques suivantes s'imposent.

Il est primordial d'adapter les moyens des missions de maintien de la paix au mandat et aux besoins sur le théâtre des opérations. Partant du principe qu'il n'y a pas de formule standard et préétablie et pour toutes les situations, chaque mission doit être considérée dans son contexte politique et sécuritaire particulier. Des critères évolutifs tels que la diversité géographique des missions et leur évolution dans le temps peuvent leur donner une marge de manœuvre sans entraîner de coûts supplémentaires. La création d'une opération ne doit pas être une fin en soi, ni la seule solution envisagée. Il est important que des efforts de stabilisation et de règlement pacifique du conflit soient entrepris simultanément aux opérations militaires de protection des civils.

Même si leur coût n'équivaut, il faut le rappeler, qu'à 0,5 % des dépenses militaires mondiales, le rôle crucial des opérations de consolidation de la paix et d'instauration d'une paix durable est indéniable. C'est dans ce sens qu'une plus grande attention doit être dévolue à la consolidation de la paix non seulement dans les pays sortant d'un conflit mais également dans les pays encore en situation d'instabilité. Il est nécessaire que les efforts soient conjugués pour restaurer la paix, la consolider et *in fine* la pérenniser.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

Mme Wilson (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie (Groupe CANZ).

Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre les résolutions sur la pérennisation de la paix (résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale) et estimons que les opérations de maintien de la paix constituent une contribution essentielle à l'instauration d'une paix durable. Les résolutions insistent sur le fait que la pérennisation doit devenir une tâche et une responsabilité communes.

Le rapport établi par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) souligne la nécessité de mieux refléter la primauté de la politique en tant qu'un des quatre changements essentiels à entreprendre dans le cadre de la réforme des opérations de paix. La réalisation de ces objectifs exige du Conseil de sécurité, du Secrétariat et des États Membres qu'ils continuent de jouer un rôle moteur et que des changements soient apportés dans les trois domaines que nous étudions aujourd'hui : la gestion des transitions; l'intégration de la pérennisation de la paix dans le cadre des processus de réforme en cours et le financement de la consolidation de la paix. Il est temps à présent de prendre des engagements.

L'échec des phases de transition après le retrait des missions de maintien de la paix augmente le risque d'une reprise du conflit. L'amélioration des processus de transition a été un facteur déterminant dans l'élaboration des résolutions sur la pérennisation de la paix. Cette question revêt désormais un caractère d'urgence, compte tenu notamment du retrait prochain de la mission au Libéria, de la réduction des effectifs au Darfour et de la transition en Haïti. Pour être efficaces, les transitions nécessitent une large consultation et un accès au financement pour garantir des ressources et des approches politiques adéquates.

Afin d'adopter des méthodes de travail plus inclusives, le Conseil doit travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat et la Commission de consolidation de la paix, laquelle, à son tour, doit coopérer avec le système des Nations Unies et des entités extérieures, telles que les institutions financières

internationales, la société civile et d'autres. Nous nous félicitons de l'évaluation et de la planification des besoins en matière de consolidation de la paix au Libéria, sachant que les efforts d'évaluation des capacités révèlent des lacunes flagrantes en ce qui concerne l'aptitude de l'équipe de pays des Nations Unies à assumer des tâches fondamentales. Ce problème devra être résolu.

Deuxièmement, nous devons accorder une haute priorité à l'augmentation du financement prévisible et soutenu pour la consolidation de la paix si l'on veut que la prévention joue pleinement son rôle de pivot. Une meilleure coordination avec d'autres participants aux activités de consolidation de la paix – notamment, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les partenaires régionaux et bilatéraux et les donateurs – est cruciale. C'est particulièrement le cas lorsque les missions opèrent dans des environnements changeants.

Les donateurs ont également un rôle déterminant à jouer en ce qui concerne la fragmentation du financement des opérations de consolidation de la paix des Nations Unies. En demandant des analyses conjointes et en contribuant aux fonds mis en commun et non affectés, les donateurs peuvent encourager de manière importante les efforts coordonnés et cohérents de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous réitérons notre appel en faveur d'options ambitieuses pour un financement prévisible et durable, y compris de contributions évaluées et volontaires. Nous devons rationaliser les ressources existantes pour la consolidation de la paix et nous devons en outre renforcer le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies par une coordination et une collaboration plus larges afin d'accéder au financement et de mener des analyses conjointes.

Nous devons également concentrer nos efforts sur le renforcement de la participation des femmes à la consolidation de la paix. Nous félicitons le Fonds pour la consolidation de la paix d'avoir alloué 20 % de ses ressources à des projets d'autonomisation des femmes en 2016 et appelons à la poursuite des efforts et à un financement accru afin d'aider les femmes à participer activement à la consolidation de la paix.

Troisièmement, nous demandons instamment que les efforts soient poursuivis afin d'établir une convergence entre les processus de réforme et les approches en matière de pérennisation de la paix. Il est essentiel que l'éventail actuel des processus de réforme contribue à améliorer la capacité du système des Nations Unies dans son ensemble, y compris les opérations de maintien de la paix en particulier, à instaurer et pérenniser la paix. Les responsables des processus de réforme doivent pleinement intégrer et appliquer les résolutions sur la pérennisation de la paix dans leur travail.

Nous demandons instamment au Conseil, au Secrétariat, aux fonds et programmes et à tous les États Membres d'appuyer les réformes et de mettre l'accent sur les raisons de la poursuite des réformes. La Conférence des Ministres de la défense sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Vancouver, au Canada, en novembre prochain, sera une occasion utile de faire progresser cet objectif.

Pour terminer, le Groupe CANZ appuie fermement la mise en œuvre de la pérennisation de la paix et reconnaît le rôle essentiel des missions de maintien de la paix des Nations Unies dans ce domaine. Nous sommes déterminés à participer à des efforts de réforme qui soient cohérents et coordonnées et qui permettent de renforcer l'efficacité de l'ONU, notamment en matière de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation de la République arabe d'Égypte, d'avoir convoqué ce débat public sur la contribution potentielle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'objectif fondamental de pérennisation de la paix, ainsi que pour la note de cadrage (S/2017/692, annexe).

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed; M. Yousef Mahmoud, en sa qualité de membre du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix; et, en particulier, mon ami et compatriote, l'Ambassadeur Gert Rosenthal.

Le maintien de la paix est l'une des responsabilités premières de l'ONU. Les Casques bleus sont une source d'espoir pour des populations civiles confrontées aux graves conséquences des conflits. Les missions de paix disposent de mandats particuliers, dont l'objectif fondamental est de protéger les civils et d'assurer la paix en fonction de la situation spécifique de chaque pays. Nous nous félicitons donc de toute initiative de nature à faciliter et renforcer les liens du Conseil de sécurité avec le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes.

Compte tenu du fait que les opérations de maintien de la paix ne s'attaquent pas toujours aux causes profondes des conflits, nous pensons qu'elles doivent être conçues de façon à prendre en compte de manière complète et cohérente les conditions sur le terrain et les caractéristiques spécifiques de la population afin de mieux planifier et de coordonner plus efficacement tous les efforts visant à utiliser les outils politiques, sociaux et de développement reposant sur des expériences réussies et des leçons apprises. Tout effort dans ce sens exige une connaissance précise de la situation sur le terrain – comme l'a bien souligné ce matin M. Mahmoud – notamment pour garantir la prise en main nationale et le respect de la souveraineté nationale, comme il est dit dans le préambule de la résolution 2282 (2016).

Ma délégation est convaincue que les opérations de paix visant à favoriser l'instauration d'une paix durable et la prévention des conflits nous permettront de nous orienter vers une reconstruction complète du tissu social et des éléments propices au plein développement de la population concernée en vue de parvenir à une paix véritable et durable, c'est-à-dire non seulement l'absence de conflit mais aussi la possibilité de réunir les conditions d'un programme national inclusif, axé sur le développement et le respect des droits de l'homme.

Il convient de rappeler le rôle important que le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies peut et doit jouer dans la fourniture au Conseil de sécurité de l'aide et des informations utiles pour qu'il puisse déterminer les conditions nécessaires pour que le pays hôte d'une opération de maintien de la paix évite la prolongation inutile du mandat d'une mission ou l'enlisement du processus de paix. L'expérience nous a montré qu'en l'absence d'une stratégie d'intégration, de mise en œuvre et de finalisation correctement planifiée, les risques de reprise ou de prolongation d'une situation de conflit peuvent être élevés et coûteux. Il importe par conséquent que, lors de la planification de la transition d'une mission, des consultations soient menées avec l'appui du pays hôte, notamment en prenant en considération les moyens de réduire au maximum les effets collatéraux potentiels de la mission.

Nous soulignons l'importance que revêt la mise à disposition des ressources nécessaires à la consolidation de la paix dans le cadre des opérations de maintien de la paix, notamment pendant les phases de transition et de retrait, afin de favoriser la stabilité et d'assurer la pérennité des activités de consolidation de la paix.

Enfin, le Conseil de sécurité a la responsabilité de déterminer l'existence de toute menace à la paix, de toute atteinte à la paix ou de tout acte d'agression et de faire des recommandations en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Guatemala espère que les nouvelles coupes budgétaires que certains membres du Conseil encouragent n'auront pas d'incidence sur la mise en œuvre d'une paix durable dans les pays accueillant des missions et dans lesquels une transition est en cours. Compte tenu de ses pouvoirs, ou plutôt de ses responsabilités, nous exhortons le Conseil à prendre en compte la notion de paix durable et à mettre l'accent sur la mise en œuvre de ses recommandations en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela que de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés à l'occasion de ce débat public sur un sujet auquel nous accordons une grande importance, si l'on songe que 88 % du personnel chargé du maintien de la paix déployé sur le terrain sont issus de pays non alignés.

D'emblée, nous tenons à exprimer, au nom des États membres du Mouvement, nos meilleurs vœux à la délégation de la République arabe d'Égypte pour un mois couronné de succès dans la conduite des travaux du Conseil, et à la remercier des efforts déployés pour préparer la note cadrage (S/2017/692, annexe) de la présente séance. Nous saluons également la diligence avec laquelle la délégation de la République populaire de Chine a mené les travaux de cet organe en juillet.

De même, nous voudrions remercier de leurs précieux exposés la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, M. Youssef Mahmoud, Conseiller principal à l'Institut international pour la paix, et l'Ambassadeur Gert Rosenthal, ancien Président du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix.

Les États membres du Mouvement réaffirment leur attachement à la promotion du règlement pacifique des différends, conformément à l'Article 2 et au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'ONU et au droit international dans son ensemble, afin de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales

et de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Pour ce faire, il convient notamment d'accroître le rôle joué par l'ONU dans le règlement pacifique des différends, la prévention et le règlement des conflits, le renforcement de la confiance, la réconciliation nationale, la consolidation de la paix après les conflits, le relèvement, la reconstruction et le développement.

À cet égard, nous soulignons que, dans le cadre d'une approche intégrale et en vue de réaliser l'objectif de paix et de sécurité durables, l'exécution de toutes les tâches confiées aux opérations de maintien de la paix doit être soutenue et accompagnée par un processus de paix parallèle, global et sans exclusive qui soit bien planifié, soigneusement conçu et fondé sur l'appropriation nationale et le soutien de la communauté internationale, ainsi que sur le consentement et l'adhésion des parties concernées. À ce titre, il convient de mentionner la résolution 2086 (2013), qui a été accueillie avec satisfaction par le Mouvement et qui met particulièrement l'accent sur l'aspect multidimensionnel du maintien de la paix, apportant ainsi une contribution importante à la mise en œuvre d'une approche globale, cohérente et intégrée des opérations multidimensionnelles de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits.

Au dix-septième sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu en septembre 2016 sur l'île Margarita, au Venezuela, les chefs d'État et de gouvernement ont insisté sur le fait que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne devaient pas se substituer à la recherche de solutions aux causes profondes des conflits, laquelle doit se faire dans le cadre d'une démarche cohérente, planifiée, coordonnée et complète, en lien avec d'autres outils politiques, sociaux, économiques et de développement. Ils ont par ailleurs noté que l'ONU devait accorder l'attention voulue à la façon dont ses efforts sont déployés dès le début de sa participation aux situations d'après-conflit, efforts qui doivent se poursuivre après le retrait d'une opération de paix, afin de permettre une transition sans heurts vers une paix, une sécurité et un développement durables. Dans ce contexte, ils ont souligné la nécessité d'améliorer les synergies entre les activités de maintien de paix et celles de consolidation de la paix afin de réaliser l'objectif général de pérennisation de la paix.

Notre position est des plus pertinentes, sachant que, dans la plupart des cas, les causes structurelles des conflits comprennent, entre autres, la pauvreté, la faim, les inégalités – y compris hommes-femmes – les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'injustice, le manque d'emplois et d'accès à l'éducation, le manque de responsabilité et la mauvaise gestion des ressources naturelles, qui sont autant d'éléments essentiels à prendre en compte dans le cadre d'une approche globale visant précisément à pérenniser la paix.

En cette même occasion, les chefs d'État et de gouvernement ont également réaffirmé la position de principe du Mouvement des pays non alignés sur les opérations de maintien de la paix, qui doivent être menées dans le strict respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ils ont également souligné la nécessité de respecter les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance des États, ainsi que de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, autant d'éléments clefs qui sous-tendent les efforts déployés conjointement pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, ils ont réaffirmé la nécessité de respecter les principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense, faute de quoi le succès d'une opération de maintien de la paix ne saurait être assuré.

Préserver, promouvoir, instaurer et maintenir la paix et la sécurité internationales doit rester une priorité fondamentale de l'ordre du jour de l'ONU, raison pour laquelle la communauté internationale ne doit ménager aucun effort dans les domaines de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. Partant, prévenir le déclenchement, la poursuite et la reprise de conflits est une responsabilité collective. Plus important encore, il s'agit d'une responsabilité nationale qui peut, dans certains cas, bénéficier de l'assistance objective et impartiale de l'ONU, sur demande et en partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'avec les autres acteurs concernés, selon qu'il conviendra.

En outre, tout en reconnaissant qu'il existe divers outils à la disposition de la communauté internationale et de l'ONU pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment la diplomatie préventive, le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il importe d'utiliser ces outils de bonne foi, et non comme un moyen de s'ingérer dans les affaires intérieures des États Membres, dans le strict respect des principes du droit international régissant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies. Nous insistons également

sur la nécessité d'inclure et de faire participer tous les secteurs de la société aux processus de paix, y compris les femmes et les jeunes, qui peuvent jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix et dans l'édification de sociétés pacifiques et résilientes.

Le Mouvement des pays non alignés a pris note de l'initiative du Secrétaire général concernant la réforme du dispositif de paix et de sécurité, laquelle vise en particulier à améliorer de manière significative le lien entre les efforts politiques de l'ONU et les opérations de maintien de la paix déployées sur le terrain. La nécessité de briser la mentalité de silos qui règne au sein de l'Organisation ne doit pas être sous-estimée, notamment si l'on veut que les mandats de maintien de la paix et les opérations soient bien calibrés avec les objectifs politiques et de développement qui sont requis pour la pérennisation de la paix.

En ce sens, les États membres du Mouvement des pays non alignés réaffirment l'importance qu'ils attachent aux délibérations et au rapport annuel de la session de fond du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui est le seul organe des Nations Unies chargé d'étudier par le menu l'ensemble des questions du maintien de la paix sous tous leurs aspects. Nous rappelons les observations et recommandations adoptées par consensus dans le rapport de cette année concernant la contribution que les opérations de maintien de la paix peuvent apporter à la consolidation et à la pérennisation de la paix. De même, nous reconnaissons la nécessité de sensibiliser plus encore le personnel déployé dans les missions de maintien de la paix à l'évolution des débats politiques et des approches de cette question. Le Mouvement souligne également la nécessité d'adopter une approche structurelle et prévisible des consultations triangulaires entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et le Secrétariat, en vue d'exploiter le potentiel que présentent les mandats et les opérations de maintien de la paix pour la pérennisation de la paix.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la pérennisation de la paix, de même que les recommandations spécifiques sur, entre autres choses, la manière dont les opérations de maintien de la paix peuvent mieux servir l'approche globale de pérennisation de la paix, y compris pendant les périodes de transition. Le Mouvement souhaiterait que soient formulées des recommandations créatives et tournées vers l'avenir, en particulier s'agissant des ressources croissantes, durables et prévisibles qui sont nécessaires à la pérennisation de la paix, notamment par le biais d'une amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Tout cela doit faire partie d'un cadre plus large qui servira de base à la pérennisation de la paix afin de répondre à l'évolution des réalités sur le terrain.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Égypte d'avoir convoqué l'important débat public d'aujourd'hui consacré au maintien et à la pérennisation de la paix.

Je remercie également la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, M. Mahmoud et l'Ambassadeur Rosenthal de leurs exposés instructifs et de leur leadership dans ces deux domaines importants.

Le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a considérablement évolué au fil des ans. De par leurs nouvelles tâches, elles doivent notamment aborder les dimensions politique, de sécurité, humanitaire et de développement de crises complexes, ainsi qu'assurer la mise en œuvre d'accords de paix globaux. Le Brésil est favorable à une stratégie qui tienne compte de toutes les dimensions de l'action relative à la paix, allant de la prévention, du règlement des conflits et du maintien de la paix à la consolidation de la paix et au développement à long terme. Les opérations de paix ne sont plus aujourd'hui les modèles militaires traditionnels consistant à observer les cessez-le-feu, mais des opérations multidimensionnelles, associant des aspects militaires, civils et politiques dans un effort pour promouvoir la stabilité au lendemain d'un conflit.

Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les opérations de maintien de la paix disposent de toutes les ressources dont elles ont besoin et soient dotées d'un mandat adapté aux environnements particuliers dans lesquels elles sont déployées. Il doit également veiller à ce qu'elles soient correctement équipées pour se protéger et s'acquitter de leurs responsabilités. Le lien entre l'élaboration des politiques et leur application sur le terrain, ainsi que les consultations entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont également indispensables pour réussir.

Le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent

mutuellement. Par conséquent, la pérennisation de la paix doit s'inscrire dans les trois piliers de l'action de l'ONU à tous les stades du conflit. Dans toutes ses dimensions, la pérennisation de la paix requiert une attention et une assistance internationales constantes. Les opérations de maintien de la paix ont un rôle clair et pertinent à cet égard. Prévenir la reprise du conflit est également indispensable au maintien de la paix. Comme l'affirme la vision du Secrétaire général en la matière, la prévention devrait irriguer tout ce que nous faisons et la pérennisation de la paix est essentielle pour la prévention à long terme. Les opérations de maintien s'inscrivent dans le processus de pérennisation de la paix sur tout le cycle du conflit.

Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, qui a procédé à un examen des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, a formulé un certain nombre de conclusions qui correspondent à celles du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Parmi ces conclusions figurent l'importance de faire primer la politique, c'est-à-dire que les opérations de paix, outil visant à appuyer le processus politique, devraient toujours être conçues et planifiées à l'appui d'un objectif plus large : parvenir à un règlement politique.

Le Groupe s'est également penché sur les enseignements tirés de précédentes opérations de maintien de la paix en matière de pérennisation de la paix, et a recommandé que les budgets des missions prévoient des ressources de programmes là où elles sont nécessaires à l'exécution effective des tâches prescrites à l'appui de la pérennisation de la paix. Les activités de programmes liées à la consolidation de la paix dans les mandats des opérations de maintien de la paix ne doivent pas dépendre uniquement de financements volontaires. Les activités de lutte contre la violence au sein de la collectivité et les projets à effet rapide sont des exemples concrets de la manière dont les interventions de maintien de la paix peuvent traiter de questions telles que la pauvreté, l'exclusion des jeunes du marché du travail, les inégalités entre les sexes, les faiblesses institutionnelles et les différends concernant les terres et les ressources naturelles. Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau (voir S/2015/446) préconise que les objectifs de consolidation de la paix soient incorporés dans le mandat des missions au stade le plus précoce possible de l'opération de maintien de la paix concernée.

Le Brésil apporte son appui au dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, cadre qui a donné naissance au concept de pérennisation de la paix, depuis la création de la Commission de consolidation de la paix, notamment en sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission depuis 2007 et en tant que Président du Comité d'organisation de la Commission de 2014 à 2015. Aux niveaux bilatéral et multilatéral, nous encourageons des initiatives de pérennisation de la paix telles que des activités de lutte contre la violence au sein de la collectivité et des projets à effet rapide de différentes manières au cours de la décennie écoulée, notamment par la mise en œuvre de projets sur le terrain, comme dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau; par un soutien via l'allocation de ressources à la Cinquième Commission; et par les synergies entre la consolidation de la paix et le maintien de la paix dans les travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

L'approche de pérennisation de la paix apporte une valeur ajoutée considérable aux missions de maintien de la paix, en donnant aux soldats de la paix des outils leur permettant de servir de premiers acteurs de la consolidation de la paix, ce qui permet de dissiper la perception erronée que la consolidation de la paix fait suite au maintien de la paix. Le Brésil espère que la pérennisation de la paix sera dûment prise en considération dans le plus grand nombre possible de missions de maintien de la paix des Nations Unies, et appuyée par l'affectation de ressources suffisantes et par une coordination renforcée avec le dispositif de consolidation de la paix, en particulier la Commission de consolidation de la paix, tout en permettant la poursuite de la mise en œuvre des activités stratégiques, cruciales pour pérenniser la paix et aux fins d'un passage sans heurt d'une opération de maintien de la paix traditionnelle à une mission politique spéciale ou une équipe de pays des Nations Unies se fasse. Le Brésil reste pleinement engagé dans ces efforts.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Morales López (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir conviés au présent débat public, ainsi que pour la note de cadrage (S/2017/692, annexe) que

vous avez élaborée pour guider l'importante discussion d'aujourd'hui.

Mon pays convient qu'il est nécessaire d'ajuster la structure des missions de maintien de la paix afin qu'elles soient véritablement efficaces et qu'elles répondent comme il convient à la dynamique actuelle des conflits armés, dont la majorité, contrairement au passé, ne sont plus internationaux mais ont des origines et des connotations diverses, comme le traduit, entre autres, la résolution 2282 (2016).

Après avoir écouté les orateurs qui m'ont précédé, en particulier l'Ambassadeur Gert Rosenthal, je tiens à réaffirmer notre conviction que nous sommes sur la bonne voie s'agissant de la tâche cruciale qui consiste à unir nos efforts pour contribuer à la consolidation de la paix et à la sécurité au niveau mondial. Dans des contextes spécifiques tout à fait distincts, et avec l'appui du Conseil de sécurité et de toute l'Organisation, mon pays a consacré toute la volonté politique du Gouvernement national à l'instauration d'une paix viable et durable, et les enseignements tirés de l'Accord de paix et de la première mission politique spéciale, que le Conseil a approuvée en janvier 2016 et qui approche de son terme, nous permettent d'affirmer avec certitude que la réussite de cette entreprise de très longue haleine dépend de missions conçues, structurées et conduites systématiquement en fonction des réalités politiques et sociales sur le terrain, et non selon des formules prédéterminées auxquelles les opérations doivent s'adapter.

Nous pensons également que la prise en main nationale, que la note de cadrage place au rang des points principaux, a été un facteur déterminant de notre réussite. Comme je l'ai indiqué à d'autres occasions au Conseil de sécurité et dans d'autres instances, le processus mené en Colombie par le biais d'un mécanisme tripartite novateur, constitué de l'ONU, de la guérilla et du Gouvernement et appuyé au niveau régional par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, avec la participation des communautés, des victimes, des jeunes et des femmes, nous a fourni des enseignements, qui, à notre avis, peuvent être analysés et envisagés dans d'autres scénarios dont la complexité justifie des structures audacieuses qui visent à renforcer les capacités nationales, sont assorties d'une stratégie de sortie claire et prennent en considération tous les acteurs impliqués, un rôle plus pertinent et plus efficace étant joué par la Commission de consolidation de la paix, laquelle doit être dotée des outils nécessaires pour mener à bien cette mission importante. Ainsi, les missions n'auront plus seulement pour rôle d'endiguer les conflits, mais également de prévenir la récurrence des conflits.

Comme l'a dit à maintes reprises le Secrétaire général, M. António Guterres, la prévention des conflits doit être l'un des piliers fondamentaux de l'action de l'ONU. Pour ce faire, il est impératif de tenir compte notamment des aspects liés au développement économique, à la cohésion sociale, à l'égalité des sexes et à la protection des droits de l'homme, en vue de créer une culture de prévention des conflits basée sur la gestion des risques, en vue de parvenir à une paix pérenne.

Enfin, les efforts de prévention de conflits et de pérennisation de la paix, qui sont les deux principes que nous avons retenus de ces trois rapports et des résolutions identiques adoptées par le Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale (résolutions 2282 (2016) et résolution 70/262, respectivement), ainsi que les propositions de réforme du Secrétaire général doivent se traduire par un renforcement du budget afin de mettre à disposition les moyens nécessaires à l'exécution de cette tâche en faveur de laquelle nous sommes tous engagés.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Lal (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public.

On a pris conscience depuis longtemps que l'activité phare de l'Organisation des Nations Unies – ses opérations de maintien de la paix – fait face à de graves difficultés et ne permet pas de réaliser l'objectif escompté dans les zones où ces opérations sont déployées, à savoir une paix pérenne.

Une série d'études, notamment le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), ont mis l'accent sur la primauté de la politique; la nécessité d'organiser régulières des consultations entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat; l'amélioration du processus de conception et d'exécution des mandats; la nécessité de répondre aux exigences en termes de capacités face aux environnements hostiles et asymétriques; ainsi que sur des éléments importants en faveur de la pérennisation de la paix, en vue d'améliorer les résultats des opérations de maintien de la paix. En effet, la nature du maintien de la paix a changé considérablement, car les conflits armés modernes se

déroulent à l'intérieur des États et impliquent des acteurs non étatiques et des réseaux terroristes internationaux. Le nombre élevé de séances d'information et de débats publics qui continuent d'être organisés au Conseil de sécurité relativement à cette question indiquent que nous sommes aux prises avec des problèmes complexes. Même sans parler de problèmes liés aux opérations et à la logistique, il est évident que l'on n'investit pas assez dans le dialogue politique et qu'il existe un grand écart entre les ressources allouées au maintien de la paix et à la consolidation de la paix.

Les nombreuses situations de conflits armés chroniques et de longue date ont suscité de vifs débats ici à l'ONU, en particulier ces dernières années, sur l'élucidation de la notion de pérennisation de la paix, qui ont abouti à l'adoption de résolutions identiques historiques par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité (résolutions 70/262 et 2282 (2016), respectivement). Toutefois, la voie à suivre n'est toujours pas claire. Les organismes des Nations Unies qui jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre du programme de pérennisation de la paix ne relèvent pas de l'autorité du Conseil de sécurité et ne bénéficient que d'un faible appui sur le plan financier. Nous savons tous que moins de 1 % des fonds alloués au maintien de la paix sont consacrés aux efforts de consolidation de la paix. Certes, les défis et les solutions possibles ont été recensés sur le plan normatif, mais on a l'impression qu'il ne s'agit que d'un intérêt de pure forme lorsqu'il s'agit de mettre à disposition les ressources requises.

Les missions de maintien de la paix qui existent depuis longtemps et se prolongent pendant des décennies ainsi que des solutions politiques qui restent hors de portée nous rappellent qu'il faut donner la priorité aux investissements à long terme dans le développement durable, dans le renforcement des institutions et dans les processus politiques inclusifs. Les transitions actuelles en Haïti et au Libéria sont des exemples utiles pour les débats en cours à l'ONU sur la pérennisation de la paix. Si l'ONU investit sur le long terme dans le renforcement des institutions et le développement durable dans ces pays, ceux-ci peuvent devenir des exemples de succès en matière de pérennisation de la paix.

Les mandats actuels de maintien de la paix comportent certains éléments visant à rétablir et à reconstruire la légitimité de l'autorité de l'État pour prévenir la reprise de conflits et jeter les bases d'une paix pérenne. Toutefois, certains défis se posent dans le cadre de ce processus, notamment l'absence de véritables efforts pour comprendre les priorités de l'État hôte et les intégrer comme il se doit dans le mandat; ainsi qu'une dissonance profonde entre les ambitions, les capacités et les ressources.

Nous pourrions examiner si dans ces situations, l'allocation d'un pourcentage approprié de fonds du budget de maintien de la paix aux activités liées à la consolidation de la paix et à la pérennisation de la paix pourrait être une solution permettant de faire avancer les efforts en faveur de la pérennisation de la paix pour ce qui est des conflits intra-étatiques dont nous sommes saisis. Il faut rappeler que les maigres ressources dont dispose le système de développement des Nations Unies sont déjà trop sollicitées.

Il est clairement et largement admis que des réformes s'imposent. Nous nous félicitons de l'accent mis par le Secrétaire général sur le renforcement de la coopération entre les trois piliers de l'action de l'ONU, en vue de réorienter les ressources pour renforcer les capacités permettant de prévenir la reprise des conflits. Nous avons pris note de l'intention de faire en sorte que le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix partagent les mêmes locaux pour garantir une coordination plus étroite. Nous attendons également avec intérêt les propositions de réforme du Secrétaire général dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Nous espérons que nos débats feront avancer nos efforts collectifs visant à contribuer à l'objectif de pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public.

La Turquie s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais à présent formuler les observations suivantes à titre national.

Depuis que les processus d'examen sur les opérations de paix et le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies ont été menés en 2015, des efforts renouvelés ont été déployés pour renforcer la capacité de l'Organisation à faire face aux crises internationales de façon plus efficace. La Turquie continuera d'appuyer ces efforts. La Turquie accorde beaucoup d'importance au règlement pacifique des différends aux niveaux régional

et international y contribue. Nous sommes d'avis qu'il est judicieux et nécessaire de donner la priorité aux solutions politiques aussi bien en matière de prévention de conflits que de règlement de conflits. Par ailleurs, nous participons activement aux efforts de maintien de la paix au niveau international sous le drapeau bleu des Nations Unies et sous la bannière de différentes institutions internationales de sécurité. Nous estimons que la médiation est un outil important dans lequel il convient d'investir davantage et qui devrait être plus largement utilisé en vue de régler les conflits par des voies politiques et pacifiques et de remédier aux causes profondes des conflits.

Nous convenons qu'il convient d'adopter une stratégie plus cohérente et plus intégrée, qui permettra à l'ONU d'être plus efficace en matière de prévention des conflits. La médiation doit jouer un rôle central dans cette stratégie, conformément à l'initiative du Secrétaire général en faveur de la diplomatie de la paix. La Turquie, en sa qualité d'ami de la pérennisation de la paix, souscrit à l'objectif primordial de l'ONU en faveur d'une paix authentique, qui ne peut être réalisée que grâce à un fort sentiment d'appropriation par ses États Membres. En fait, « la pérennisation de la paix » englobe un large éventail d'activités à différentes étapes, auxquelles l'ONU participe déjà dans le cadre des initiatives en cours de prévention et de gestion des conflits. Les objectifs de développement durable, la protection et la promotion des droits de l'homme et l'état de droit font partie des domaines où des efforts collectifs peuvent jeter les fondements de la paix.

La réalisation du potentiel de la pérennisation de la paix exige l'adoption d'une approche globale, la cohérence et la coordination entre les acteurs concernés et l'unité dans l'action. Pour améliorer l'efficacité des efforts visant à pérenniser la paix, l'ONU doit déployer des missions plus intégrées sur le terrain, à même de renforcer les capacités des pays hôtes et d'établir des partenariats avec les organisations régionales et internationales compétentes.

Le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, dont le champ d'activités est plus large, doit jouer un rôle plus actif dans la prévention des conflits. La Turquie note avec satisfaction que la Commission de la consolidation de la paix s'est saisie de nombreux dossiers en plus de ses formations traditionnelles, en mettant l'accent sur la prévention. Nous continuerons à appuyer la Commission au moyen de contributions volontaires au Fonds de consolidation pour la paix.

Par ailleurs, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les missions politiques spéciales sont probablement les outils dont nous disposons sur le terrain qui ont le plus d'influence. Nous sommes conscients que les opérations de maintien de la paix n'ont cessé d'évoluer en raison de l'évolution du caractère et des dimensions des défis et des menaces sur le terrain. Nous sommes également conscients que ces missions ont de plus en plus de besoins liés à la consolidation de la paix, notamment durant la phase de transition.

Enfin, nous souscrivons à l'opinion selon laquelle l'ONU doit pouvoir relever tous les défis actuels et répondre aux exigences croissantes. Toutefois, pour ce faire, il faut commencer par élaborer des mandats clairs et sans ambiguïté. Ces mandats doivent être, d'abord et avant tout, réalisables et en pleine conformité avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) **:** Je remercie l'Égypte pour l'organisation de ce débat.

La Belgique s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne.

Pour ma part, mon intervention se concentrera sur trois aspects : premièrement, l'intégration d'une vision à long terme dès le début de la mission; deuxièmement, l'importance du caractère inclusif de l'ensemble de l'appui, et en particulier le rôle central des femmes et de la jeunesse; et, enfin, l'importance de garder en perspective les causes profondes des conflits pour agir à toutes les étapes.

La pérennisation de la paix passe par une vision d'ensemble. Les objectifs à atteindre sont à définir dès le début d'une intervention dans un pays, de façon à permettre à l'opération de paix de se retirer une fois les objectifs remplis. Dans ce contexte, la mission doit mettre à disposition, dès ses premiers jours, les outils qui permettront, plus tard, au pays d'assumer seul sa sécurité. Un aspect important de la pérennisation de la paix réside dans l'existence d'un secteur de la sécurité fiable. Dans de nombreuses situations à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, une réforme du secteur de la sécurité sera engagée afin de renforcer la capacité à répondre aux défis de la paix. Sur la base de ses expériences dans ce domaine, notamment au Mali,

en République centrafricaine ou encore en Somalie, la Belgique envisage de lancer, au début de l'année prochaine, une réflexion tirée des enseignements de ces différents appuis. Là où c'est possible, nous saluons et encourageons le recours plus régulier aux patrouilles conjointes des contingents avec les forces armées locales.

Mon second point touche au rôle des femmes et de la jeunesse dans la pérennisation de la paix. Une paix pérenne implique la participation de tous-hommes et femmes – dans le processus décisionnel. Trop souvent encore, les décisions importantes, dans le cadre des processus de paix, sont prises par des groupes exclusivement composés d'hommes. Afin de garantir la prise en compte des besoins et aspirations spécifiques des femmes, il est donc indispensable de permettre à celles-ci de participer à la prise de décision concernant les aspects qui sont susceptibles d'exercer un impact sur leur vie. La résolution 1325 (2000) a tracé la voie en cette matière et la Belgique se réjouit de lancer déjà son troisième plan d'action « Les femmes, la paix et la sécurité ». La résolution 2250 (2015), sur les jeunes et la paix et la sécurité, est complémentaire : elle souligne l'importance de la jeunesse dans le domaine des actions menées en faveur de la paix et de la sécurité. Entre autres, l'égalité d'accès à une éducation inclusive et la possibilité d'accéder à un emploi décent représentent, à cet égard, des éléments déterminants. Comme point focal « jeunesse » à la Commission de consolidation de la paix, la Belgique veille à ce que la dimension « jeunesse » soit intégrée de manière positive dans les activités de la Commission.

Je voudrais aussi mettre l'accent sur l'importance de l'articulation entre la médiation, y compris au niveau local, et les opérations de maintien de la paix. La Belgique soutient le Secrétaire général dans sa volonté d'accroître l'expertise en médiation au sein des missions et de renforcer les partenariats avec les acteurs locaux et nationaux de la médiation. L'utilisation d'équipes mixtes militaires, policières et civiles,y compris celles des droits de l'homme, constitue un outil important dans cette optique : elle permet un contact accru avec les autorités locales, les leaders traditionnels ou religieux, et avec d'autres acteurs pertinents du terrain, afin d'éviter que les tensions locales nourrissent le conflit, et de façon plus positive, afin de consolider la paix à travers la réconciliation locale.

Enfin, et c'est mon troisième point, il nous semble important de garder une attention particulière pour les causes profondes ayant donné lieu au conflit. Les activités de médiation et de réconciliation, comme je l'ai mentionné, constituent un élément clef. Les interventions humanitaires et de développement, les dépenses programmatiques et les projets à impact rapide devraient en parallèle contribuer à rendre tangibles les dividendes de la paix pour la population, ciblant tant que possible ces causes profondes. Il s'agit de soutenir les autorités pour recréer un contrat social fort, où l'État se montre capable de fournir les services de base. En outre, les trafics divers des groupes armés deviennent à terme souvent la raison d'être d'un conflit. Les opérations de maintien de la paix pourraient jouer un rôle plus important et proactif dans la lutte contre ces trafics. Enfin, la coopération avec l'équipe de pays doit être absolue : son travail sur des thèmes fondamentaux tels que la gouvernance, la chaîne pénale, les élections, la justice transitionnelle est essentiel pour pérenniser la paix et complémentaire aux efforts des opérations de maintien de la paix.

Pour conclure, je souhaite remercier le Secrétaire général pour l'action entreprise visant à intégrer davantage l'action du Département des affaires politiques et celle du Département des opérations de maintien de la paix, traduisant ainsi en gestes concrets l'approche de la résolution 2282 (2016). Ma délégation attend avec intérêt le rapport relatif à la réforme « paix et sécurité » et les nouvelles propositions qu'il présentera pour aller plus loin encore dans la mise en œuvre des recommendations du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) et du rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490), dans une action en faveur d'une paix pérenne.

Le Président (*parle en arabe*) **:** Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Sandoval Mendiolea (Mexique) (*parle en espagnol*) **:** Nous remercions l'Égypte d'avoir convoqué ce débat opportun, et nous sommes ravis de vous voir, Monsieur le Président, le présider. Face à l'évolution des conflits armés et à la nature changeante des nouveaux défis posés à la paix et au développement, l'ONU a pris davantage conscience de la nécessité de changer son approche de la façon de matérialiser sa raison d'être et sa finalité ultime : maintenir la paix et la sécurité internationales.

Malheureusement, l'ONU a consacré une grande partie de ses ressources financières et humaines à gérer et contenir des conflits, au lieu de se concentrer sur leur prévention. C'est pourquoi nous saluons le fait que le

Conseil de sécurité consacre la présente séance, ainsi que d'autres, à une réflexion sur la prévention en tant que centre de l'action du système des Nations Unies et à la paix pérenne comme objectif et comme processus. Il ne saurait y avoir de paix sans développement et sans respect des droits de l'homme. Il peut difficilement y avoir un développement sans la paix.

L'adoption des résolutions historiques 70/262 (2016) et 2282 (2016), respectivement, par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité témoigne du fait que les deux organes sont déjà engagés à guider les réponses de l'Organisation à travers la paix pérenne. Le programme de réforme du Secrétaire général aborde également de nouveau ce sujet. En tant que Président du Groupe des Amis pour la paix pérenne, le Mexique souhaite continuer de travailler avec le Secrétaire général et avec les Membres de l'ONU dans une meilleure compréhension du potentiel de ce défi systémique à la fragmentation des travaux de l'Organisation, et qui appelle à la participation active et cohérente des organes principaux de l'ONU, ainsi que de la manière dont travaillent le Secrétariat, les agences, les fonds, les programmes et les organismes spécialisés du système et les opérations que déploient les Nations Unies sur le terrain.

La large gamme d'outils dont bénéficie l'ONU pour mettre en œuvre ce concept va de la diplomatie préventive à la consolidation de la paix, en passant par le concept des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Toutefois, nous devons profiter davantage de l'implication du Secrétaire général, directement ou à travers les équipes de pays sur le terrain et les représentants spéciaux, ainsi qu'exploiter la possibilité que représente le fait que le Secrétaire général peut demander des avis consultatifs à la Cour internationale de Justice comme autant d'instruments précieux dans le cadre des buts consacrés par de la Charte.

Le Conseil de sécurité doit aussi continuer de veiller à ce que les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales soient suffisamment souples et adaptés à la réalité et aux besoins sur le terrain, répondent à toutes les phases de l'après-conflit et contribuent à une paix durable par leur action multisectorielle. Il est essentiel de renforcer l'interrelation et la coordination entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents, les sources de financement, les États hôtes, les organisation régionales, les organismes compétents du système des Nations Unies, les autorités nationales et la société civile.

Nous espérons que la proposition de réforme émanant du Secrétaire général, sur laquelle il est en train de travailler, se traduira par une architecture de paix durable plus efficace s'agissant de prévenir les conflits, de maintenir et consolider la paix et la sécurité internationales. À cette fin, la réforme doit disposer des ressources logistiques, politiques, financières et en personnel qui sont nécessaires pour remplir des mandats encore plus solides et multidimensionnels. Nous recommandons un changement institutionnel authentique qui repose sur les piliers de la transparence, de la responsabilisation et d'un soutien politique, financier et logistique accru aux opérations de paix des Nations Unies.

La paix durable a assuré une légitimité plus claire aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, puisque l'étroite relation entre prévention, médiation et maintien de la paix est intimement liée au développement et au respect du Programme 2030. Nous exhortons donc le Conseil de sécurité à continuer de veiller à ce que les actions qu'il mène pour instaurer la paix s'enracinent dans les principaux accords patronnés par les Nations Unies.

Nous sommes en présence d'un changement d'orientation dans l'Organisation plus de 70 ans après sa fondation. Nous devons nous attaquer à la racine des crises, considérer leurs causes fondamentales. Nous devons investir dans les communautés et la prévention et ne pas nous borner à gérer les conflits.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

Mme Adamson (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Le Conseil a clairement établi que la pérennisation de la paix implique une intervention à toutes les étapes du cycle de conflit et qu'elle passe à travers les trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, nous nous trouvons face à un nombre croissant de conflits violents dans le monde entier. Les situations de crise tendent à durer plus longtemps, engendrent l'insécurité sur une vaste échelle, sont

devenues de plus en plus complexes et instables, et la plupart se situent dans des contextes où le conflit n'éclate pas pour la première fois. L'incapacité à pérenniser la paix appelle une coopération et une action internationales sans précédent.

S'attaquer à l'insécurité mondiale grandissante constitue un impératif urgent. Comment concevoir une réaction plus cohérente et plus efficace au conflit à travers tout son déroulement? Comment inscrire la pérennisation de la paix au cœur de l'action des Nations Unies, y compris les opérations de maintien de la paix?

Premièrement, notre priorité doit être de rechercher des solutions politiques. Les examens consacrés à la paix et la sécurité en 2015 ont souligné que la prévention et le règlement des conflits constituent un processus intrinsèquement politique et global dans lequel une politique étrangère visant la prévention tient une place charnière. La paix ne peut durer qu'au prix d'accords d'ensemble conclus localement et s'enracinant dans de larges, profonds et durables partenariats régionaux et internationaux.

L'UE réaffirme la nécessité d'investir dans la prévention des conflits en amont tout en planifiant les moyens de pérenniser la paix au-delà de l'opération de maintien de la paix, non sans reconnaître que le maintien de la paix et les opérations politiques spéciales restent au centre du mandat des Nations Unies. Le mélange correct des politiques – prévention, médiation, renforcement de la résilience, maintien de la paix, stabilisation, consolidation de la paix et assistance humanitaire – doit servir l'objectif de pérenniser la paix. Les opérations de maintien de la paix doivent être un ingrédient clef du mélange des politiques dont disposent les Nations Unies, et doivent apparaître comme tel.\

Le maintien de la paix est un trait unique et inappréciable propre aux Nations Unies. Les mandats de maintien de la paix doivent évoluer en conformité avec le contexte et les besoins changeants sur le terrain. Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales doivent demeurer flexibles et prêtes à s'adapter tout au long de leur cycle pour mieux servir la stabilisation et la consolidation de la paix.

Deuxièmement, l'ambition du Conseil de pérenniser la paix et la large vision du Secrétaire général concernant la prévention des conflits s'accordent pleinement avec l'approche européenne en matière de sécurité et en particulier avec la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne. Notre Stratégie globale souligne l'importance d'agir sans délai en matière de prévention, tout en réagissant aux crises de manière responsable et avec décision, en investissant dans la résilience des États et des sociétés, et en évitant tout désengagement prématuré quand une nouvelle crise éclate.

La Stratégie globale comporte aussi la promesse que l'UE s'engagera concrètement et dans le respect des principes à pérenniser la paix, en adoptant une approche intégrée des conflits et des crises. Comme les conflits ont de multiples dimensions – de la sécurité à l'égalité des sexes, de la gouvernance à l'économie –, il demeure essentiel, tant pour l'Union européenne que pour l'ONU, d'adopter une approche multidimensionnelle de la prévention ou du règlement des conflits en faisant usage de tous les instruments et politiques disponibles.

Le Conseil et l'Assemblée générale ont l'un et l'autre convenu que pérenniser la paix relève de la responsabilité conjointe des gouvernements et des sociétés et que la communauté internationale doit prêter son appui. Grâce à l'approche intégrée et à la politique de résilience de l'UE, nous deviendrons un acteur plus efficace par nous-mêmes et un partenaire de l'action internationale, notamment avec les Nations Unies et leurs opérations de maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix doivent former un tout organique, partie d'une réaction cohérente et intégrée des Nations Unies. Dans ce contexte, le Conseil doit veiller à ce que la consolidation de la paix à long terme soit incluse dans le mandat des missions, avec des observations sur la manière de concevoir les transitions et de renforcer le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. Améliorer l'intégration et la collaboration entre les opérations de paix, les politiques de développement durable et les équipes de pays des Nations Unies constitue aussi une absolue priorité.

Troisièmement, l'UE reconfirme son soutien à l'ambition du Secrétaire général de créer une structure institutionnelle bien coordonnée qui sera chargée d'élaborer une approche propre au Siège de l'ONU de la gestion des crises et de la pérennisation de la paix. Le Secrétariat doit agir d'un seul bloc, tirant parti des enseignements des années passées et des réformes passées, tout en tenant compte des aspects spécifiques de son action multiforme sur le terrain. Nous recommandons aussi que les déploiements et la prise de décisions sur le terrain correspondent à des objectifs opérationnels.

Enfin, je voudrais aborder aujourd'hui la question dans la perspective du partenariat toujours plus étroit

entre l'UE et l'ONU dans la gestion des crises. Ce partenariat est mis explicitement en lumière dans notre Stratégie globale. L'UE a été très active dans le domaine de la paix et la sécurité, elle s'est engagée dans une collaboration sans cesse plus étroite entre nos deux organisations afin de continuer à garantir une coopération stratégique efficace et une action cohérente sur le terrain, et elle a veillé à ce que nos trop rares ressources soient utilisées avec l'efficacité maximale. Notre dialogue Union européenne-Nations Unies sur la prévention des conflits aide à consolider notre approche conjointe, et l'UE demeure un important soutien des capacités de médiation des Nations Unies.

La coopération opérationnelle entre les Nations Unies et l'UE atteint de nouveaux sommets au Mali, en République centrafricaine et ailleurs. Partout où l'UE et les Nations Unies sont présentes ensemble sur le terrain, la coopération entre nos missions respectives est fixée dès le départ. Outre l'analyse conjointe et le partage d'informations entre nos deux organisations, chacune invite de plus en plus l'autre organisation aux examens stratégiques de nos missions respectives pour garantir la cohérence de nos activités.

L'impératif de pérenniser la paix s'impose du début à la fin de notre engagement. Le maintien de la paix représente un crucial point d'attache. Le plus important est de transposer la reconnaissance de ce fait dans l'action. Pour sa part, l'UE continuera de s'efforcer de forger avec les Nations Unies un partenariat solide et évolutif s'agissant de promouvoir le maintien de la paix dans le contexte général de la pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en arabe*); Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Estonie.

M[me] Lind (Estonie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur un sujet qui non seulement traite des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais aussi met l'accent sur le glissement plus général des Nations Unies vers l'objectif de prévenir les conflits et de pérenniser la paix.

L'Estonie s'associe à la déclaration que vient de faire l'observatrice de l'Union européenne.`

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle essentiel s'agissant d'assurer la paix et la stabilité partout dans le monde, et les Casques bleus qui ont servi ou servent actuellement méritent notre plus vive gratitude. Sans aucun doute, les missions de maintien de la paix ont fait une grande différence sur le terrain. Comme le montrent les recherches, en comparaison de la période précédant leur déploiement, les opérations de maintien de la paix réduisent de plus de 90 % le nombre de civils tués.

Toutefois, comme nous observons chaque année des crises plus complexes, incontrôlables et de plus longue durée, il est vraiment nécessaire de considérer les moyens de venir à bout des situations instables à travers le monde avant qu'elles ne dégénèrent en un conflit armé ouvert, mais aussi après que les armes ont été déposées. La clef réside dans les mesures préventives et les initiatives pour parvenir à des solutions politiques et nous appuyons pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général à cet égard. Il est tout aussi important de prêter attention à la transition après le conflit afin de permettre une paix durable. Les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies devraient donc être plus concrets et robustes, notamment en incluant des objectifs tangibles et une stratégie de sortie, tout en gardant à l'esprit la nécessité de protéger les civils et d'assurer la viabilité de l'état de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et du droit international.

Pour parvenir à une paix durable, il est important que tous les acteurs travaillent ensemble pour régler le conflit. La paix durable n'est possible que si nous avons une compréhension vaste et approfondie du conflit, des différentes parties prenantes et des acteurs clefs. Elle passe aussi par l'envoi d'unités spécialisées dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, le cas échéant. Parfois, une petite unité spécialisée, telle une unité de renseignement par exemple, peut faire toute la différence en termes de taille ou de durée de la mission sur le terrain.

Participer au maintien de la paix des Nations Unies a toujours été important pour l'Estonie. Ces dernières années, nous avons considérablement accru notre participation aux opérations de maintien de la paix et nous contribuons actuellement à trois missions : la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

En outre, l'Estonie est actuellement membre de la Commission de consolidation de la paix et nous appuyons pleinement l'élargissement de l'angle d'action de la Commission, qui doit adopter une approche régionale, aborder des questions intersectorielles et servir de pont entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

En conclusion, nous considérons que des mandats plus robustes et plus souples, des actions concrètes et énergiques, moins de doubles emplois et de fragmentation, des solutions plus innovantes et un accent accru sur les partenariats aux niveaux régional et international sont des éléments indispensables pour pérenniser la paix. Je voudrais également insister une nouvelle fois sur l'importance de la prévention en ce qui concerne la pérennisation de la paix. L'Estonie est pleinement attachée à cette cause et considère qu'il s'agit d'une des questions clefs dans le cadre de ses efforts pour devenir membre élu du Conseil pour la période 2020-2021.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

Mme Furman (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la délégation égyptienne d'avoir convoqué cette séance.

Depuis des décennies, le Conseil de sécurité déploie des missions de maintien de la paix pour aider les pays à parcourir le chemin difficile qui mène du conflit à la paix. De la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), situées à nos frontières, aux opérations de maintien de la paix en Afrique et dans le monde entier, Israël a une expérience de première main s'agissant des opérations de maintien de la paix et appuie pleinement leurs efforts. Israël a toutefois appris que ce soutien ne vaut que si ces forces sont efficaces, ce qui n'est possible que si la communauté internationale insiste sur la mise en œuvre intégrale des mandats de maintien de la paix.

Étant donné que le Conseil discute actuellement du renouvellement du mandat de la FINUL, qui avait été modifié suite à l'attaque menée par le Hezbollah contre Israël et à la deuxième guerre du Liban en 2006, il me semble opportun d'examiner la situation dans le sud du Liban. En adoptant la résolution 1701 (2006), il y a 11 ans, le Conseil de sécurité a judicieusement décidé de renforcer sensiblement le mandat de la FINUL, dans le but d'empêcher la reprise du conflit. Cette résolution autorise la FINUL à prendre toutes les mesures nécessaires pour que sa zone d'opérations ne soit pas utilisée pour des activités hostiles. Or, tel n'est pas le cas.

Malgré la présence de la FINUL sur le terrain, on observe une tendance inquiétante. Le Hezbollah, organisation qualifiée de terroriste par la communauté internationale et soutenue et financée par l'Iran, a multiplié par 10 son arsenal de missiles et de roquettes et ses réserves d'armes sophistiquées. Il installe délibérément ces armes dans les villages et les villes, se servant des civils libanais comme boucliers humains. Il a même tenté de déguiser ses activités militaires sous la bannière de la prétendue organisation non gouvernementale Green Without Borders.

Le chef de cette organisation terroriste, Hassan Nasrallah, s'en est encore vanté il y a tout juste quelques semaines, affirmant que :

> « Depuis 2006, le Hezbollah s'est développé et renforcé... [et] est devenu beaucoup plus sophistiqué dans tous les aspects – capacités, stratégies militaires et effectifs ».

Ces activités sont confirmées par la fréquence des violations flagrantes de la résolution 1701 (2006) par le Hezbollah.

Le renforcement militaire du Hezbollah menace toute la région. Israël appuie résolument la FINUL, mais il incombe à cette dernière de lutter contre les activités illicites qui ont cours au Sud-Liban et d'aider le Gouvernement libanais à étendre son contrôle sur l'ensemble de son territoire. Le Conseil de sécurité doit garantir la mise en œuvre intégrale du mandat de la FINUL et être pleinement informé de la situation réelle sur le terrain, y compris les obstructions et entraves à la mise en œuvre du mandat. Il en va de l'intérêt d'Israël, du Liban et de la région tout entière.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour réaffirmer le soutien d'Israël à la FNUOD, dont les forces réoccupent progressivement les positions de l'ONU dans la zone de séparation. Israël apprécie à sa juste valeur la contribution importante de la FNUOD au maintien de la stabilité dans la région et continuera à soutenir et appuyer sa mission.

Israël est conscient de l'importance et des défis du maintien de la paix. Ces 14 dernières années, une centaine de personnes ont perdu la vie presque chaque année dans le cadre des missions de maintien de la paix, faute de moyens et d'équipements élémentaires. Si nous voulons que les missions de maintien de la paix s'acquittent correctement de leurs mandats, nous devons leur donner le matériel, la formation et les capacités médicales nécessaires.

Nous sommes fiers de travailler avec l'ONU pour améliorer la capacité de l'Organisation de protéger

les soldats de la paix. Israël approuve la réforme de la Division des services médicaux concernant la normalisation des soins médicaux, des hôpitaux de campagne et de la formation aux premiers secours pour les soldats de la paix. Ces mesures vont permettre de minimiser les pertes. Dans le cadre de nos partenariats avec l'ONU, nous allons continuer à fournir les technologies novatrices requises pour relever les défis du maintien de la paix.

Mais il faut se rappeler que les technologies à elles seules ne suffisent pas. Sans une formation opérationnelle et conceptuelle, les Casques bleus ne peuvent pas tirer le plein potentiel de ces technologies ni maximiser leurs capacités. Nous appuyons donc les efforts de l'ONU pour améliorer la formation, comme par exemple dans le cadre de l'École des transmissions militaires des Nations Unies à Entebbe, et entendons vivement concourir par nos connaissances et notre expertise à la formation des Casques bleus.

Je voudrais conclure en réitérant la volonté d'Israël de continuer à soutenir les opérations de maintien de la paix dans le monde entier et à améliorer leurs capacités sur le terrain. Toutefois, elles doivent aussi être comptables de leurs mandats.

Israël juge encourageants les commentaires formulés par le Secrétaire général Guterres durant sa visite officielle en Israël cette semaine, à l'occasion de laquelle il a déclaré qu'il ferait tout son possible pour veiller à ce que la FINUL s'acquitte pleinement de son mandat. J'invite les membres du Conseil de sécurité à faire de même.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser à l'Égypte les remerciements du Pakistan pour avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Cette discussion est à la fois opportune et pertinente. Elle intervient alors que nous réfléchissons à la réforme du dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies et examinons les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficience des outils pour parvenir à une paix durable. Les activités de maintien de la paix des Nations Unies ont toujours été l'outil le plus rentable pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Comme nous le savons tous, l'objectif fondamental du maintien de la paix est de préserver la paix, d'aider au règlement des conflits et de rétablir l'ordre.

La notion de pérennisation appréhende la prévention et le règlement des conflits, le maintien et la consolidation de la paix après le conflit et le développement comme des éléments essentiels d'un processus homogène et les différentes étapes d'une action continue. Le Pakistan a toujours défendu cette approche. Ce n'est pas un hasard si 12 des 22 paragraphes de la résolution 2086 (2013) sur le caractère multidimensionnel du maintien de la paix, adoptée durant la présidence pakistanaise du Conseil, mentionnent ces notions.

Le maintien de la paix est le pivot sur lequel nous assoyons les dividendes de la diplomatie préventive et favorisons la paix et l'édification de la nation après le conflit. Comptant depuis plus de six décennies parmi les pays du monde qui fournissent le plus grand nombre de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, le Pakistan peut affirmer, sur la base de son expérience et de son expertise acquises en la matière, que la réalisation de ces objectifs passe par des mandats prévoyant des tâches réalistes, la capacité de s'adapter aux changements sur le terrain et une stratégie de sortie claire. Nous devons faire en sorte que les missions de maintien de la paix soient déployées de manière efficace et que leurs opérations soient pertinentes au regard des réalités sur place, avec des priorités clairement définies, un ordonnancement des activités bien adapté et, bien sûr, des ressources humaines équipées du matériel voulu.

Lorsque des vies sont menacées – celles des soldats de la paix comme celles des personnes qu'ils ont la responsabilité de protéger – les besoins réels doivent guider le maintien de la paix, et non pas des considérations bassement matérielles. Le manque de ressources adéquates empêche inévitablement la mise en œuvre des mandats que nous établissons pour nos Casques bleus. C'est du renforcement des capacités dont nous devrions parler, et non des coupes opérées dans les budgets de maintien de la paix.

Nous croyons en la pleine mise en œuvre des mandats, mais cela nécessite une communication entre ceux qui conçoivent et élaborent les mandats et ceux qui les mettent en œuvre sur le terrain. Pour cela, nous devons, premièrement, renforcer le dialogue entre les principaux acteurs, deuxièmement, améliorer le flux et l'échange d'informations dans toutes les directions et à toutes les étapes et, troisièmement, améliorer les capacités de procéder à des analyses et des évaluations précises et objectives, puis à les prendre en compte dans les processus décisionnels. De toute évidence,

la consultation des pays fournisseurs de troupes est essentielle dans les trois cas.

Un partenariat efficace avec les pays fournisseurs de troupes, qui sont les yeux et les oreilles du Conseil de sécurité sur le terrain, devrait s'étendre des aspects opérationnels et de déploiement à un rôle dans la prise de décision et la formulation de politiques. Le Conseil lui-même doit conduire ce partenariat. Le dialogue est essentiel. Il doit être soutenu et continu. Une réunion ponctuelle au moment du renouvellement d'un mandat ne sert pas vraiment cet objectif.

Il est nécessaire d'établir des liens plus étroits entre les activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix au travers de l'engagement précoce de la Commission de consolidation de la paix dans le cadre des stratégies de sortie et de transition. La Commission de consolidation de la paix doit encourager des activités de consolidation de la paix cohérentes, assorties d'un financement en temps opportun, adéquat et pérenne. Une plus grande convergence entre les approches des partenaires du développement et celles des pays d'accueil, fondée principalement sur les priorités de ces derniers, est également essentielle. L'objectif doit être le développement des capacités nationales et non leur remplacement.

L'incapacité à comprendre et traiter les causes profondes des conflits constitue une lacune importante dans les stratégies de consolidation de la paix. L'élimination de la pauvreté et du chômage, le développement socio-économique, le règlement des problèmes interétatiques et intra-étatiques et la résolution des conflits politiques requièrent une attention plus ciblée.

Enfin, si nous voulons sincèrement faire du maintien de la paix des Nations Unies un catalyseur de paix et lui donner les moyens de réagir efficacement aux conflits d'aujourd'hui et de contribuer à l'objectif fondamental de pérennisation de la paix, ce sont les réalités du terrain plutôt que l'opportunité politique qui doivent guider les décisions du Conseil. La pérennisation de la paix exige un investissement dans la paix. L'évaluation des mandats est la bienvenue, mais elle doit analyser l'impact des missions afin d'en améliorer l'efficacité. Sauver des vies, rétablir l'ordre et le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent demeurer l'objectif fondamental.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne remercie l'Égypte d'avoir convoqué ce débat important et opportun et souscrit pleinement à la déclaration prononcée par la chef adjointe de la délégation de l'Union européenne (UE). La notion de maintien de la paix représente une formidable opportunité, et nous sommes heureux du regain d'attention qu'elle suscite. Beaucoup reste cependant à faire. Nous devons nous concentrer sur le continuum de l'action concernant la paix et adapter en conséquence nos instruments, y compris le dispositif de maintien de la paix de l'ONU. Nous appuyons fermement la démarche axée sur la prévention préconisée par le Secrétaire général et partageons son souhait d'opérer un changement stratégique. Pour compléter la déclaration de l'UE, je voudrais me concentrer sur deux points principaux.

Premièrement, le Conseil doit trouver des moyens plus efficaces de promouvoir des solutions politiques durables aux crises dès leur naissance. Les vecteurs de conflits sont multidimensionnels, de même que les solutions. En d'autres termes, les missions de paix ne peuvent à elles seules ramener la paix; elles peuvent, toutefois, jouer leur rôle sur un plan plus large. Les enseignements du passé ont montré que l'analyse rationnelle des conflits est d'une importance cruciale pour la mise en place d'une stratégie politique et le règlement des conflits. Tout en abordant les causes structurelles et les griefs sous-jacents, nous devons examiner les véritables facteurs des cycles de conflit dans leur ensemble, pas seulement par des images instantanées. À cet égard, l'Allemagne aimerait beaucoup que le Conseil s'appuie sur les informations existantes provenant du système des Nations Unies, à savoir ses présences sur le terrain, ses mécanismes et ses procédures. Une telle analyse intégrée permettrait au Conseil de mieux définir les objectifs stratégiques pour le règlement des conflits et de concevoir des mandats intelligents afin d'utiliser plus efficacement les différents instruments.

Deuxièmement, un engagement international bien coordonné et séquencé est indispensable à la pérennisation de la paix. Les pays retombent dans un conflit en raison d'un retrait prématuré de l'attention internationale. Nous avons omis de reconnaître que le retrait des troupes de maintien de la paix ne peut pas marquer la fin de l'engagement de l'ONU et de la communauté internationale. Par conséquent, l'engagement des Nations Unies, dont les opérations de paix font partie intégrante, nécessite une planification détaillée, des repères et des mécanismes de suivi, une

approche véritablement intégrée – dans la réflexion et la structure – et des ressources adéquates et souples. Cela doit être le postulat de départ.

Prenons l'exemple du Mali. L'ONU est présente dans ce pays par le biais d'une force de maintien de la paix, qui appuie la médiation, la stabilisation des progrès, la promotion des droits de l'homme et facilite la consolidation de la paix, en étroite collaboration avec les organisations régionales et les États Membres. La mission de maintien de la paix dans le pays – Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) – est chargée de mener des activités contribuant à la poursuite d'objectifs de paix à plus long terme, et pas seulement de répondre aux besoins de sécurité nécessaires et immédiats. L'Allemagne soutient cette approche intégrée et globale et a adapté en conséquence son engagement au Mali. Les troupes et la police allemandes participent à la MINUSMA et la police allemande est active au sein de la Mission de formation de l'Union européenne, réunissant les conditions pour que les troupes maliennes puissent assumer pleinement la responsabilité de la sécurité. Les mesures de stabilisation que nous avons prises au niveau national, notamment les mesures civiles, dont le coût s'élève à 32 millions d'euros, financent une grande variété de projets. Une coordination efficace de l'ONU dans tous les domaines visant à promouvoir la pérennisation de la paix – pas seulement ce qui concerne le maintien de la paix – y compris avec les donateurs et les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'UE et le G5 Sahel, est essentielle pour atteindre nos objectifs politiques.

La transition d'une présence militaire à une présence policière, du maintien de la paix à la consolidation de la paix, d'une situation de crise à une situation de stabilité exige une attention particulière de la part du Conseil et de la communauté internationale. Ainsi, au terme des missions de maintien de la paix au Libéria et en Haïti, une consolidation de la paix efficace apparaît désormais comme l'élément déterminant pour une transition réussie.

J'aimerais rappeler brièvement que l'Allemagne est le plus grand contributeur au Fonds de consolidation de la paix de l'ONU et au fonds d'affectation spéciale du Département des affaires politiques, et que nous avons contribué de manière considérable à de nombreux dispositifs de stabilisation du Programme des Nations Unies pour le développement dans des situations de conflit, notamment en Iraq.

En ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix, nous souhaitons renforcer ses fonctions consultatives au sein du Conseil de sécurité. Pour le système des Nations Unies, la coordination entre le terrain, les représentants spéciaux du Secrétaire général, le chef de l'équipe de développement et les entités pertinentes au Siège est importante pour s'assurer que les objectifs stratégiques et les instruments déployés sont entièrement alignés. La position future et le rôle des coordonnateurs résidents devraient également être conçus pour appuyer pleinement le programme de pérennisation de la paix.

J'aimerais, pour terminer, réitérer l'appui de l'Allemagne au programme de réforme du Secrétaire général, qui permettra aux Nations Unies d'être en mesure de pérenniser la paix. En tant que Membres de l'ONU, nous devons le soutenir dans cette entreprise et jouer notre rôle en contribuant au maintien de la paix. L'Allemagne y est tout à fait disposée.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Liechtenstein se félicite de l'occasion qui nous est offerte de débattre du rôle du maintien de la paix dans le cadre des efforts plus vastes des Nations Unies pour pérenniser la paix. Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer l'accent mis par les Nations Unies sur la prévention et sa capacité à pérenniser la paix. Les opérations de maintien de la paix sous l'autorité du Conseil de sécurité peuvent apporter une contribution essentielle à ces efforts. Le débat d'aujourd'hui devrait donc s'inscrire dans le programme plus large visant à rendre l'ONU apte à atteindre nos objectifs convenus conjointement, y compris les objectifs de développement durable.

Le Liechtenstein appuie la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, qui constituent la base d'une approche plus globale du maintien de la paix, englobant l'ensemble du cycle des conflits et les trois piliers des Nations Unies, notamment les droits de l'homme et le développement. Les opérations de maintien de la paix peuvent apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs et des cibles figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable 16. En agissant dans le cadre de ses opérations de maintien de la paix, l'ONU devrait insister davantage sur le renforcement de la primauté du droit et ses institutions

aux niveaux national et régional. Dans le cadre de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se sont engagés à adopter une approche globale de la justice transitionnelle en tant que condition préalable importante pour consolider la paix et prévenir les conflits et une reprise de la violence. Aussi la traduction pleine et entière de cet engagement dans les mandats de maintien de la paix doit-elle être une priorité pour le Conseil.

La dissuasion est un outil de prévention essentiel et constitue l'une des réalisations clefs de la Cour pénale internationale (CPI), principale institution de justice pénale. La CPI reste un tribunal de dernier recours, les États conservant la responsabilité première d'enquêter et de poursuivre les atrocités criminelles. La lutte contre l'impunité est essentielle au renforcement de l'état de droit et de ses institutions, comme le prévoit l'objectif 16 de développement durable. Dès lors, l'adhésion à la CPI et la coopération avec elle constituent un exemple concret de réalisation de cet objectif. C'est pourquoi il est particulièrement important que le Conseil de sécurité, au travers de ses mandats de maintien de la paix, soutienne les travaux de la Cour par le biais d'une coopération pleine et entière et en veillant à la cohérence des actions, notamment grâce au partage d'informations et en aidant les États à protéger les témoins et à exécuter les mandats d'arrêt.

Le Conseil doit agir pour faire cesser et prévenir les atrocités de masse. Le code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, qui est appuyé à ce jour par 113 États, atteste de la volonté des États Membres de l'ONU d'engager la responsabilité du Conseil à cet égard. La possibilité pour l'ONU d'agir rapidement et de manière préventive est particulièrement importante dans les situations dans lesquelles les opérations de maintien de la paix se trouvent déjà sur le terrain. C'est pourquoi la communauté internationale attend du Conseil de sécurité qu'il dote les mandats de maintien de la paix des moyens et de la souplesse nécessaires pour agir de manière décisive dans de telles situations.

Dans le même temps, l'Assemblée générale prend de plus en plus conscience de la responsabilité qui lui incombe au cas où le Conseil de sécurité ne parviendrait pas à prévenir ou à faire cesser des atrocités de masse en temps voulu. L'établissement du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger ceux qui en sont responsables, est une manifestation de cette responsabilité. Le Liechtenstein félicite la nouvelle Cheffe du Mécanisme, Mme Marchi-Uhel, et appelle les États à soutenir les travaux du Mécanisme tant politiquement que financièrement.

Le rapport de 2015 (voir S/2015/446) du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a appelé le personnel des opérations de paix des Nations Unies à se montrer plus déterminé que jamais à dialoguer avec les populations qu'il est chargé d'aider et à les servir et les protéger. Cet appel s'applique en particulier à la pleine mise en œuvre du programme des femmes et de la paix et de la sécurité dans ses piliers protection et participation, ainsi qu'à une intégration vigoureuse des droits de l'homme et de l'égalité hommes-femmes dans l'ensemble du dispositif de maintien de la paix. Le Liechtenstein juge encourageant l'engagement du Secrétaire général en faveur de cette cause et veut croire que le Conseil de sécurité appliquera ses propres normes dans ce domaine de manière plus systématique.

Nous demandons également au Conseil de sécurité d'assurer plus strictement le respect du principe de responsabilité en cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des membres des missions de maintien de la paix des Nations Unies, qu'ils soient civils ou militaires. L'ONU ne saurait tolérer ni être considérée comme tolérant quelque forme de mauvaise conduite ou de comportement délictueux que ce soit parmi ses rangs sans en subir les conséquences. Tout en saluant les efforts actuellement déployés dans ce domaine, nous continuons de penser que l'ONU doit et peut faire plus et mieux.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie remercie la présidence égyptienne d'avoir convoqué le présent débat public sur un sujet extrêmement important, et remercie la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, et M. Youssef Mahmoud, de leurs exposés respectifs.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les importantes résolutions conjointes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur le dispositif

de consolidation de la paix des Nations Unies, adoptées l'année dernière, soulignaient que la pérennisation de la paix englobaient les activités permettant, entre autres, de prévenir le déclenchement, l'escalade et la reprise des conflits, de mettre fin aux hostilités et d'aider à avancer sur la voie du relèvement, de la reconstruction et du développement. La pérennisation de la paix exige avant tout l'appui et la participation de toutes les parties prenantes concernées.

Il est donc vital, premièrement, qu'il n'y ait aucune ambiguïté : le maintien de la paix des Nations Unies fait partie intégrante des outils et activités essentiels à la pérennisation de la paix. Qu'il s'agisse de prévenir les hostilités, de veiller à ce que les processus de paix bénéficient de l'appui voulu, de veiller à la protection des civils, de permettre la tenue d'élections, d'assurer l'édification de l'État ou de soutenir la mise en œuvre de réformes, le rôle des Casques bleus est indispensable. Toutes les entités des Nations Unies doivent veiller à ce que rien – même par inadvertance – ne compromette l'appui au maintien de la paix.

Deuxièmement, après les examens de 2015, l'ONU a renforcé l'accent qu'elle met sur la prévention, la diplomatie politique et la médiation. Dans ce contexte, il est absolument essentiel de mieux intégrer ces fonctions avec les opérations de paix des Nations Unies, d'autant que les examens de 2015 ont relevé des lacunes dans ce domaine. Aussi espérons-nous que les recommandations présentées dans les rapports du Comité spécial des opérations de maintien de la paix seront dûment prises en compte.

Troisièmement, la coopération et le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies, les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales sont également fondamentaux. L'Indonésie encourage les solutions régionales pour régler les conflits et appuie le renforcement des partenariats aux niveaux stratégique et opérationnel.

Quatrièmement, même avec les meilleures intentions d'intégration de nos efforts, le succès sera difficile à atteindre si les mandats de maintien de la paix ne sont pas clairs, réalistes et dotés des moyens nécessaires. En tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents et de forces de police, l'Indonésie est intimement convaincue que le Conseil a une responsabilité importante à assumer en collaborant avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, les pays hôtes et le Secrétariat afin que ces mandats soient mis à jour en assurant les synergies et l'appropriation adéquates. Cela veut dire que le Conseil doit, à tous les stades de la mission, consulter régulièrement et avec sérieux toutes les parties prenantes au maintien de la paix.

Cinquièmement, tout que j'ai mentionné sera impossible si le Secrétariat n'est pas prêt à faire voler en éclats le statu quo. L'Indonésie appuie la recommandation formulée par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix dans son rapport (voir S/2015/446), à savoir demander au Secrétaire général de proposer diverses solutions de refonte de l'architecture du Secrétariat chargée de la paix et de la sécurité, l'objectif étant d'en renforcer la direction et la gestion. Nous voulons également que soit balayée la mentalité de silo, qui peut entraver l'action de l'ONU.

Dans le même temps, nous soulignons la nécessité de créer des synergies entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les grandes commissions, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social, ainsi que les organismes et départements pertinents des Nations Unies. Une approche coordonnée à l'échelle du système, qui rejette les doubles emplois et la concurrence inutile, doit être encouragée. La meilleure façon d'assurer la paix sur le terrain, c'est de faire en sorte que les diverses activités se déroulent sans heurts, un impératif qui doit être reflété par les entités des Nations Unies.

Sixièmement, sur une question connexe, la Commission de consolidation de la paix, qui peut se targuer de plus d'une décennie riche en expériences, est bien placée pour prodiguer des conseils au Conseil de sécurité et au Département des opérations de maintien de la paix, en particulier lors de l'émergence de nouveaux défis et dans le cadre de l'examen et de l'élaboration des stratégies de sortie. À cet égard, les conseils de la Commission sont particulièrement utiles en ce qui concerne les stratégies intégrées pour la consolidation de la paix et le relèvement après un conflit.

Dernier point mais non le moindre, si nous voulons assurer la pérennisation de la paix et le développement durable, il est très important que la composante de consolidation de la paix dans les missions de maintien de la paix, ainsi que les missions politiques spéciales bénéficient d'un soutien financier et politique adéquat. Nous devons également présenter des options pour un financement approprié des activités de consolidation de la paix par les équipes de pays des Nations Unies. Il nous faut, par ailleurs, renforcer l'appui matériel,

financier et en matière de formation qui est accordé aux pays touchés par un conflit afin de les aider à mettre en œuvre leurs programmes nationaux de consolidation de la paix et de développement de manière durable.

Dans le contexte du maintien de la paix, la position de l'Indonésie demeure inébranlable. Les principes fondamentaux du maintien de la paix des Nations Unies demeurent pertinents, vitaux et applicables. Malgré l'évolution du contexte du maintien de la paix, ces principes sont indispensables pour assurer le succès et la crédibilité de toutes les opérations de maintien de la paix. Les mandats de maintien de la paix doivent s'adapter aux réalités actuelles et être bien calibrés sans empiéter sur les principes fondamentaux, comme je l'ai dit précédemment.

L'Indonésie est aujourd'hui l'un des principaux fournisseurs de contingents parmi les 127 pays fournisseurs de contingents et de forces de police, avec pas moins de 2 715 soldats de la paix déployés dans neuf missions de maintien de la paix des Nations Unies. Conformément à sa vision de fournir 4 000 soldats de la paix entre 2015 et 2019, l'Indonésie continuera de renforcer sa contribution au maintien de la paix des Nations Unies. Hier, on m'a informé qu'un bataillon supplémentaire de Casques bleus était en cours de constitution afin de soutenir les efforts de paix des Nations Unies et qu'il serait déployé comme il se doit.

Enfin, nous continuerons de prêter main forte pour faire du monde un lieu plus sûr dans la mesure de nos humbles moyens.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la République arabe d'Égypte de votre conduite du Conseil de sécurité durant ce mois. Le débat sur la contribution potentielle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'objectif fondamental de pérennisation de la paix est important et intervient à point nommé.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

En avril 2016, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté deux résolutions parallèles historiques à l'issue de l'examen du dispositif de consolidation de la paix – la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale. Ces deux résolutions parallèles sur la pérennisation de la paix sont considérées comme une déclaration globale sur le rôle des Nations Unies dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits, et sont directement liées aux efforts en faveur de la paix et de la sécurité, de la réalisation des droits de l'homme et du développement durable. En outre, les résolutions soulignent qu'il existe une transition conceptuelle de la consolidation de la paix vers la pérennisation de la paix, ce qui est à la fois porteur de transformations et tourné vers l'avenir. Dans la pratique, la consolidation de la paix n'est plus limitée aux situations d'après-conflit, mais s'applique à toutes les phases – avant le conflit, pendant le conflit et à l'arrêt d'un conflit. En substance, ces résolutions sont les premières à établir un lien explicite entre la consolidation de la paix et la prévention des conflits, et elles soulignent le rôle essentiel que joue la pérennisation de la paix.

Mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits signifie qu'il faut reconnaître la primauté de la politique dans le règlement pacifique des différends. L'importance d'investir dans des structures telles que les systèmes d'alerte rapide, au lieu de réagir face à des flambées de violence, est judicieuse. La mise en œuvre intégrale de ces résolutions permettra d'estomper l'accent mis sur les interventions militaires en case de conflit en Afrique et ailleurs. En lieu et place, elle encouragera une mobilisation politique accrue, ce qui, selon nous, aboutira à une consolidation de la paix efficace.

Avec la République slovaque, l'Afrique du Sud copréside le Groupe des amis de la réforme du secteur de la sécurité à l'ONU. C'est dans le contexte de la pérennisation de la paix que nous avons pris la pleine mesure de la pertinence et de la complémentarité qu'a acquises cette réforme, en tenant compte de l'accent mis par le Secrétaire général sur les approches préventives de la pérennisation de la paix. La promotion d'une culture de prévention pour stopper les conflits avant qu'ils n'éclatent vient compléter l'objectif de l'Union africaine de mettre en exergue l'importance critique de la diplomatie préventive. Compte tenu du coût excessif et du succès limité de la gestion des conflits, il faut changer d'approche et mettre davantage l'accent sur les mesures préventives qui créeront les conditions d'une paix durable et d'un environnement dans lequel la réconciliation et le renforcement des institutions peuvent prospérer. Fondamentalement, l'ONU doit réduire l'importance de la gestion des conflits et jeter

les bases nécessaires d'un dialogue sans exclusive, d'une transition pacifique et d'une paix durable à long terme.

L'Architecture africaine de paix et de sécurité s'attache à la prévention des conflits, à la gestion des conflits et à la consolidation de la paix, facteurs indispensables si l'Union veut concrétiser son aspiration à faire taire les armes d'ici 2020. L'Union africaine et les organisations sous-régionales du continent ont déployé énormément d'efforts pour créer et rendre opérationnelle la Force africaine en attente et ses capacités de déploiement rapide, ce qui aura une incidence directe sur le processus de consolidation de la paix et la paix durable.

La mise en œuvre récente du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité reflète l'attachement de l'Union africaine aux quatre principaux domaines d'action dudit Cadre, à savoir, premièrement, la prévention du confit par la médiation et l'instauration d'une paix durable; deuxièmement, la réponse au conflit; troisièmement, la lutte contre les causes profondes du conflit; et, quatrièmement, l'examen et le renforcement permanents de notre partenariat. Dans le même temps, ma délégation demande à nouveau qu'on ait recours aux contributions statutaires de l'ONU pour garantir un financement prévisible, durable et souple des opérations d'appui à la paix sous conduite africaine autorisées par le Conseil de sécurité.

Une représentation adéquate des hommes et des femmes au sein des structures de maintien de la paix des Nations Unies doit rester un objectif important dans notre quête de processus de consolidation de la paix plus efficaces et efficients. Il est plus urgent que jamais de compter des femmes soldats de la paix, car les femmes sont souvent mieux placées pour mener à bien un certain nombre de tâches cruciales de maintien de la paix, en particulier en ce qui concerne les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et la mise en place d'un environnement sûr où les femmes puissent exprimer leurs préoccupations en matière de sûreté et de sécurité. À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite de la nomination par le Secrétaire général, M. António Guterres, du premier Défenseur des droits des victimes, qui sera chargé d'examiner les accusations d'exploitation sexuelle visant des soldats de la paix internationaux.

Pour terminer, l'idée de consolidation de la paix est solidement ancrée dans la perception que la paix ne peut exister sans le développement et que celui-ci ne peut prospérer sans la paix et la stabilité. Nous pensons que cette notion doit sous-tendre la démarche de l'ONU dans le cadre de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe, qui est fortement tributaire d'une Afrique prospère et pacifique.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

Mme Nason (Ireland) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui.

L'Irlande souscrit à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

Jamais les défis auxquels se heurtent notre paix et notre sécurité n'ont été plus importants ou plus complexes. Nos réponses doivent être à la hauteur de ces défis. Les populations que nous servons attendent de nous que nous soyons en première ligne pour régler les conflits violents, les crises humanitaires, les flux migratoires et les urgences climatiques auxquels elles sont confrontées au quotidien. Nous n'avons pas d'autre choix que de nous montrer à la hauteur de la tâche. La pérennisation de la paix est une responsabilité fondamentale. Elle fait partie intégrante de notre mission.

Le maintien de la paix est inscrit dans les gènes du pays que je représente. Ayant participé à des opérations d'appui à la paix sans discontinuer depuis 1958, c'est en tant que fournisseur, dédié et déterminé, de contingents aux grandes missions des Nations Unies que l'Irlande prend la parole devant les membres du Conseil de sécurité. À l'heure actuelle, nos contingents sont déployés dans six missions des Nations Unies au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe, et représentent une proportion importante des effectifs de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. D'après notre expérience, les mandats et missions ne se prêtent pas à un modèle unique. Les difficultés sont complexes et en constante évolution; nos réponses aussi doivent l'être.

Nous pensons que l'adoption historique du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous donne une occasion exceptionnelle, qu'il nous faut saisir si nous voulons concrétiser l'ambition qu'a l'ONU d'améliorer les mandats et interventions au cœur de sa mission.

La vision à long terme de la pérennisation de la paix s'appuie sur l'élaboration de capacités pour édifier des États ouverts et résilients. Nous devons nous doter

d'institutions efficaces à l'écoute de leurs populations. Nous avons la responsabilité de faire prévaloir un leadership, une prise en main et une responsabilisation de long terme. Nous devons rester convaincus de l'importance de la tâche. Nous félicitons le Secrétaire général Guterres d'avoir placé la prévention des conflits au cœur de son mandat. Nous ne pourrons tout simplement pas réussir si nous ne remédions pas aux causes profondes des conflits.

L'Irlande considère elle aussi que croire en l'ONU implique d'investir dans l'ONU, notamment dans ses fonctions de maintien de la paix, de médiation, de consolidation de la paix et d'aide humanitaire. La Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne et sa politique de sécurité et de défense commune peuvent et vont soutenir les efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies, en particulier grâce aux missions de renforcement des capacités dans des environnements fragiles. L'Irlande entend y contribuer activement.

Nous savons qu'il n'y a pas de solution facile. Chaque conflit a des caractéristiques propres. En tant que contributeur aux missions de maintien de la paix, l'Irlande estime que les mandats doivent être conçus de manière à refléter la multiplicité des facteurs qui alimentent les conflits et les situations de fragilité. Nos opérations doivent s'adapter rapidement à l'évolution des situations sur place. Il est impératif que nos soldats de la paix sur le terrain aient des échanges constructifs et sans exclusive avec les communautés locales. Les mandats doivent également prendre en compte les contextes politiques, humanitaires et du développement.

Nous sommes en train de nous rendre compte que les programmes humanitaires et d'aide au développement doivent eux aussi être adaptés aux situations de conflit, en particulier lorsque les crises s'éternisent. Nous devons tous faire en sorte que nos interventions aient des résultats communs.

Nous savons que les populations sont moins susceptibles de recourir à la violence lorsque leurs droits sont respectés. Adopter une perspective tenant compte des droits de l'homme dans tous les efforts liés au développement, à l'aide humanitaire et à la consolidation de la paix nous permettra donc d'augmenter nos chances de succès et sera crucial pour lutter contre les facteurs de conflit.

Les mandats doivent prendre acte des liens qui unissent conflit, paix et égalité des sexes, et en tenir compte. Nous savons également que nous ne pourrons pas réussir si nous ne répondons pas aux besoins spécifiques des femmes et des enfants. À maintes reprises, nous avons constaté que, lorsque les femmes participaient de plein droit à la prise de décision et étaient représentées dans ces processus, les chances de réussite de nos efforts de consolidation et de maintien de la paix en étaient accrues.

Réaliser le développement durable dans les pays et régions touchés par un conflit signifie que nous devons également en accepter les risques. Nous devons nous préparer à des échéances à long terme et fonder notre action sur un engagement de longue haleine. Le retrait de la Mission des Nations Unies au Libéria et la transition de la présence des Nations Unies dans ce pays ont valeur de test pour le système des Nations Unies pour ce qui est de l'application de la notion de pérennisation de la paix. L'Irlande appuie le peuple libérien depuis longtemps et est engagée à coopérer avec le Gouvernement, les Nations Unies et les partenaires civils.

Pour terminer, même si je suis nouvelle ici, je sais que dans le cadre des débats menés au Conseil, on reconnaît de plus en plus que notre monde complexe exige une ONU qui se donne les moyens nécessaires pour faire face à cette complexité. Les murs qui séparaient les trois piliers de l'ONU par le passé ont porté atteinte à nos efforts visant à pérenniser la paix. Réaffirmons aujourd'hui notre responsabilité globale envers les peuples que nous représentons, d'être plus efficaces et plus cohérents – ou, en d'autres termes, de surmonter ces obstacles pour pérenniser la paix. Nous n'avons pas de défi plus grand à relever.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence égyptienne d'avoir convoqué ce débat public.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions la Vice-Secrétaire générale et les autres intervenants de leurs précieuses réflexions et recommandations.

Le Bangladesh attache beaucoup d'importance à la contribution qu'il apporte aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sur la base de ses valeurs. Nous soulignons la nécessité de veiller à ce que les

mandats de maintien de la paix s'inscrivent dans un processus politique global visant à régler les conflits et à pérenniser la paix. Par conséquent, nous sommes favorables à des interventions globales et coordonnées tout au long du cycle des conflits en faisant appel aux trois piliers des Nations Unies. Dans cette perspective, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer dans le cadre de l'objectif et du processus globaux de pérennisation de la paix. Dans le contexte de cette approche politique, nous voudrions souligner les cinq points suivants.

Premièrement, il est largement établi que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle essentiel en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment en protégeant les civils dans la plupart des cas. Il est donc crucial que les mandats de maintien de la paix se concentrent sur les domaines dans lesquels on peut s'attendre de manière réaliste à ce que les missions concernées obtiennent les résultats escomptés, avec les ressources dont elles disposent. Bien souvent, il peut être contre-productif de continuer à augmenter la longueur des résolutions du Conseil de sécurité sans donner une orientation claire, ciblée et stratégique aux missions en ce qui concerne leurs contributions potentielles à l'objectif fondamental de pérennisation de la paix.

Deuxièmement, en tant que pays fournisseur de contingents et de personnel de police, nous nous heurtons souvent à des contraintes pour tenir notre personnel déployé sur le terrain dûment informé en ce qui concerne l'analyse des conflits et d'une manière générale, les processus politiques en cours, en raison de l'absence d'informations et de coordination en temps voulu. La question de l'adoption d'une approche régulière et systématique par laquelle seraient organisées des consultations triangulaires entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et le Secrétariat pour combler ces lacunes demeure pendante. Nous sommes d'avis qu'un mécanisme institutionnel comme celui-là donnerait lieu à des améliorations dans la conception et l'examen des mandats.

Troisièmement, les missions de maintien de la paix doivent être sensibilisées au fait que ce ne sont pas seulement leurs tâches traditionnelles de consolidation de la paix qui ont un lien avec la pérennisation de la paix. Les missions de maintien de la paix peuvent effectivement jeter les bases – en collaboration avec les autorités nationales et les communautés qu'elles servent – permettant de contribuer à l'objectif global de pérennisation de la paix et de développement grâce à une approche intégrée et séquentielle dans l'exécution des mandats. Une coordination sans heurts des pays avec les entités des Nations Unies à l'œuvre sur le terrain est essentielle durant les périodes de transition, pendant la phase de retrait et de la sortie de la mission. Le rôle consultatif que joue la Commission de consolidation de la paix en complément des travaux du Conseil de sécurité est très important à cet égard.

Quatrièmement, la conception et l'exécution des mandats de maintien de la paix reposent sur un ensemble de principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Pour que les missions de maintien de la paix soient perçues comme étant intègres et crédibles, il est fondamental que leurs mandats s'alignent sur ces principes. En outre, les mandats de maintien de la paix doivent être réalisables compte tenu des compétences et des ressources dont disposent les missions de maintien de la paix. À notre avis, il faut relever les défis qui dépassent les capacités des missions de maintien de la paix par d'autres moyens idoines, sans porter atteinte à la crédibilité et à la sécurité du personnel chargé du maintien de la paix.

Cinquièmement, la nécessité de doter les missions de maintien de ressources prévisibles et durables doit demeurer une priorité, pour que celles-ci continuent d'être efficaces et efficientes. Nous sommes conscients de l'utilité potentielle du programme de réformes en neuf points du Secrétaire général visant à rationaliser le déploiement des ressources grâce à des mandats clairs et réalisables. Nous attendons avec intérêt des recommandations audacieuses, ambitieuses et tournées vers l'avenir sur le financement de la pérennisation de la paix dans le rapport du Secrétaire général, qui doit également tenir compte des contributions potentielles des missions de maintien de la paix à cet égard.

Ce débat public est une excellente occasion pour le Conseil de sécurité, ainsi que pour l'ensemble des Membres, de réexaminer les possibilités de renforcer encore la performance et la contribution des opérations de maintien de la paix dans le contexte plus large de la réforme du dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies. La reconnaissance globale de la primauté de la politique en matière de pérennisation de la paix prouve qu'une utilisation cohérente et coordonnée de divers outils dont disposent les Nations Unies peut également contribuer à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix dans des situations données.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important, au moment opportun. En l'honneur de la présidence égyptienne du Conseil de sécurité, je vais essayer de le dire en arabe.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne et vous remercie, Monsieur le Président, de l'excellente note de cadrage (S/2017/692, annexe) que vous avez préparée pour ce débat. Par ailleurs, dans le cadre du mandat que nous partageons avec l'Italie au Conseil, je voudrais m'associer à la déclaration qui a été faite aujourd'hui par mon collègue italien.

Je vais aborder trois sujets aujourd'hui : premièrement, la nécessité d'élaborer des mandats appropriés; deuxièmement, la nécessité de fixer des objectifs de référence pour évaluer les progrès réalisés; et troisièmement, la nécessité de renforcer le processus de constitution des forces.

En ce qui concerne les mandats appropriés, je voudrais faire une analogie entre un traitement médical, d'une part, et les opérations de maintien de la paix, d'autre part. Il vaut toujours mieux prévenir qu'avoir besoin d'un remède. Toutefois, quand quelqu'un tombe malade, il est essentiel d'avoir la bonne ordonnance. Les mandats doivent également être élaborés avec une précision chirurgicale. Il n'existe pas de remède universel pour tous les maux. Une mission des Nations Unies doit se baser sur un diagnostic précis d'une situation donnée, qu'il s'agisse d'une mission politique petite et ciblée ou d'une opération de paix à proprement parler. Tel qu'indiqué au premier paragraphe de la note de cadrage, les défis posés actuellement à la sécurité exigent « des Nations Unies une approche plus solide, plus cohérente et plus globale ». Une fois qu'une mission est en place, il peut s'avérer nécessaire d'apporter des ajustements à son mandat, en fonction de l'évolution des besoins sur le terrain. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali est un bon exemple qui illustre la souplesse dont l'ONU a fait preuve en concentrant ses efforts sur une autre zone géographique lorsque la situation en matière de sécurité dans le centre du Mali s'est détériorée. Dans ce contexte, qu'il me soit permis de souligner que le Gouvernement malien doit faire davantage pour garantir la sécurité, la stabilité et le développement dans la partie nord du pays.

Mon deuxième point concerne les objectifs de référence. En me basant toujours sur la même métaphore, à bien des égards, c'est au patient qu'incombe la responsabilité de sa santé et c'est au pays hôte qu'incombe la responsabilité de la pérennisation de la paix. En outre, les missions des Nations Unies ont un rôle important à jouer pour aider les pays hôtes à se remettre et à éviter les rechutes. Par conséquent, comme cela a été mentionné dans la note de cadrage, il nous faut une approche intégrée, avec une ONU cohérente, grâce à une action globale de tous les piliers du système des Nations Unies. À notre avis, le Conseil doit faciliter une sortie bien gérée des missions et contribuer à prévenir la reprise des conflits. Par conséquent, les mandats doivent inclure des objectifs de référence en termes de politique et de gouvernance clairement définis, permettant d'évaluer si un mandat a été exécuté avec succès. Parmi ces objectifs de référence on peut inclure notamment des institutions inclusives, les droits de l'homme, la condition des femmes, la protection des civils et la lutte contre la traite des êtres humains, le cas échéant. À notre avis, le Conseil de sécurité doit être ferme à l'égard des pays hôtes qui ne coopèrent pas avec les Nations Unies et même plus fermes vis-à-vis de pays qui attaquent leurs propres citoyens et entravent délibérément les activités de l'ONU. Cela est tout simplement inacceptable. Les pays hôtes doivent rendre compte de leurs actions. Un exemple typique à cet égard est le Soudan du Sud, où ce problème se pose avec persistance.

Je voudrais aborder mon troisième sujet – la constitution de forces – en utilisant la même métaphore. Tout comme un médecin, le soldat de la paix a besoin des bons instruments. Les opérations de paix doivent être aussi solides qu'il le faut pour s'acquitter de leur mandat. Nous devons donc moderniser les opérations de paix des Nations Unies. Nos missions n'ont pas souvent les moyens, la qualité et la capacité nécessaires pour mener à bien leur travail. Nous déployons les Casques bleus sans assurer leur protection comme il faut, tout en sachant très bien qu'ils risquent d'être attaqués. Les transports médicaux et les installations de santé, ainsi que la protection de la force, ne sont pas toujours au niveau des normes. L'une de nos principales priorités doit être de renforcer la constitution des forces et d'encourager un plus grand nombre de pays à promettre davantage de contingents et de capacités. Le Conseil

doit également intensifier son action avec les pays qui fournissent des contingents, comme notre collègue du Bangladesh vient de le souligner. Nous insistons sur ce point. En outre, nous appelons les pays fournisseurs de contingents qui ne l'ont pas encore fait à souscrire aux Principes de Kigali pour le maintien de la paix. À cet égard, nous rendons hommage aux dirigeants du Rwanda.

Nous sommes l'un des pays hôtes de la réunion des Ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies qui se tiendra à Vancouver en novembre, et que nous attendons avec intérêt. Nous espérons qu'elle donnera un élan supplémentaire à ce processus. En outre, nous appuyons l'Organisation des Nations Unies et la mise au point de systèmes de relève. Ces systèmes devraient permettre aux pays fournisseurs de contingents de fournir aux missions des capacités haut de gamme pour une durée déterminée. À cet égard, nous rendons hommage au travail du Département des opérations de maintien de la paix, par exemple en ce qui concerne la rotation des hélicoptères au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Les opérations de paix doivent disposer d'éléments habilitants et de matériel de pointe pour la conduite de certaines des activités les plus difficiles de nos jours. À cet égard, je voudrais souligner l'utilisation accrue des sources d'information au sein de la MINUSMA, commencée notamment par les Pays-Bas.

Pour terminer, la pérennisation de la paix exige des efforts continus de notre part, politiquement et financièrement, dès le début d'une mission jusqu'à sa fin et au-delà – depuis les soins préventifs jusqu'aux soins quotidiens et en aval. Le Royaume des Pays-Bas appuie sans réserve les efforts visant à moderniser les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes prêts à nous associer au Conseil lorsqu'il remplira son rôle en ce sens à partir du 1er janvier 2018.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

M. Korneliou (Chypre) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la présidence égyptienne du Conseil de sécurité pour avoir convoqué cet important et opportun débat d'aujourd'hui.

Chypre s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et tient à ajouter les observations suivantes à titre national.

Depuis plus de 70 ans, l'Organisation des Nations Unies a réagi à l'évolution des défis posés à la paix et à la sécurité en élaborant et en adoptant un large éventail d'outils et d'instruments. Aujourd'hui, elle continue de contribuer grandement à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits.

Les examens menés en 2015, qui ont porté sur les opérations de maintien de la paix et le dispositif de consolidation de la paix, ont tous été inspirés par la nécessité urgente de renforcer la cohérence du système des Nations Unies dans le cadre d'efforts renouvelés pour lutter efficacement contre les nouvelles menaces et les nouveaux défis posés à la paix et à la sécurité internationales. Chypre approuve les schémas communs qui se sont dégagés des différents examens et appuie l'appel du Secrétaire général à un dispositif de paix opérationnel global, moderne et efficace qui englobe la prévention des conflits, le règlement des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement à long terme – le continuum de la paix, adapté à la situation particulière de chaque conflit ou pays.

Depuis les années 60, Chypre bénéficie de l'intervention constante de l'ONU, dans le but de parvenir à la paix et à la réunification de l'île, par l'intermédiaire de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et de la mission de bons offices du Secrétaire général. L'UNFICYP est un exemple d'opération de maintien de la paix efficace. Son maintien sera indispensable aussi longtemps que le problème de Chypre n'aura pas été réglé.

Premièrement, sur la base de l'expérience de longue date de Chypre, la principale priorité est de mettre fin au conflit et de garantir qu'il n'éclate pas à nouveau. Toutefois, l'instauration d'une paix pérenne et la prévention des conflits sont tout aussi importantes. Deuxièmement, s'attaquer aux causes profondes du conflit doit servir de base à l'intervention des Nations Unies. Troisièmement, tout examen des opérations de maintien de la paix doit être guidé par la situation sur le terrain. Quatrièmement, l'objectivité et l'impartialité sont des principes clefs pour garantir la crédibilité et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

Il est certain que la situation à Chypre serait aujourd'hui bien pire, et les perspectives de paix bien moindres, sans la présence constante de l'UNFICYP et l'intervention de l'ONU au fil des ans. Tant que Chypre restera sous occupation militaire illégale, avec la présence de milliers de soldats lourdement armés faisant

de la zone occupée l'une des zones les plus densément militarisées du monde, il est clair que la présence de l'UNFICYP sera absolument nécessaire. Dans le même temps, l'ONU reste le forum où il est possible de trouver un règlement, et elle doit être au premier plan de tous les efforts.

Chypre demeure attachée à la réunification, étant donné que toute autre solution ne sert pas les intérêts du peuple chypriote, Chypriotes grecs et Chypriotes turcs confondus. Nous sommes prêts à faire notre possible pour sortir de l'impasse et ouvrir la voie à un règlement global qui réunifiera enfin Chypre en tant qu'État viable et fonctionnel, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, au droit international et aux acquis de l'Union européenne. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers le Secrétaire général pour les efforts sans relâche qu'il a déployés et pour son engagement personnel, ainsi qu'envers le Conseil de sécurité pour avoir donné un signal fort d'unité et de soutien.

Conscient de la nécessité d'examiner régulièrement les activités de maintien de la paix de façon à en assurer l'efficacité au moindre coût, le Gouvernement chypriote a donné son assentiment à la résolution 2369 (2017), adoptée en juillet, qui prévoit de procéder à un examen stratégique de l'UNFICYP dans le cadre de son mandat actuel. La préservation du mandat est un préalable reconnu par le Conseil de sécurité dans cette résolution, étant donné que la situation sur le terrain demeure inchangée. À cet égard, nous espérons que l'examen stratégique se fera en étroite coopération avec le pays hôte, en l'occurrence la République de Chypre.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la détermination de Chypre à travailler avec tous les États Membres de l'ONU pour renforcer le dispositif de paix qui garantira une efficacité accrue avec une utilisation optimale de tous les outils et ressources disponibles.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Mayong Onon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous exprimer notre gratitude, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur la contribution potentielle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'objectif fondamental de pérennisation de la paix, qui est de fait opportun.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier S. E. Mme Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale; M. Youssef Mahmoud, Conseiller principal à l'Institut international pour la paix; et l'Ambassadeur Gert Rosenthal, ancien Président du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, mené en 2015, de leurs exposés et de leur précieux aperçus sur le sujet abordé d'aujourd'hui.

La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens également à réaffirmer l'appui de la Malaisie au rôle central que joue l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes pleinement conscients des lourdes responsabilités et des attentes placées dans l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans le Conseil de sécurité. Ma délégation s'en réjouit, car cela démontre la volonté de la communauté internationale que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil fassent davantage, en fin de compte, pour garantir une paix pérenne dans les pays touchés par un conflit.

Ma délégation est convaincue qu'il n'existe pas de solutions toutes faites en matière de maintien de la paix, car chaque mission est unique. Par conséquent, dans le cadre de nos efforts collectifs pour renforcer et améliorer la situation dans les diverses missions de maintien de la paix, nous devons prendre en compte les différentes composantes des missions, la situation, l'environnement et les défis, notamment la coordination pertinente entre les différentes parties prenantes sur le terrain. En effet, la participation active des pays hôtes est une composante importante du succès de toute mission. C'est pourquoi, à notre avis, il est opportun que le Conseil de sécurité et les pays hôtes concernés passent du concept de l'approche gouvernementale à celui de l'approche citoyenne.

La sécurité et le développement ne s'excluent pas l'un l'autre; ils vont toujours de pair. Sans la paix et la sécurité, les pays ne seront pas en mesure de consacrer leurs ressources à leurs programmes de développement socioéconomique pour le bien-être de leurs populations. C'est pourquoi des efforts continus sont nécessaires pour mettre au point des opérations de maintien de la paix avec une approche stratégique plus globale qui implique la communauté. À cet égard, la Malaisie est disposée à partager son expérience, en particulier en matière de formation au maintien de la paix, en mettant l'accent sur le fait qu'il faut gagner les cœurs et les esprits des populations locales.

Ma délégation appuie les efforts déployés par le Conseil et l'ONU pour faire participer toutes les parties prenantes, y compris les jeunes et les femmes, en vue de garantir l'égalité d'accès à des programmes d'éducation et de formation au leadership de qualité. Nous appuyons également le rôle de médiateur des jeunes et des femmes dans la pérennisation de la paix. Nous restons conscients qu'il incombe à chaque État Membre de veiller à l'élaboration de ses propres plans de développement socioéconomique dans le contexte de nos efforts conjoints pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Les soldats de la paix sur le terrain peuvent fournir une assistance utile et, dans la mesure du possible, faciliter la marche du pays hôte vers la paix et l'autonomie.

Enfin, la Malaisie souhaite rendre hommage aux sacrifices consentis par les soldats de la paix – ces hommes et ces femmes dévoués qui ont servi ou servent aujourd'hui avec une abnégation et un professionnalisme inébranlables nos efforts conjoints pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Certains ont payé de leur vie ces nobles efforts.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public et fait distribuer une note cadrage (S/2017/692, annexe) sur le sujet à l'examen.

L'Azerbaïdjan s'associe à la déclaration faite plus tôt aujourd'hui au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais faire quelques observations à titre national.

Le maintien de la paix est un mécanisme unique en son genre et un outil indispensable pour notre action collective en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. En dépit de leurs lacunes, il est évident que les activités des opérations de maintien de la paix et des soldats de la paix donnent des résultats, contribuent à réduire les tensions et ont permis de faire progresser les processus de consolidation de la paix dans différentes parties du monde.

La cohésion entre le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement est un élément important. Cette interdépendance a été explicitement reconnue dans la résolution 2086 (2013) du Conseil de sécurité, ainsi que dans le Programme 2030 et, plus récemment, dans les résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. En empêchant la résurgence de la violence, en appuyant et encourageant certaines tâches critiques dans des domaines précis et en aidant les pays hôtes à élaborer leurs stratégies de reconstruction après le conflit, les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles jettent les fondements indispensables à la réussite des processus de consolidation de la paix.

L'efficacité du maintien de la paix, son rôle dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits et sa contribution à une transition ordonnée vers la reconstruction et le développement pour tous requièrent de renforcer plus avant le caractère central des éléments sous-jacents qui en forment la base. Je voudrais m'arrêter sur un certain nombre d'entre eux.

Premièrement, les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être clairs, réalistes et réalisables, et adaptés en permanence aux réalités sur le terrain. Deuxièmement, les principes de consentement des parties, d'impartialité et de non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat, doivent être respectés en tout temps. Il faut poursuivre les efforts pour dissiper certaines incertitudes quant au fondement juridique du recours à la force dans le contexte du maintien de la paix. Troisièmement, il revient au premier chef aux gouvernements des pays qui sortent d'un conflit de définir leurs besoins et de mettre en œuvre des programmes de développement post-conflit. Les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles doivent donc appuyer les efforts des pays hôtes en ce sens.

Le maintien de la paix est un partenariat et son succès est tributaire de la coopération continue, de la bonne volonté et de l'engagement des États Membres pour ce qui est de renforcer l'Organisation et d'améliorer son efficacité afin de mieux donner corps aux principes et idéaux universellement partagés et de répondre aux besoins des personnes touchées par un conflit armé. Le droit international suppose non seulement de parvenir à prévenir ou à régler les conflits, mais aussi que ce résultat s'accompagne d'un processus respectant des normes précises.

Il est primordial que le mandat de toute opération de maintien de la paix respecte expressément les principes d'indépendance politique, d'égalité souveraine, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires relevant essentiellement de la compétence interne des États. Le maintien de la paix ne doit pas être utilisé pour maintenir le statu quo né de la violation de ces normes et principes fondamentaux du droit

international. Il ne peut pas non plus servir à enraciner des situations illégales une fois que les hostilités ont cessé. Ce principe doit être respecté tout au long du cycle des opérations de maintien de la paix.

Il convient d'accorder une attention particulière aux questions relatives au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme. La protection des civils doit rester une priorité. Dans certaines situations de conflit armé, rétablir l'équilibre démographique des populations ayant été victimes d'expulsions à caractère ethnique à grande échelle est une condition préalable pour une paix légitime et durable. Il est donc important que, dans de telles situations, les soldats de la paix créent les conditions nécessaires et garantissent le retour complet, sûr et digne des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que leur droit de récupérer leur domicile et leurs biens.

Pays victime du fléau de la guerre et situé à proximité d'autres conflits, l'Azerbaïdjan poursuivra ses efforts pour instaurer durablement la paix et la stabilité dans la région du Sud-Caucase et au-delà, en s'appuyant sur les normes et principes du droit international généralement acceptés et sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Pour conclure, je voudrais une nouvelle fois féliciter l'Égypte d'avoir pris l'initiative très opportune de convoquer ce débat public.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Itegboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter la délégation égyptienne d'avoir convoqué le présent débat public sur un sujet très important. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale et les autres intervenants pour leurs exposés très instructifs sur la question à l'examen.

Le Nigéria s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies constituent un des outils véritables dont dispose l'Organisation pour remplir un de ses trois grands objectifs fondateurs que sont le maintien de la paix et de la sécurité, la promotion des droits de l'homme et le développement. Aujourd'hui, il est impératif de reconnaître que ces trois objectifs sont interdépendants et se renforcent mutuellement. À cet égard, la résolution 2282 (2016) indique à juste titre que le maintien de la paix suppose des activités permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits, de s'attaquer à leurs causes profondes, d'aider les parties à mettre fin aux hostilités, de veiller à la réconciliation nationale et de s'engager sur la voie du relèvement, de la reconstruction et du développement.

La notion de pérennisation de la paix est en train de devenir le nouveau modèle en vigueur en matière de gestion des conflits, à tel point que même les opérations de maintien de la paix s'adaptent à bon nombre de ses préceptes. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a identifié quatre changements stratégiques à opérer pour que l'ONU puisse s'adapter à l'évolution des conflits. Il s'agit des quatre éléments suivants : une approche politique; une panoplie d'options allant du déploiement d'envoyés spéciaux au déploiement d'opérations de maintien de la paix; des partenariats avec les organisations régionales afin de tirer pleinement parti des avantages comparatifs de chacune; et une conception du maintien de la paix axée sur le terrain et les populations.

La notion de prévention dans les opérations de maintien de la paix ne se limite pas au fait d'empêcher les conflits d'éclater ou de dégénérer, mais suppose une action continue dès les premiers signes du conflit jusqu'à la phase de relèvement. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont donc à ce point imbriqués qu'ils doivent être envisagés simultanément à chaque phase du conflit. Même quand le déploiement d'une force n'est pas encore nécessaire, la menace du recours à la force en tant qu'élément de dissuasion peut convaincre les parties de ne pas abandonner un processus de paix en cours.

Il convient de reconnaître qu'il n'y a pas deux conflits identiques et que, par conséquent, une solution toute faite n'est jamais la bonne. À cet égard, le cadre analytique qui guide le mandat d'une opération de maintien de la paix doit correspondre exclusivement au conflit en question et à son environnement. Bien collaborer avec les arrangements régionaux dans la définition des mandats de maintien de la paix est un atout inestimable étant donné les avantages évidents qu'ont ces organes régionaux, à commencer par une compréhension plus approfondie du conflit en question. L'environnement, la population, sa culture et ses sensibilités, ainsi que l'histoire de situations similaires doivent également être pris en compte.

Un mandat graduel serait également bénéfique, car cela permettrait d'évaluer chaque phase du conflit et de définir les mesures à prendre à la phase suivante. Il est aussi utile de comprendre la dynamique du conflit afin de déterminer quels nouveaux éléments du mandat permettraient d'améliorer les résultats, et ainsi de suite. La complexité des conflits contemporains rend également nécessaire de mieux apprécier la situation afin de protéger les civils qui se trouvent face à une menace imminente de violence.

Un élément essentiel de la pérennisation de la paix est la possibilité de réconciliation. Les initiatives de paix qui permettent aux parties prenantes d'entamer et de conclure librement des négociations sur la base de concessions ont davantage de chances d'aboutir à un compromis et à une stabilité durables. Une situation dans laquelle les parties sont encouragées à signer des accords de paix rédigés dans des capitales étrangères, sur la base d'une connaissance présumée des enjeux et de solutions qui sont présumément appropriées et acceptables pour les parties, peut ne pas déboucher sur les résultats escomptés.

La participation de la société civile est un élément très important de la thématique de la pérennisation de la paix. Par le passé, le fait de restreindre les négociations de paix aux parties armées s'est révélé être une erreur fatale, car ces parties peuvent avoir des objectifs politiques limités et à courte vue qui ne sont pas propices à une paix pérenne. La participation des jeunes, des femmes, et des chefs religieux et communautaires présente une valeur intrinsèque qui permet d'appuyer la paix de façon continue. À cet égard, la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) serait très utile aux fins de la pérennisation de la paix.

Je dois souligner ici la nécessité de respecter la souveraineté des États, qui est un principe fondamental en vertu de la Charte des Nations Unies. Les États hôtes doivent s'approprier le processus de paix afin qu'il ait une véritable chance de réussir. Pour cela, il faut beaucoup de tact de la part de la communauté internationale. Du côté des États hôtes, il sera essentiel de faire preuve de sagesse politique afin de s'approprier ces processus et asseoir la paix, la stabilité, le développement et la justice sur une base durable. Pour réussir, un mandat de maintien de la paix doit donc tenir compte des facteurs suivants : une collaboration efficace avec les États hôtes, la société civile, les parties au conflit et les responsables communautaires; les connaissances et l'appui des arrangements régionaux; l'objectif d'une réconciliation authentique; la dynamique du conflit; et le respect de la souveraineté de l'État en échange du soutien de cet État au processus de paix.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer que, vu le rôle important des soldats de la paix, il est impératif que toutes les parties concernées fassent des efforts pour assurer leur sécurité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat, qui fait suite aux autres débats publics organisés ces derniers mois par le Conseil de sécurité sur différents aspects de la pérennisation de la paix.

Je voudrais aussi signaler que la Slovaquie souscrit pleinement à la déclaration prononcée plus tôt par l'observatrice de l'Union européenne.

L'ONU a engagé un processus de réforme de grande envergure qui doit revitaliser l'Organisation dans les trois piliers de son action. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est au cœur même de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est pas une coïncidence que ce principe figure au premier paragraphe de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies. Faisant fond sur l'esprit et le respect des principes de la Charte, nous continuerons d'aspirer à des objectifs élevés. Briser les cycles des conflits et parvenir à des solutions durables signifie également que nous devons constamment évoluer et nous adapter, en particulier en ce qui concerne les moyens et outils dont nous disposons à l'ONU.

Les missions de maintien de la paix représentent l'activité phare de l'ONU, mais elles ne doivent pas être considérées comme une fin en soi. Dans chaque scénario, nous avons besoin d'une stratégie globale qui vise à parvenir à une solution durable, fondée sur un accord politique ferme. La Slovaquie est un pays fournisseur de contingents et de forces de police actif, qui a déjà participé à 19 missions des Nations Unies avec plus de 7 500 hommes et femmes. Actuellement, nos hommes et femmes en uniforme militaire et de police portent le casque bleu à Chypre, sur les hauteurs du Golan et en Haïti. Nous avons l'intention de poursuivre dans cette voie et de participer activement aux opérations de maintien de la paix dans les années à venir.

Les missions de maintien de la paix sont un outil précieux qui doit être utilisé avec le plus grand soin et la plus grande responsabilité. Nous devons veiller à ce que les opérations de maintien de la paix continuent à redonner espoir aux populations et promeuvent la crédibilité des Nations Unies, non pas l'inverse. Nous applaudissons et soutenons les initiatives telles que les Principes de Kigali et le pacte volontaire à venir pour éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles. Être soldat de la paix signifie être responsable et adhérer aux normes les plus élevées.

Nous avons besoin d'objectifs ambitieux et de solutions durables et, pour cela, il nous faut des mandats adaptables, c'est-à-dire que nous devons utiliser nos outils de manière efficace à un moment donné et dans des circonstances spécifiques. Les mandats doivent évoluer et s'adapter de façon à refléter les réalités politiques et opérationnelles sur le terrain. Nous devons toujours garder à l'esprit l'ensemble du continuum du cycle de conflit, nous devons anticiper, mais aussi tenir compte de ce qui a été fait auparavant. Cela veut dire qu'avant de nous engager dans un effort de maintien de la paix, nous devons savoir pourquoi le conflit a éclaté, pourquoi les efforts de prévention ont échoué et comment nous comptons parvenir à une solution pérenne. En d'autres termes, nous devons nous poser des questions telles que celles-ci : quels sont les critères qui nous permettront de mesurer nos progrès? Et quelle est notre stratégie de sortie?

Le maintien de la paix ne représente qu'un des ingrédients de la recette d'une solution durable. Le maintien de la paix et de la sécurité est une tâche complexe, dans laquelle différents types d'assistance de l'ONU ont leur place. On ne saurait trop insister sur l'importance de la coordination interne à l'échelle de l'Organisation. À cette fin, les opérations de paix doivent faire partie d'une approche intégrée. Les missions doivent être liées à d'autres outils de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, notamment la planification intégrée, la mise en œuvre et l'évaluation pour assurer la compatibilité et la cohérence. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a formulé d'importantes recommandations sur la réforme et le renforcement des opérations de paix des Nations Unies par le biais d'une stratégie politique efficace, en améliorant la conception et l'exécution des mandats et en renforçant les partenariats afin de les rendre beaucoup plus efficaces, souples et adaptées aux réalités actuelles.

Depuis plus de 10 ans maintenant, la Slovaquie estime que la réforme du secteur de la sécurité constitue l'un des éléments clefs d'une prévention des conflits efficace et d'un processus de relèvement et de stabilisation au sortir d'un conflit couronné de succès. Les enseignements tirés de nombreuses missions et opérations de paix démontrent à suffisance qu'une réforme du secteur de la sécurité sans exclusive et dirigée par le pays concerné peut progressivement éliminer les causes profondes de l'insécurité et de la fragilité et créer un environnement permettant au développement et à la paix durables de prendre racine. En outre, la réforme du secteur de la sécurité est directement liée à la protection des civils et à l'état de droit, deux autres tâches primordiales qui font aujourd'hui partie intégrante de quasiment toute opération de paix. Il existe également un lien étroit avec la consolidation de la paix.

Enfin, je voudrais dire que de toute évidence, étant donné le contexte de sécurité actuel, l'ONU ne peut plus compter uniquement sur les méthodes habituelles pour lutter contre les menaces et les défis qui se font jour. Nous devons continuer à innover, à nous adapter et à faire preuve de souplesse. Il nous faut relever les nouveaux défis avant que les fauteurs de troubles ne perturbent des processus de paix fragiles, avant que nous ne risquions de perdre encore plus de Casques bleus et, plus important encore, avant que la paix sur le terrain ne soit mise en péril.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur la manière dont les opérations de maintien de la paix peuvent mieux contribuer à la pérennisation de la paix. Je remercie également tous ceux qui ont présenté des exposés de leurs déclarations instructives et éclairantes.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies constituent l'innovation politique la plus importante dont nous disposons pour servir nos efforts en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Après des décennies de dur labeur, les Casques bleus ont bien mérité d'incarner l'espoir et la liberté pour des millions de personnes à travers le monde. Mais, alors que les missions de maintien de la paix des Nations Unies opèrent dans des environnements de plus en plus complexes et difficiles, nombreux sont

ceux qui se demandent si elles sont à même de faire face efficacement à cette complexité croissante. C'est dans ce contexte que le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) a mis en exergue l'importance critique de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, tout en appelant à quatre réformes de fond dans la conception et l'exécution des opérations de paix des Nations Unies, pour faire primer la politique, rendre les opérations efficaces, disposer de partenariats plus solides et donner la priorité aux opérations sur le terrain et aux activités en faveur des populations. En tant que coPrésidente, avec la Norvège et l'Éthiopie, du Groupe des amis du Groupe indépendant de haut niveau, la République de Corée note avec satisfaction que le débat lancé récemment autour de la réforme des opérations de maintien de la paix continue de privilégier les recommandations faites par le Groupe de haut niveau.

J'espère sincèrement que la réforme des opérations de la paix en cours, associée à celles de la gestion de l'Organisation et du système des Nations Unies pour le développement, permettra aux opérations de paix d'être plus efficaces sur le terrain. Ces réformes doivent s'attacher non seulement à restructurer le Secrétariat, mais, plus important encore, à en faire évoluer la culture, de sorte que le système des Nations Unies puisse surmonter son problème de cloisonnement et travailler de manière plus cohérente et plus stratégique. L'objectif ultime de ces réformes doit être de renforcer les synergies entre les trois piliers de l'action de l'ONU, tant sur le fond qu'au plan opérationnel. Dans ce contexte, je voudrais souligner les quatre points ci-après.

Premièrement, le Secrétariat et les États Membres doivent sensiblement accroître leurs investissements dans l'analyse, la stratégie et la planification, ce qui se traduira par une conception plus efficace des missions. Nous nous félicitons, à cet égard, que le Conseil ait redoublé d'efforts pour définir des mandats ordonnancés et hiérarchisés. En particulier, le Secrétariat doit améliorer l'analyse qu'il fournit afin que le Conseil puisse être pleinement au fait de la dynamique sur le terrain lorsqu'il définit et ajuste les mandats des missions. En consultation étroite avec les missions, les équipes de pays des Nations Unies et les autres acteurs concernés, il doit procéder régulièrement à des évaluations conjointes avec les gouvernements hôtes, en se concentrant sur toutes les dimensions des trois piliers de l'action de l'ONU, afin de consolider et de pérenniser la paix.

Deuxièmement, sur la base de cette analyse améliorée, il faut élaborer une stratégie ou feuille de route politique globale qui tienne compte de l'ensemble du processus de paix, de la prévention des conflits à la consolidation de la paix et au développement à long terme, en passant par le maintien de la paix. Les mandats des missions de maintien de la paix devraient être conçus pour s'inscrire dans cette stratégie politique globale, en jalonnant plus généralement l'engagement de l'ONU dans la consolidation et la pérennisation de la paix. En outre, c'est sur cette stratégie globale que le Conseil et le Secrétariat doivent s'appuyer pour décider d'une répartition claire des tâches entre la mission, l'équipe de pays et les autres entités compétentes, du lancement de la mission jusqu'à son retrait. La Commission de consolidation de la paix est bien placée pour fournir au Conseil des conseils de qualité s'agissant d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la composante consolidation de la paix de ladite stratégie globale.

À cet égard, il sera particulièrement important de veiller à ce que le Conseil détermine l'envergure des activités de consolidation de la paix qui doivent être menées à bien par la mission de maintien de la paix dans le cadre de son mandat, en tenant compte des appels que nous entendons en faveur de mandats moins ambitieux et plus pragmatiques. Les États Membres doivent également discuter des moyens de mieux garantir le financement des programmes liés aux activités de consolidation de la paix – notamment en accroissant le soutien accordé au Fonds pour la consolidation de la paix – et ce, que ces activités soient exécutées par les missions, par les équipes de pays ou par d'autres partenaires compétents.

Troisièmement, la stratégie globale de pérennisation de la paix doit envisager des partenariats stratégiques avec les parties prenantes concernées hors du système des Nations Unies. Étant donné la nature complexe et multidimensionnelle des défis actuels, et l'insuffisance chronique du financement et des capacités de l'ONU, une paix et un développement durables ne pourront tout simplement pas être instaurés par le système des Nations Unies à lui tout seul. En ce qui concerne les missions de maintien de la paix, des partenariats stratégiques avec des organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, doivent être définis. Ces organisations disposent d'une bien meilleure compréhension de la situation sur le terrain, ainsi que d'une plus grande influence politique. À cet égard, nous attendons avec intérêt le débat de haut niveau du Conseil sur le maintien de la paix qui sera organisé par l'Éthiopie le mois prochain, dans la

perspective d'étudier les moyens de faire en sorte que l'ONU renforce son soutien aux opérations d'appui à la paix sous conduite africaine. S'agissant des activités de consolidation de la paix, la stratégie globale doit aborder la question de partenariats renforcés non seulement avec les organisations régionales et sous-régionales, mais aussi avec les institutions financières internationales, telles la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé.

La Commission de consolidation de la paix pourrait également jouer un rôle de plus en plus important en établissant des partenariats avec les parties prenantes concernées. Elle peut tirer parti de son rôle fédérateur exceptionnel pour mobiliser les acteurs compétents. De fait, en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix cette année, j'ai mis l'accent sur le renforcement des partenariats que la Commission a noués avec les parties prenantes concernées. À titre d'exemple, citons le fait que la Commission et la Banque mondiale ont convenu de tenir un dialogue annuel, ce qui a été annoncé en juin, à l'occasion de la session annuelle de la Commission. En ma qualité de Président de la Commission, je prévois également de me rendre, avec les membres intéressés de la Commission, aux sièges de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement pour étudier les moyens de renforcer encore davantage nos partenariats.

Quatrièmement, il est extrêmement important de respecter l'appropriation nationale et les priorités des gouvernements hôtes en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, et ce, à tous les stades d'une mission, de sa planification à sa transition, en passant par sa mise en œuvre. Dans le même temps, les missions doivent coopérer étroitement avec les gouvernements hôtes et les autres entités concernées, y compris la Commission de consolidation de la paix, pour renforcer, grâce à une vision de long terme, les capacités des institutions publiques. À cet égard, il convient de noter que les mandats des opérations de maintien de la paix font souvent peu de cas des mécanismes sociaux et institutions informelles en place qui sont déjà prêts à jeter les bases d'une paix durable, comme les anciens et les chefs religieux et traditionnels, ou les systèmes judiciaires traditionnels. Les efforts visant à pérenniser la paix doivent faire fond sur ces institutions en place et s'appuyer sur la résilience des communautés locales et leurs processus de réconciliation.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la République de Corée est déterminée à renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour contribuer à la pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Zehnder (Suisse) : Je remercie la présidence égyptienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui. Notre approche conceptuelle de la prévention et de la pérennisation de la paix a considérablement évolué ces dernières années. Pour réaliser les conditions d'une paix durable, nous devons reconsidérer comment tirer le meilleur parti des opérations de paix. Mon intervention se concentrera sur deux questions institutionnelles qui, à notre avis, sont déterminantes pour les activités du Conseil visant à maintenir durablement la paix.

Tout d'abord, un dispositif unique regroupant l'ensemble des opérations de paix est le mieux adapté pour faire face à la complexité des défis actuels, qui sont multidimensionnels et nécessitent de recourir à une palette d'instruments. L'approche séquentielle du cycle du conflit, qui repose sur le découpage entre missions politiques spéciales, maintien de la paix, consolidation de la paix et développement, a trop souvent conduit à des échecs. Les mandats de maintien de la paix devraient, dès le début et sans discontinuité, couvrir tout l'éventail des réponses appropriées. Les transitions seraient ainsi plus fluides entre les différentes phases d'une mission. Une telle approche cadrerait par ailleurs avec la vision du secrétaire général de l'ONU en matière de prévention, qui intègre sur un même plan tous les piliers de l'action onusienne, à savoir la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme. À cet égard, la Suisse salue le rôle important que joue la Commission de consolidation de la paix, en tant qu'organe consultatif intergouvernemental du Conseil. Par son action d'information et son engagement, la Commission soutient efficacement le Conseil dans ses activités visant à prévenir l'éclatement et la résurgence de conflits.

Je souhaite aborder la question du financement. Pour que le Conseil de sécurité puisse pleinement assumer son rôle central dans la prévention et le règlement pacifique des conflits, il doit pouvoir tirer pleinement parti des divers outils à sa disposition. Toutefois, ces outils seront peu efficaces s'ils ne sont pas financés de façon appropriée ou ne sont pas dotés du soutien politique et administratif nécessaire. Un budget

insuffisant au départ est souvent à l'origine de coûts plus élevés par la suite. La Suisse invite donc l'ensemble des États Membres à apporter leur soutien au financement de tout le cycle du conflit, en particulier des mesures de prévention et du dispositif de consolidation de la paix.

Je souhaite conclure en présentant un exemple concret de l'impact positif que peuvent avoir les mandats de maintien de la paix sur la sécurité dans un contexte spécifique. La gestion sûre et sécurisée des munitions est un élément déterminant dans le contexte de différentes missions onusiennes. La dissémination de munitions provenant de stocks non sécurisés peut contribuer à alimenter d'autres conflits armés. Les munitions non sécurisées, exposées aux pillages, peuvent être exploitées abusivement. On en retrouve des éléments dans la composition d'engins explosifs improvisés, qui sont une menace pour les vies des civils et des Casques bleus de l'ONU. Il existe un lien évident entre la gestion sécurisée du cycle de vie des munitions conventionnelles, d'une part, et la sécurité internationale et la pérennisation de la paix, d'autre part.

La Suisse soutient activement la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali dans ses efforts pour aider les autorités maliennes à gérer leurs stocks de munitions. Elle invite le Conseil de sécurité à intégrer dans de futurs mandats, lorsque la situation le demande, le principe de gestion sûre et sécurisée des munitions.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Plasai (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La présente séance et certains des points soulevés dans les exposés d'aujourd'hui mettent en relief les divers défis qui se posent dans le domaine de la paix et soulignent la nécessité d'adopter une approche plus solide, plus cohérente et plus globale. Il importe tout particulièrement de déterminer comment améliorer notre approche du maintien de la paix dans un avenir immédiat, compte tenu à de la réforme annoncée du système des Nations Unies. Les éléments suivants sont incontournables pour pérenniser la paix.

Premièrement, nous devons changer de mentalité, en agissant par anticipation au lieu de réagir. La notion de pérennisation de la paix, adoptée par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en avril 2016, représente un changement fondamental dans notre conception de la paix et la manière dont nous abordons les conflits. Cette notion nous invite à aborder la consolidation de la paix de façonne plus holistique dans le cadre d'un continuum de paix qui va de la prévention et du règlement des conflits à la mise en place des fondements d'une paix pérenne. Par conséquent, la réalisation de l'objectif de pérennisation de la paix passe par un processus à long terme et une approche globale couvrant les périodes avant, pendant et après le conflit. Pour que la paix s'enracine et se renforce, les efforts en faveur de la pérennisation de la paix ne doivent pas faire uniquement appel aux opérations de paix et de sécurité, mais il faut adopter une approche qui assure le bien-être des populations locales tout en sauvegardant et en promouvant leurs droits politiques et sociaux. Par conséquent, la pérennisation de la paix est à la fois un catalyseur et un effet du développement durable.

Deuxièmement, la pérennisation de la paix repose sur l'appropriation nationale. Nous sommes d'avis que ce processus doit toujours être dirigé par la population pour qu'une communauté atteigne l'objectif de pérennisation de la paix. L'appropriation nationale, sans exclusive, est donc une condition préalable à la réussite des efforts de consolidation de la paix et de pérennisation de la paix. Pour ce faire, il faut d'abord et avant tout un dialogue véritable et une participation sans exclusive de l'ensemble de la société aux structures de gouvernance et à l'économie. En particulier, les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être réalistes et adaptés à chaque contexte local. Ils doivent être exécutés de façon participative en tenant compte des perspectives nationales et locales. Ceci est nécessaire pour donner aux institutions et aux populations locales un sentiment d'appropriation, ainsi que pour rétablir leur légitimité dans le cadre des efforts visant à instaurer et à pérenniser la paix.

Dans le contexte local, il est également essentiel de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité afin de renforcer l'appropriation nationale et de rapprocher la communauté internationale du paradigme de pérennisation de la paix. Par ailleurs, la participation des femmes est indispensable et nécessaire d'un point de vue politique pour garantir l'efficacité opérationnelle de l'ensemble du processus.

Dernier point mais non le moindre, l'efficacité des opérations de maintien de la paix en termes de réalisation de l'objectif de pérennisation de la paix est fonction de leur qualité. À cet égard, je voudrais aborder trois aspects en particulier.

Premièrement, il est essentiel de déterminer quelles sont les capacités qui sont appropriées pour

garantir l'efficacité des opérations de paix et atteindre l'objectif de pérennisation de la paix. Nous devons veiller à ce que les Casques bleus aient les connaissances, les compétences et les attitudes qu'il faut pour exercer leurs fonctions.

Deuxièmement, il faut bien gérer la transition vers une stratégie de sortie. À cette fin, il faut prévoir dès le début un plan détaillé pour la transition de la mission et un appui après le retrait de la mission des Nations Unies. Il importe également de faire en sorte que les mandats des missions soient alignés sur les priorités nationales et les appuient. Pour ce faire, il faut remettre en état ce qui est en mauvais état et doit être réparé et analyser, comprendre et utiliser les mécanismes qui existent au sein de la société, afin de renforcer la résilience et les moteurs de la paix.

Enfin, nous devons renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales, car celles-ci sont essentielles dans le cadre de nos efforts collectifs pour relever les défis internationaux liés à la paix et à la sécurité et de nos efforts en faveur de la pérennisation de la paix dans une région donnée. Nous devons également encourager le renforcement des échanges de vues et du dialogue entre les organisations régionales et sous-régionales et le Conseil de sécurité, ainsi que d'autres organes de l'ONU, à des fins de synergie et de complémentarité.

La philosophie fondamentale du Royaume de Thaïlande en matière de maintien de la paix est que les questions de sécurité, de droits de l'homme et de développement sont toutes liées. Nous sommes prêts à poursuivre et à renforcer notre appui au maintien de la paix des Nations Unies de façon durable et dans la perspective de la pérennisation de la paix. Pour ces raisons, le Royaume de Thaïlande salue les efforts déployés par le Secrétaire général, qui a proposé et conceptualisé une approche plus globale en matière de diplomatie préventive et de pérennisation de la paix. Nous nous faisons une joie de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre ces notions importantes dont nous estimons qu'elles sont complémentaires au dispositif actuel de paix et de sécurité et à l'action de l'ONU dans son ensemble.

Je voudrais terminer par un simple appel. Nous devons tous mieux coopérer. Nous devons nous adapter aux changements et être ouverts. Nous devons adapter nos ambitions à nos forces et à nos besoins, améliorer et moderniser nos capacités et rester pertinents en vue d'atteindre l'objectif de pérennisation de la paix plus efficacement.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence égyptienne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui et d'avoir élaboré la note de cadrage (S/2017/692, annexe). Nous remercions également la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed; M. Youssef Mahmoud, Conseiller principal à l'Institut international pour la paix; et l'Ambassadeur Gert Rosenthal de leurs exposés détaillés et de nous avoir fait part de leurs réflexions sur ce qu'il faut faire pour que les opérations de maintien de la paix soient plus efficaces et plus adaptées aux défis auxquels nous sommes confrontés actuellement dans de nombreuses régions du monde.

L'Arménie attache la plus haute importance aux contributions que les soldats de la paix et les missions de maintien de la paix apportent à la pérennisation de la paix et de la sécurité dans le monde entier. Au fil des ans, l'Arménie a jeté des bases solides pour participer aux missions de maintien de la paix et notre participation dans le domaine du maintien de la paix international s'est renforcée progressivement. À l'heure actuelle, l'Arménie contribue activement à la paix et à la sécurité internationales et a acquis une vaste expérience sur le terrain. Depuis 2014, l'Arménie contribue un peloton de 32 militaires à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et six pelotons se sont déjà relayés. La contribution de l'Arménie à la paix et à la sécurité internationales se reflète également dans sa participation de longue date aux opérations menées par l'OTAN au Kosovo et en Afghanistan.

Nous voudrions également souligner l'importance de l'appui des Nations Unies aux organisations et aux mécanismes régionaux. Dans ce contexte, nous nous félicitons du renforcement de la coopération entre l'ONU et l' Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). Au sein de l'OTSC, l'Arménie a investi son expérience dans le renforcement de la préparation au maintien de la paix. Au cours de notre présidence de l'OTSC durant l'année écoulée, nous avons accordé la priorité au renforcement de la coopération entre cette organisation et l'ONU. Nous continuerons d'appuyer le renforcement des échanges entre les deux secrétariats.

L'Arménie maintiendra le niveau actuel de sa participation au Liban et au Mali et nous avons la

volonté et la capacité d'augmenter nos effectifs au sein de la FINUL et de fournir du personnel supplémentaire à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous restons fidèles à l'engagement que nous avons pris à cet égard au Sommet sur le maintien de la paix des Nations Unies, en septembre 2015.

L'Arménie prévoit d'inscrire un hôpital de campagne de niveau 2 et une unité du génie équipés pour neutraliser les engins explosifs improvisés dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix des Nations Unies et de les mettre à la disposition des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix afin de faciliter le processus de préparation et de déploiement.

Le règlement pacifique des conflits sur la base des normes et principes du droit international et dans le cadre des mandats convenus au niveau international est d'une importance particulière. Ce n'est que grâce à un dialogue global et authentique entre les parties au conflit et à l'adhésion aux accords préalablement conclus qu'il sera possible d'éviter toute escalade de la situation sur le terrain et d'ouvrir la voie à une solution politique et à une réconciliation entre les peuples. La prévention et les mécanismes d'alerte rapide doivent être au premier plan des initiatives de paix. Il convient de prêter une attention particulière aux signes d'alerte précoce émanant des parties aux conflits.

Pour terminer, l'Arménie appuie les efforts de réforme visant à améliorer l'efficacité et les capacités opérationnelles des opérations de maintien de la paix et à rationaliser la structure de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous continuerons de renforcer notre coopération avec l'ONU afin d'être en mesure de contribuer à la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

M[me] Nguyen Phuong Nga (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence fructueuse du Conseil de sécurité pour ce mois et à vous remercier d'avoir convoqué cette séance opportune sur la contribution potentielle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'objectif fondamental de pérennisation de la paix. Nos remerciements vont également à la Vice-Secrétaire générale, au Conseiller principal à l'Institut international pour la paix et au Président du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, pour leurs exposés riches d'informations sur cette question importante.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

La paix et la sécurité sont les conditions préalables au développement durable et vice-versa. Nous mettons en ce moment en œuvre les deux importants programmes de l'ONU pour la pérennisation de la paix et le développement durable. Nous savons tous que les opérations de maintien de la paix doivent être réformées de façon à ce qu'elles s'adaptent aux nouveaux problèmes de sécurité complexes et changeants, et afin d'augmenter nos chances d'atteindre notre objectif d'un monde assuré d'une paix durable – facteur indispensable pour le développement socioéconomique.

D'abord et avant tout, nous devons accroître l'efficacité et l'efficience des missions de maintien de la paix. Il est nécessaire de définir clairement les mandats de chaque mission en fonction du contexte unique dans chaque pays et de la disponibilité de nos ressources. Le Viet Nam salue les récents examens des opérations de paix, en particulier l'accent mis davantage sur la diplomatie préventive et la médiation.

L'interconnexion et la cohérence entre le maintien et la consolidation de la paix sont d'une importance cruciale. Le maintien de la paix doit s'accompagner de la promotion de la reprise économique, de la réintégration et du renforcement des capacités, afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits, de reconstituer le tissu social et la cohésion, et de garantir une transition sans heurt vers une paix et une sécurité durables. Nous appelons dès lors à une meilleure coordination entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix dans l'élaboration de politiques à long terme pour la pérennisation de la paix.

De même, nous croyons à la nécessité de consultations plus inclusives entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans des domaines tels que l'élaboration de politiques et la prise de décisions sur les mandats des missions. Ce qui importe, c'est que chaque effort déployé par les missions de maintien de la paix pour aider les gouvernements à pérenniser la paix soit entrepris avec le consentement des parties concernées. Nous soulignons également l'importance de coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales,

compte tenu de leur expérience pratique et des enjeux importants pour elles sur le terrain.

Si les aspects multidimensionnels et intégrés des opérations de maintien de la paix doivent être soulignés dans les futures mesures de réforme, il faut mener toute opération de maintien de la paix conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, en respectant les principes fondamentaux de l'impartialité politique, de la non-intervention dans les affaires intérieures d'États souverains, du consentement des parties et du non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat. Dans le même temps, la sûreté et la sécurité, ainsi que la conduite et la discipline du personnel des Nations Unies, doivent être mieux assurées et promues à travers des politiques et des engagements globaux, la formation préalable au déploiement et la mise au point de nouvelles technologies rentables.

Au cours des dernières années, le Viet Nam a joint ses efforts à ceux de la communauté internationale et activement participé aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan du Sud et en République centrafricaine. Nous nous engageons à fournir davantage d'officiers de liaison et à préparer la mise en service d'un hôpital de niveau 2 au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, conformément aux normes et exigences des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt l'aide et la coopération continues du Secrétariat et des États Membres dans ces activités.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

Mme Martinic (Argentine) (*parle en espagnol*) **:** L'Argentine remercie l'Égypte d'avoir convoqué ce débat public sur une question à laquelle elle accorde une importance particulière, étant donné son triple statut de pays qui fournit des contingents ou du personnel de police aux missions de paix des Nations Unies, de promoteur actif du concept de paix pérenne et de membre actuel de la Commission de consolidation de la paix. De même, nous remercions Mme la Vice-Secrétaire générale et les autres orateurs de leurs exposés devant le Conseil, ce matin.

L'Argentine a adhéré dès le début à le nouvel accent que l'Organisation a mis sur la prévention des conflits ainsi que sur l'élaboration du concept de paix pérenne ou de pérennisation de la paix (« sustaining peace », en anglais). Dans ce cadre, les opérations de maintien de la paix ont acquis un nouveau potentiel dans la suite continue d'interventions associées à la prévention, au maintien et à la consolidation de la paix. La conception des opérations de maintien de la paix dans le cadre global de la paix pérenne est la dernière étape de l'évolution entamée dans les années 90, lorsqu'aux missions traditionnelles sont venues s'ajouter ce qui était alors de nouvelles missions multidimensionnelles complexes, englobant dans leur mandats un nombre toujours plus grand d'aspects liés à la consolidation de la paix, en particulier concernant la promotion et la protection des droits de l'homme, la reconstruction des institutions de l'état de droit et la consolidation de la démocratie.

À cet égard, l'Argentine croit que cela a été l'une des évolutions les plus notables des missions de paix ces dernières années, évolution qui a été essentielle pour éviter de retomber dans des conflits et permettre à ces dernières de faire office de plateformes pour le développement durable. Cette tendance a fait que les soldats de la paix étaient en train de se transformer en mainteneurs de la paix de première heure, comme cela a été accepté dès le début de cette décennie tant par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34), de l'Assemblée générale, dans son rapport annuel, que par le Conseil dans sa résolution 2086 (2013) que l'Argentine a eu l'honneur de négocier et de coparrainer la dernière fois qu'elle a été membre non permanent de cet organe.

Plus récemment, et sur la base du rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix qu'a présidé l'Ambassadeur Gert Rosenthal (voir S/2015/490), les résolutions parallèles et substantiellement identiques de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (résolutions 70/262 et 2282 (2016), respectivement) portant sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix ont conféré aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales un rôle de premier plan dans la stratégie intégrale de la pérennisation de la paix.

La nouvelle vision de la paix pérenne implique de concevoir les opérations de paix de l'Organisation avec un état d'esprit différent, en mettant davantage l'accent sur la prévention et en tenant particulièrement compte du fait que ces missions constituent un instrument politique qui doit être utilisé dans le cadre de processus axés sur la pérennisation de la paix avant, pendant et après les conflits. À cet égard, l'Argentine réaffirme, conformément à ce qui a été reconnu dans

les résolutions mentionnées parallèles de l'Assemblée et du Conseil, la nécessité de recourir régulièrement à la fonction consultative spécifique de la Commission de consolidation de la paix, tirant profit de sa perspective à plus long terme qui est nécessaire pour refléter le souci de pérenniser la paix dans la formation, l'examen et la réduction des opérations de maintien de la paix, ainsi que dans les mandats des missions politiques spéciales.

Nous devons veiller notamment à ce que les transitions d'une mission à une autre ou à une équipe de pays se déroulent de telle manière que la pérennisation de la paix ne soit ni perturbée ni affaiblie. À cette fin, il est important d'assurer la continuité et la stabilité des programmes, du personnel et des ressources consacrés à la consolidation de la paix à toutes les étapes des activités des Nations Unies dans les pays hôtes, et toujours en étroite consultation et coordination avec ces derniers. Dans ce contexte, l'Argentine salue le Plan conjoint de transition établi par la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) et l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti, qui décrit les lacunes en matière de consolidation de la paix qui vont découler du retrait de la MINUSTAH, ce qui rend indispensable que la nouvelle mission, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, l'équipe de pays et la communauté des donateurs continuent d'apporter leur soutien. Nous sommes également convaincus que la deuxième mission politique spéciale chargée de vérifier le processus de paix en Colombie continuera à d'épauler le pays dans sa marche vers une paix durable.

En ce qui concerne la question spécifique du financement suffisant pour les activités de consolidation de la paix entreprises par les équipes de pays des Nations Unies et par les composantes « consolidation de la paix » des opérations de paix, y compris pendant les phases de transition et de réduction des missions, l'Argentine attend avec intérêt de recevoir les options que le Secrétaire général doit présenter dans son rapport à paraître avant la réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix qui se tiendra durant la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

Enfin, conformément aux résolutions parallèles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la pérennisation de la paix, l'Argentine réitère la nécessité d'une plus grande coordination, cohérence et intégration dans les tâches de consolidation de la paix menées par les opérations de maintien de la paix, les équipes de pays et les acteurs nationaux et internationaux au service du développement afin de garantir une meilleure efficacité et efficience dans leur mise en œuvre.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour avoir convoqué le débat important d'aujourd'hui sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les opérations de maintien de la paix sont au cœur de ce que représente l'ONU, c'est-à-dire aussi bien le rétablissement que l'imposition et le maintien de la paix. Il n'est pas de plus belle cause que celle consistant à prévenir les conflits violents, car l'enjeu est de sauver des vies et de préserver les moyens de subsistance; d'apporter l'espoir aux démunis; et de créer les conditions permettant aux communautés de donner à leurs enfants les moyens de réaliser leurs rêver et d'en faire de nouveaux.

Les Maldives voudraient dire ici au Conseil de sécurité dans le cadre du débat public de ce jour qu'il est extrêmement important de définir un cadre analytique dans lequel le Conseil puisse envisager les changements qui s'imposent dans les mandats des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Ce cadre doit être mis en place en veillant dès le départ à ce qu'il y ait une plus grande coordination et cohérence opérationnelles entre les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies sur le terrain.

La phase de conception de toute opération de maintien de la paix devrait tenir pleinement compte des caractéristiques historiques, politiques et économiques propres à la situation, en utilisant les outils analytiques les plus pertinents dont on dispose. Cette analyse doit déboucher sur un diagnostic précis des causes sous-jacentes du conflit. Les signes visibles que nous voyons et percevons dans le contexte d'un conflit peuvent parfois n'être que les symptômes d'un ensemble sous-jacent de problèmes. En tant que tel, identifier les causes profondes à l'origine du conflit devrait être l'objectif de tout diagnostic, même le plus précoce, concernant le conflit.

Les situations peuvent dégénérer en conflits qui deviennent insolubles au fil du temps, souvent en raison d'échecs systémiques. Ces échecs peuvent être le résultat de la désintégration du tissu social qui avait maintenu les communautés unies durant des siècles ou

de l’affaiblissement progressif de la capacité de l’État de gouverner et maintenir l’ordre. Toute opération de maintien de la paix, qu’il s’agisse d’un conflit entre États ou à l’intérieur d’un État, doit d’abord viser à renforcer la capacité de l’État à gouverner, puis favoriser un ordre gouvernemental enraciné dans les principes de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement pour tous.

Le renforcement de la capacité de l’État est également important pour le développement d’une architecture institutionnelle contribuant à créer une vision partagée pour le pays et à mobiliser durablement l’appui à une telle vision. S’il est une chose que les opérations de maintien de la paix peuvent faire pour aider les pays à instaurer et à maintenir la paix, c’est mettre en place un ensemble d’institutions susceptibles d’inspirer un sentiment d’unité nationale, d’apporter des dividendes de paix dans tout le pays et d’encourager et cultiver une culture de paix, de respect et de tolérance dans le pays concerné.

Les Maldives estiment que le Conseil de sécurité, en étroite collaboration avec d’autres organismes du système des Nations Unies, peut être l’instigateur et le fer de lance des réformes qu’il convient d’apporter aux missions de maintien de la paix, en concevant ces opérations et en mettant en œuvre des stratégies de telle manière qu’elles favorisent la pérennisation de la paix. Partout dans le monde, les hommes et les femmes attendent du Conseil de sécurité qu’il fasse preuve de leadership. Pour notre part, aux Maldives, nous avons pleinement confiance dans le fait que le Conseil sera à la hauteur de son rôle de chef de file.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Chili.

Mme Sapag Muñoz de la Peña (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l’Égypte d’avoir convoqué le débat public d’aujourd’hui. Nous avons écouté avec beaucoup d’intérêt les déclarations des orateurs qui nous ont précédés. Nous nous félicitons tout particulièrement d’avoir pu entendre l’Ambassadeur Rosenthal, qui nous a fait profiter de son expérience en matière de développement et de consolidation de la paix et a mis l’accent sur le fait que les trois piliers doivent être abordés de manière intégrée.

Face aux conflits et à leurs terribles conséquences, nous avons la responsabilité d’agir de manière rapide, efficace et pertinente, en déployant des efforts cohérents pour régler les situations politiques, économiques, sociales ou culturelles qui sont généralement à l’origine des conflits qu’il s’agit de prévenir. Nous sommes convaincus que prévenir les conflits est le moyen le plus efficace d’éviter leurs coûts humains et financiers. Nous appuyons donc la réalisation de l’objectif de pérennisation de la paix énoncé dans la résolution 70/262 de l’Assemblée générale au moyen d’une stratégie intégrée et multidimensionnelle dans le cadre de la vision préventive promue par le Secrétaire général.

La pérennisation de la paix doit reposer sur des stratégies de planification, d’évaluation et de retrait des opérations de maintien de la paix adaptées à la situation sur le terrain et qui prévoient une interaction appropriée – et fondée sur le principe de l’appropriation nationale dont vous avez parlé dans votre déclaration, Monsieur le Président – entre toutes les parties prenantes, à savoir le pays hôte, le personnel des Nations Unies, la société civile locale et les contingents nationaux, en dialogue étroit avec les acteurs régionaux et internationaux.

La conception de stratégies en ce sens doit tenir compte, entre autres, de l’état des institutions de défense et des infrastructures essentielles, comme les écoles et les hôpitaux, – sujet sur lequel le Conseil s’est déjà penché et nous rappelons tout particulièrement à cet égard la résolution 2286 (2016) –, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, y compris des enfants soldats, de la réforme de la sécurité, du renforcement de l’état de droit, du cadre institutionnel des droits de l’homme, de la sécurité nationale et de la participation de la société civile. Nous soulignons à cet égard le rôle important de la Commission de consolidation de la paix dans la promotion de la stabilité et de la cohésion sociale, en coopération avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, entre autres.

La pérennisation de la paix peut aussi être facilitée par une bonne utilisation des outils de gestion des crises, qui vont de la médiation au déploiement d’une opération en passant par les régimes de sanctions. Les missions en Côte d’Ivoire et au Libéria, qui ont travaillé ensemble sur la question de la coopération transfrontière, offrent des exemples concrets de planification et de retrait intégrés qui méritent une étude plus approfondie.

Les opérations de maintien de la paix doivent être réexaminées périodiquement afin d’évaluer leur contribution à la pérennisation de la paix. Il incombe au Conseil de sécurité d’analyser si les tâches confiées à une mission et le concept général qui la sous-tend

sont conformes non seulement à la réalité politique et aux besoins opérationnels sur le terrain, mais aussi à son objectif.

La déclaration publiée par la Conférence des Ministres de la défense sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui a eu lieu à Londres en 2016, a réaffirmé l'importance du rôle des femmes dans la consolidation de la paix et le règlement des conflits, ainsi que la nécessité d'accroître leur participation à tous les niveaux des missions. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative de filière pour les femmes possédant des qualifications de haut niveau pour les opérations de paix des Nations Unies, connue sous le nom de « Senior Women Talent Pipeline for United Nations Peace Operations », qui a été créée sous l'égide du Département de l'appui aux missions, et appelons à son élargissement.

La planification de missions ayant pour objectif la pérennisation de la paix durable suppose une préparation logistique efficace des capacités essentielles et des moyens opérationnels adéquats, dans le cadre d'un mandat qui renforce la sécurité et protège les civils vulnérables. Il convient également d'envisager le déploiement de conseillers pour la protection de l'enfance, pour la problématique hommes-femmes, pour la jeunesse et autres, qui sont tous d'une importance cruciale lorsqu'il s'agit de pérenniser la paix. À cet égard, nous voudrions rappeler les résolutions 1612 (2005), 1325 (2000) et 2250 (2015).

Par ailleurs, le personnel déployé doit être correctement formé et s'engager à respecter les normes de conduite les plus élevées possible dans le cadre de la politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, ce qui favorisera les conditions nécessaires à une paix pérenne et viable.

Il est urgent de consacrer des ressources à la pérennisation de la paix, car, malgré le consensus auquel est parvenue l'Assemblée générale dans sa résolution 70/262, les États Membres n'ont pas suffisamment contribué à ces tâches en comparaison avec les moyens qui sont affectés au déploiement de contingents. Nous sommes préoccupés par le fait que le Fonds d'affectation spéciale thématique pour la prévention des crises et le relèvement du Programme de développement des Nations Unies et le Fonds pour la consolidation de la paix, auxquels le Chili et d'autres États contribuent, reçoivent moins de 3 % du budget de maintien de la paix.

Nous tenons à réaffirmer notre attachement à ce point de l'ordre du jour et appelons le système des Nations Unies à élaborer une vision commune et pratique du concept de pérennisation de la paix et des valeurs qui la sous-tendent.

Enfin, nous voudrions rendre hommage à tous les membres du personnel de l'ONU qui sont actuellement déployés sur le terrain et qui contribuent au quotidien à la consolidation de la paix. Nous espérons qu'à l'avenir, ils pourront contribuer de la même manière à la pérennisation de la paix dans le cadre de ce concept novateur. Une fois encore, nous remercions tout particulièrement la délégation égyptienne de l'excellent travail accompli durant sa présidence du Conseil et de la transparence avec laquelle elle a conduit ses travaux.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays, l'Égypte, un pays frère, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous remercie également d'avoir pris l'initiative d'organiser cet important débat public sur un sujet qui est au cœur des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies, et d'avoir distribué la note de cadrage (S/2017/692, annexe). Je félicite votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Chine, de sa présidence du Conseil le mois dernier. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed de son exposé très utile, ainsi que M. Mahmoud et M. Rosenthal. L'État du Koweït appuie les efforts déployés par le Secrétaire pour soutenir les opérations de maintien de la paix et les mener conformément aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

Nous souscrivons à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais faire fond sur ce qui a été dit à la séance d'aujourd'hui et me concentrer sur les moyens grâce auxquels les opérations de maintien de la paix peuvent contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela exige, premièrement, d'adopter les pratiques novatrices de la diplomatie préventive conformément à la résolution 2086 (2013), qui souligne la nécessité de définir les fonctions et les enjeux de la consolidation de la paix au moment de l'établissement de la mission, et d'en assurer la supervision. C'est important, car nous devons également

mobiliser l'appui de nos institutions nationales et régionales et de tous les segments de la société, y compris les femmes et les enfants, afin de commencer à bâtir la paix avant la fin du conflit et ne pas renvoyer ce processus au lendemain du conflit. Ainsi, et guidés par la résolution 2282 (2016), qui prévoit un grand nombre d'outils pour pérenniser la paix, l'appui au travail de la Commission de consolidation de la paix permettra d'assurer une transition sans heurts entre les opérations de maintien de la paix et la consolidation de la paix d'une façon qui assure la pérennité de la paix et une meilleure coopération avec les institutions nationales des États concernés. Cette approche doit aussi aider à réduire le coût des opérations de maintien de la paix.

Mettre en place des opérations de maintien de la paix en respectant les concepts et sur la base des des résolutions 2086 (2013) et 2282 (2016), permettra à l'ONU de procéder à un évaluation complète des missions ainsi que des défis auxquels elles sont confrontées. Cela nous aidera à trouver des solutions novatrices pour améliorer leur performance et leur efficacité financière, sans que cela ne nuise à leur capacité de faire face à tous les défis qui se posent à elles dans le cadre de l'exécution de leurs mandats. Poursuivre la coopération et les consultations avec les États concernés et s'attachant à satisfaire leurs besoins et leurs souhaits permettrait inévitablement d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, que ce soit dans le domaine de la consolidation de la paix ou du maintien de la paix.

Prendre en compte les besoins des pays hôtes d'une manière qui correspondent à leurs difficultés et aux réalités sur le terrain contribue efficacement à adapter efficacement les mandats des opérations de maintien de la paix à ces faits et accroît la capacité des États concernés à élaborer et concevoir les mandats et des stratégies de sortie des missions. Après cela, la communauté internationale, les institutions financières internationales et les pays donateurs pourront jouer leur rôle d'appui aux efforts de reconstruction et de développement.

Je me dois de féliciter le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en appui aux opérations de maintien de la paix sur le continent, qui renforce le rôle et la responsabilité des États africains dans leur région. La coopération croissante entre l'ONU et l'Union africaine est un exemple à suivre à l'heure d'envisager d'autres formes de coopération avec d'autres organisations régionales.

À cet égard, je rappelle que mon pays a pris part à l'Opération des Nations Unies en Somalie II. Mais dans le cadre de notre expérience la plus exhaustive en la matière, qui a duré plus de 12 ans, aura été d'abriter la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, dans le cadre de laquelle l'État du Koweït a coopéré avec la Mission et l'Organisation afin de réaliser ses objectifs et d'exécuter son mandat, jusqu'à ce que parvenions, en 2003, en consultation avec l'Iraq, la Mission et les pays fournisseurs de contingents, à nous entendre sur le retrait de la Mission, une fois son mandat accompli, dans le cadre d'un processus incluant les pays hôtes, les pays fournisseurs de contingents et le Conseil de sécurité.

L'État du Koweït attend avec intérêt de prendre part à des débats constructifs au Conseil concernant les opérations de maintien de la paix et leur réforme cette année, ainsi qu'au cours des deux prochaines années en tant que membre du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux autres pour féliciter la République arabe d'Égypte de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Nous vous félicitons également, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce très important débat public sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : contribution potentielle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'objectif fondamental de pérennisation de la paix ». Nous remercions également les intervenants d'aujourd'hui des indications précieuses qu'ils ont partagées avec nous sur cette question.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation considère que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle essentiel dans la consolidation et la pérennisation de la paix et de la sécurité internationales. Au fil des ans, le maintien de la paix s'est révélé être l'outil le plus efficace de l'ONU pour apporter un appui transitoire aux pays déchirés par la guerre. Il a également permis à ces pays de passer du conflit à une paix durable.

Cependant, nous reconnaissons que la portée, les objectifs et la nature du maintien de la paix sont très dynamiques et ont évolué au fil des ans, parallèlement aux changements intervenus dans la nature des conflits,

ce qui rend plus difficile le succès d'une opération. Dans ce sens, ma délégation se félicite que le Secrétaire général António Guterres ait notamment axé son mandat sur l'examen des opérations de maintien de la paix, la consolidation de la paix, et la participation des femmes et des enfants aux conflits.

Nous estimons que la pleine participation des femmes est indispensable à la réussite de tout processus de paix. Nous pensons donc, nous aussi, qu'il est de la responsabilité des Nations Unies de veiller à ce que les règlements politiques promeuvent des approches préventives, tiennent systématiquement compte des droits de l'homme et favorisent la participation sans exclusive des femmes et des filles, ainsi que leur autonomisation.

Dans le cadre de notre appui à la résolution 2282 (2016) sur la consolidation de la paix après les conflits, nous tenons à souligner que, pour instaurer une paix durable dans une société sortant d'un conflit, certaines des principales activités doivent être des initiatives permettant de prévenir l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits. Nous sommes donc favorables à une large gamme d'activités, allant de la prévention des conflits au maintien d'une paix durable, qui s'inscrivent dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies. S'attaquer aux causes profondes, jeter les bases de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aider les parties à cesser les hostilités, assurer la réconciliation nationale et œuvrer au relèvement, à la reconstruction et au développement – tout cela est indispensable pour prévenir et régler les conflits. Pour nous, communauté internationale, ces efforts doivent par conséquent être la première des priorités. Le maintien de la paix lui-même doit compléter les efforts en cours aux plans national, régional et international pour promouvoir et encourager le dialogue et la réconciliation nationale et renforcer les capacités et les institutions nationales consacrées à la pérennisation de la paix.

Le Botswana souhaite que la paix prévale dans notre région et au-delà, et c'est l'un des principaux objectifs de notre politique étrangère. Nous avons participé activement aux efforts visant à instaurer une paix durable dans les pays de notre sous-région et au-delà, et nous continuons de le faire. Par le passé, le Botswana a fourni des contingents et du personnel de police à des opérations multilatérales, des Nations Unies et autres, dans des pays tels que la Somalie, le Rwanda, le Mozambique et le Lesotho, ainsi qu'au Darfour, pour ne citer que quelques exemples.

Bien que le Botswana ne soit pas actuellement un pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, nous nous sommes toujours, au fil des ans, acquittés de nos contributions au budget ordinaire de l'ONU, ainsi qu'au budget du maintien de la paix, preuve de notre attachement indéfectible au système des Nations Unies et de notre détermination à apporter notre modeste contribution au maintien de la paix et de la stabilité internationales. En outre, compte tenu de nos propres valeurs et principes s'agissant de la démocratie, de la bonne gouvernance, de la responsabilité et d'institutions robustes, le Botswana a également joué un rôle déterminant dans la promotion du dialogue. Le pays a été un acteur de premier plan des efforts de médiation en République démocratique du Congo, au Mozambique et au Lesotho, pour n'évoquer que ces quelques cas.

Le Botswana continue également de partager ses données d'expériences et ses connaissances sur ces questions, comme en atteste notre implication au Soudan du Sud. Les membres du Conseil se souviendront que notre ancien Président, S. E. M. Festus Mogae, figure familière du Conseil en sa qualité de Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation sur le Soudan du Sud, contribue notablement à faciliter le règlement du conflit dans ce pays. Mon gouvernement apporte également un appui important à l'observation des élections dans notre région, notamment en promouvant des activités politiques et de développement qui privilégient la transmission harmonieuse du pouvoir et contribuent à une paix durable.

Nous prenons également acte des efforts déployés de manière collaborative par l'ONU et l'Union africaine, dans le contexte du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé récemment par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination du Botswana à s'acquitter de ses responsabilités et à apporter son appui inébranlable aux efforts de la communauté internationale pour promouvoir et protéger la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de féliciter, au nom du Gouvernement haïtien, le Gouvernement de la République arabe d'Égypte d'avoir, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, pris l'initiative de ce

débat public sur le thème de la contribution des opérations de maintien de la paix à l'objectif de pérennisation de la paix. La question est en effet d'importance.

Dans un monde en constante mutation, confronté à des menaces globales et à des problèmes de sécurité complexes et changeants, la nature des opérations de maintien de la paix, leur pertinence, leur coût, leur efficacité et leurs objectifs suscitent, à juste titre, des interrogations. Si plusieurs critiques dénoncent, non sans quelque raison, la dérive de certaines missions, l'inflation des coûts et des effectifs ou la multiplication de tâches sans rapport avec les objectifs fondamentaux, d'autres, en revanche, jugent sévèrement ce qu'ils qualifient de politisation artificielle du maintien de la paix, ou encore la trop grande attention portée à certains dossiers.

Quoi qu'il en soit, nul ne saurait nier que les opérations de maintien de la paix, outil privilégié de gestion des conflits, ont fait la preuve indiscutable de leur nécessité au cours des cinq dernières décennies. Comme l'a d'ailleurs rappelé fort justement M. António Guterres, les Casques bleus représentent un investissement pour la paix, la sécurité et la prospérité mondiales. Toutefois, l'outil n'est pas sans défaut et a clairement montré ses limites.

Certes, des réformes ont été proposées et entamées afin d'y remédier. Mais force est d'admettre qu'il reste encore beaucoup à faire pour que ces opérations soient véritablement adaptées à la complexité des nouveaux défis, aux nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales, aux contextes différents dans lesquels elles sont déployées et aux environnements difficiles et souvent hostiles où elles sont appelées à intervenir. Une mise à jour s'avère d'autant plus nécessaire que les réussites enregistrées, aussi incontestables et spectaculaires qu'elles puissent être, ne peuvent dissimuler ce que d'aucuns considèrent parfois comme des demi-succès, voire des échecs cuisants qui, de surcroît, jettent parfois une ombre sur la crédibilité, sur l'image, sur l'autorité morale des Nations Unies.

Parmi les voix de plus en plus nombreuses qui s'élèvent de partout, et ici-même au sein du Conseil de sécurité, pour réclamer une nouvelle approche doctrinale du maintien de la paix, notons, en particulier, celle du Secrétaire général pour qui une véritable réforme stratégique des opérations de maintien de la paix s'impose désormais. De nouvelles pistes, porteuses d'avenir, doivent à l'évidence être explorées.

La note de cadrage de la présidence égyptienne du Conseil (S/2017/692, annexe) en a esquissé quelques-unes, pleines d'intérêt. Plusieurs traits communs caractérisent certaines des propositions énoncées en vue de l'objectif de pérennisation de la paix. Trois éléments nous semblent essentiels : premièrement, le principe de responsabilité, qui doit guider tous les aspects d'une intervention des Nations Unies axée sur la pérennisation de la paix; deuxièmement, le renforcement du Conseil de sécurité, pour que celui-ci soit en mesure de s'acquitter de sa mission fondamentale d'instrument central dans la prévention et le règlement des conflits, capable d'apporter des réponses collectives adéquates, conformes à son mandat, notamment dans les situations où les droits de l'homme sont outrageusement bafoués et où sont commises des atrocités et des atteintes graves au droit humanitaire; et troisièmement, le fait que la pérennisation de la paix ne saurait consister uniquement à prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la résurgence des conflits, comme nous le rappelle opportunément la note de cadrage du débat. Le maintien de la paix serait forcément incomplet s'il n'englobait aussi des activités visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Je voudrais aborder le cas de mon pays, où la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été à pied d'œuvre pendant 13 ans. La Mission touche aujourd'hui à sa fin. Le Gouvernement haïtien et le Conseil de sécurité en sont convenus. Le socle de la stabilité politique et institutionnelle en Haïti a été consolidé. Pour la première fois depuis des décennies, un processus électoral pacifique, crédible et inclusif a permis de pourvoir l'ensemble des postes électifs, et ce, à tous les paliers de la gouvernance. À travers la MINUSTAH, les Nations Unies ont dans une large mesure contribué à ce résultat. Guidés par cette vision partagée, le Gouvernement haïtien et les Nations Unies œuvrent de concert à la mise en place d'un nouveau cadre de coopération stratégique, qui reflétera la nouvelle réalité sur le terrain. La Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, entre autres, est appelée à illustrer ce nouveau partenariat.

Je voudrais, pour conclure, formuler, au nom de la délégation haïtienne, quatre observations.

Premièrement, il nous semble essentiel que le Conseil de sécurité, tirant parti des leçons du passé récent, se réapproprie pleinement la mission de sauvegarde et de pérennisation de la paix qui lui est dévolue par la Charte des Nations Unies. Le Conseil se

doit notamment d’éliminer les blocages institutionnels qui, trop souvent ces dernières années, ont miné, voire paralysé son action, afin de s’acquitter pleinement de son rôle de principal responsable du maintien de la paix.

Deuxièmement, le débat sur l’objectif de pérennisation de la paix ne peut faire abstraction de la question de l’extrême pauvreté, qui occupe la place que l’on sait dans bien des conflits intra-étatiques. Des guerres civiles fratricides plongent souvent leurs racines dans la misère économique, l’injustice sociale, l’oppression politique, la marginalisation et l’exclusion. Il est indispensable d’aider plus substantiellement les pays en développement en proie à des conflits ou en phase de reconstruction post-conflit et de consolidation de la paix à rompre le cercle vicieux de la pauvreté, à défaut de quoi la pérennisation de la paix risque de rester un vain mot.

Troisièmement, l’ONU ne peut en aucun cas se soustraire à ses responsabilités, notamment celle de respecter et de promouvoir les droits des populations qu’elle est appelée à protéger. Nous saluons, à cet égard, le plan soumis aux États Membres par le Secrétaire général, qui vise à mettre fin à l’impunité et prévoit la nomination de défenseurs des droits des victimes dans le cadre des activités de maintien de la paix de l’Organisation. Pour être pleinement en phase avec les normes relatives aux droits de l’homme que l’ONU a pour mission essentielle de promouvoir, cette approche – nous le souhaitons vivement – doit pouvoir s’étendre à tous les cas d’atteinte aux droits humains et de préjudices moraux et matériels dont une mission aurait été elle-même la cause.

Enfin, l’objectif de pérennisation de la paix est indissociable de celui de développement durable. La République d’Haïti réitère son adhésion à une vision de la pérennisation de la paix, qui, face aux défis actuels, appelle des réponses mondiales qui permettent de s’attaquer aux causes profondes des conflits et associent la paix, le développement durable et les droits de l’homme, pour reprendre l’expression du Secrétaire général. Il appartient donc à la communauté internationale de relever ce défi par la mise en place des mécanismes de solidarité collective indispensables à l’atteinte de l’objectif de pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Locsin (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s’associent à la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il y a 71 ans, le général Carlos P. Romulo s’est adressé à l’Assemblée générale en ces termes :

> « Nous ne sommes pas ici pour établir la paix, mais pour construire en vue de la paix. Nous ne sommes pas ici pour venger les injustices du passé, mais pour réaliser les espoirs de l’humanité pour l’avenir. Nous ne sommes pas ici pour cueillir et partager les fruits de la victoire, mais pour préparer les cœurs et les esprits des hommes à recevoir les semences de la paix » (*A*/PV.*41*, *p.18*).

Nous sommes tous ici aujourd’hui non seulement pour relever les défis à la paix, mais aussi pour répondre à l’appel lancé pour pérenniser la paix et investir dans la paix. Le maintien de la paix demeure le fleuron de l’action des Nations Unies. Depuis 50 ans, les Philippines jouent un rôle important dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans des pays trop nombreux pour que je les énumère ici. La participation des Philippines démontre l’engagement indéfectible de notre pays à travailler en collaboration avec les principaux acteurs et parties prenantes pour assurer la paix et la stabilité dans les zones touchées par des conflits.

En ce qui concerne le déploiement des soldats de la paix philippins, les Philippines se sont toujours basées sur les paramètres suivants : la prérogative exclusive du Président philippin de décider de la participation des Philippines; l’autorité du Conseil de sécurité; un mandat clair et réalisable; un calendrier et une stratégie de sortie bien définis; et le consentement de l’État hôte. Qu’il me soit permis de présenter les recommandations des Philippines sur les principaux éléments du débat public d’aujourd’hui.

S’agissant du cadre politique global, les Philippines réaffirment leur ferme appui à la recommandation du Secrétaire général, à savoir qu’il faudra que les opérations de maintien de la paix soient capables de trouver les moyens de soutenir des stratégies internationales cohérentes visant à trouver un accord négocié, tout en nouant des partenariats avec les principales parties prenantes, dans chaque situation de conflit. Nous sommes d’avis qu’il faut investir davantage dans des solutions politiques locales aux conflits, avec l’appui des opérations de maintien de la paix.

En ce qui concerne la conduite et la discipline, dans le contexte de la protection des civils, il faut s'attaquer fermement au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles grâce aux mesures suivantes : des programmes solides de formation avant le déploiement et en cours de mission qui mettent l'accent sur la responsabilité et la responsabilisation des dirigeants pour l'ensemble de la chaîne de commandement; un échange approprié d'informations concernant des réponses adaptées à des cas spécifiques; et des initiatives innovantes en matière de renforcement des capacités, sur la base de pratiques qui ont fait leurs preuves s'agissant de mettre fin à la culture de l'impunité. Les Philippines appuient fermement la nouvelle politique de protection des enfants en période de conflit armé et espèrent que ce mandat sera intégré dans les opérations des Nations Unies.

Pour ce qui est de la sûreté et de la sécurité, nous ne saurions trop insister sur l'importance qu'il y a à assurer la sécurité des soldats de la paix, tout en protégeant les civils et en créant des environnements sûrs. Les Philippines recommandent que les missions de maintien de la paix collaborent plus étroitement avec les communautés locales et les organisations non gouvernementales.

S'agissant du renforcement des capacités opérationnelles, les Philippines appuient les appels lancés par les États Membres pour que le Secrétariat fasse preuve de plus de transparence dans la sélection des contingents des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Les Philippines expriment leur solidarité avec la communauté des nations responsables et s'engagent fermement à contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, conscientes de leurs contributions stratégiques à la pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

M. Daunivalu (Fidji) (*parle en anglais*) : Au nom des Fidji, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation égyptienne d'avoir convoqué ce débat.

Les Fidji s'associent à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis leur adhésion à l'ONU en 1970, un élément fondamental de la politique étrangère des Fidji a été leur attachement ferme à l'ONU et à ses opérations de maintien de la paix. En contribuant du personnel aux opérations de maintien de la paix Nations Unies, notre pays est principalement motivé par sa détermination à jouer le rôle qui est le sien en tant que signataire responsable de la Charte des Nations Unies. Pour de nombreux petits États comme les Fidji, l'état de droit, la paix et la sécurité au niveau international constituent des garanties d'indépendance et d'équité. Ils constituent également une base solide pour la réalisation des droits de l'homme et de nos aspirations au développement.

Près de 70 ans après la création de la première mission de maintien de la paix des Nations Unies et le déploiement des premiers soldats de la paix, le maintien de la paix demeure plus important que jamais. La nature des conflits a évolué, tout comme le rôle des soldats de la paix. On attend désormais des soldats de la paix qu'ils s'impliquent davantage et jouent essentiellement un rôle d'édificateurs de la nation, participant ainsi au maintien de la paix multidimensionnel. On attend du personnel civil, militaire et de police de maintien de la paix qu'il s'acquitte de tâches telles que l'observation d'élections, la constitution d'une police civile, la distribution de l'aide humanitaire et la réforme du système judiciaire, entre autres choses. Cela contraste nettement avec le type d'activités de maintien de la paix que l'ONU devait initialement mener.

Par conséquent, les règles qui régissent les Casques bleus sont un élément important de la pérennisation de la paix. Il conviendrait donc de revoir les règles fondamentales applicables et appliquées à l'époque où les soldats de la paix s'occupaient de tâches traditionnelles afin de s'adapter à l'évolution de nouvelles menaces à la sécurité et de faire face à la situation sur le terrain. Cela est essentiel pour veiller à ce que les soldats de la paix ne soient pas mis en danger, tout en respectant la même logique en vue de l'introduction de nouvelles exigences, telles que celles liées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles commises par le personnel des Nations Unies, pour s'assurer que les Casques bleus ne nuisent pas à d'autres.

Les mandats de maintien de la paix des Nations Unies doivent être clairs. Lorsque l'ONU a procédé à une évaluation de la mission de maintien de la paix en Somalie, elle a conclu que le mandat était « vague et ouvert à des interprétations multiples ». Le mandat d'une mission est l'un des aspects essentiels de toute opération. Le succès de toute mission peut être évalué à l'aune de l'objectif visé. Il est dès lors impératif de définir des objectifs clairs, de manière à éviter toute

ambiguïté ou, pire encore, la perte de vies innocentes si un conflit venait à s'aggraver.

Cela exige une collaboration efficace et une consultation structurée entre le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et le Secrétariat, afin de tirer profit du potentiel des mandats de maintien de la paix et des opérations de pérennisation de la paix. Il est tout aussi important de sensibiliser les effectifs militaires, de police et civils déployés au sein de missions de maintien de la paix à l'évolution des débats d'orientation et des approches du maintien de la paix. Les missions de maintien de la paix doivent être dotés de dirigeants et de personnel compétents pour donner de la crédibilité aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies et s'acquitter de leurs mandats. De même, les ressources que l'ONU met à la disposition des soldats de la paix pendant le déploiement sont cruciales pour le succès d'une mission.

Pour terminer, la consolidation et la pérennisation de la paix sont mieux réalisées si l'on réussit à les faire accepter par l'ensemble de la société. La participation de l'ensemble des parties prenantes aux efforts de consolidation de la paix est un facteur important dans la pérennisation de la paix. Par conséquent, la participation des minorités, des femmes, des jeunes, des organisations de la société civile et des groupes confessionnels, entre autres, peut offrir une plateforme stable pour la pérennisation de la paix. Après tout, chacun d'entre nous peut contribuer à la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité, ainsi que les non-membres et les personnes qui nous ont fait un exposé aujourd'hui, dont les contributions nous ont permis d'examiner de manière plus profondie les opérations de maintien de la paix afin de les rendre plus efficaces et de veiller à ce qu'elles soient en mesure de tirer parti de tous les instruments dont l'ONU dispose pour parvenir à une paix pérenne. Nous poursuivrons nos efforts conjoints avec les autres membres du Conseil et d'autres pays pour atteindre cet objectif.

La séance est levée à 16 h 30.